



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Shalshet News	5
Devinettes sur la Paracha	9
Boï Kala.....	10
Baït Neeman.....	12
Mayan Haim.....	20
Koidinov	24
La Daf de Chabat.....	25
Autour de la table du Shabbat.....	29
Bnei Shimshon	31
Bnei Or Ahaim.....	33
Les perles de la Paracha	34



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Emor
10 Iyar 5784
18 Mai
2024
265

Dvar Torah

EMOR

Il est écrit au début de notre Paracha: «D-ieu dit à Moché: Parle aux Cohanim, les fils d'Aaron, et tu leur diras: Qu'aucun Cohen ne devienne rituellement impur au contact d'un mort...» (Vayikra 21, 1). La raison de l'apparente redondance dans ce verset («Parle aux Cohanim» suivi par «Tu leur diras») est «pour que les adultes avertissent les enfants» (Rachi). Ainsi, l'expression «et tu leur diras» est une instruction adressée aux Cohanim afin qu'ils préservent l'état de pureté rituelle de leurs enfants. Cette obligation de surveillance parentale s'applique spécifiquement dans trois domaines de la Loi juive: L'interdiction de consommer des insectes, de boire du sang et de se rendre rituellement impur (voir Yébamot 114a). Concernant le premier domaine, le Talmud enseigne (Horayot 11a - Rachi) que le désir d'ingérer des insectes n'est pas naturel et est motivé par une pulsion de révolte contre D-ieu qui nous en a interdit la consommation. Le mangeur d'insectes représente l'enfant qui résiste et se révolte contre ses parents et contre le système éducatif qui lui apportent le savoir. Rencontrer un élève si indifférent peut être très démoralisant pour l'éducateur, car celui-ci est confronté à un manque d'intérêt plutôt qu'à un manque d'aptitudes. Le choix de la Thora de ce contexte particulier est de proclamer sa première règle éducative: il n'existe pas de personne qui ne puisse être aidée et sauvée. Nous n'avons pas le droit de considérer un quelconque enfant (en âge ou en connaissances) comme étant sans espoir. Le second comportement que les parents doivent étroitement surveiller chez leur enfant est celui de la consommation de sang, elle aussi

d'interdiction biblique (voir Vayikra 17, 10-13). Un commentaire du Midrache suggère qu'il fut un temps où le Peuple Juif était consommateur de sang (animal), ayant été influencé par la culture et les habitudes culinaires égyptiennes de l'époque. D'où le verset: «Sois fort, ne consomme pas de sang...» (Dévarim 12, 23), comme s'il fallait du courage pour ce sevrage. En effet, cela nécessita de la force et du sacrifice, car, au fil du temps, c'était devenu partie intégrante du régime alimentaire des Juifs. Ainsi, la consommation du sang représente-t-elle les mauvaises habitudes ancrées dans le caractère et l'esprit, ou encore un mode de vie qui n'est pas en accord avec les idéaux raffinés du Judaïsme. Là encore, il s'agit d'un défi auquel les parents et les éducateurs sont confrontés tous les jours. Le découragement est vite concevable. Le message de la Thora est pourtant clair: Ne sous-estimez pas le pouvoir de l'éducation. Vous ne savez pas quelle perspective nouvelle, quelle histoire, quelle expérience scolaire ou quel souvenir pourra propulser l'enfant vers un changement positif. La troisième sphère de la Loi juive qui requiert la supervision parentale est celle mentionnée

«זאצקתגףת'ב'»
bjhopàbjnvau début de notre Paracha: le Commandement de préserver la pureté des enfants des Cohanim. Les Lois d'impureté ne sont pas régies par les lois de la logique, elles symbolisent donc les aspects irrationnels du Judaïsme (voir Rambam - fin des Lois du Mikvé). Certains parents et enseignants estiment que l'éducation juive devrait commencer par les aspects rationnels du Judaïsme, et seulement après que l'enfant ait grandi et soit devenu plus réceptif à l'irrationnel peut-on lui

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 21h10

Motsaé Chabbat: 22h30

1) Nous apprenons du verset Vayikra 23,15: «Et vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête, depuis le jour où vous aurez offert l'Omer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières» et du verset Dévarim 16,9: «Tu compteras sept semaines: aussitôt qu'on mettra la faucille aux blés, tu commenceras à compter ces sept semaines», l'obligation de compter le «Omer» depuis le 16 Nissan (2e jour de Pessa'h), jour où l'on offrait au Beth Hamikdache l'offrande appelée «Omer», et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à Chavouot. A l'époque du Beth Hamikdache, c'était une Mitsva de la Thora de compter le «Omer». De nos jours, d'après la majorité des décisionnaires, c'est une obligation d'ordre rabbinique en souvenir du Temple. La Mitsva consiste à compter – debout – chaque soir, dès la sortie des étoiles, les jours et les semaines. Avant de compter le «Omer», on récite la bénédiction suivante: «Baroukh Ata... Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Séfirat Ha'Omer» Après le compte, on dit: «HaRa'hamane Hou Ya'hazir Avodath Beth Hamikdache Limekoma Bimehéra Béyaménou.» («Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, rapidement, de nos jours»). L'usage est de conclure la Séfirat Ha'Omer par le Tehilim 67 et «Ana bekhoa'h».

2) Selon la tradition répandue dans toutes les communautés d'Israël, on ne célèbre pas de mariages pendant les jours du compte du Omer, depuis Pessa'h jusqu'au trente quatrième jour du Omer. Cette coutume a pour raison le deuil des élèves de Rabbi Akiva, comme il est rapporté dans le Guémara Yébamot (62b): «Rabbi Akiva avait douze mille paires d'élèves (24 000). Ils sont tous décédés entre Pessa'h et Chavouot, parce qu'ils ne se respectaient pas mutuellement. Ils sont tous morts d'Askéra (maladie qui provoque l'étouffement).»

3) La tradition est répandue de ne pas se couper les cheveux pendant le Omer. Selon la tradition Ashkénaze, jusqu'au trente troisième jour du Omer, mais selon la tradition Séfarade, jusqu'au trente quatrième jour au matin (comme nous l'avons expliqué au sujet du mariage pendant le Omer). Les femmes ne sont pas concernées par l'interdiction de se couper les cheveux pendant le Omer. Il est également permis de se couper les ongles pendant le Omer.

(D'après Choul'han Aroukh Ora'h Haïm 489 et 493)

«En quoi consiste le 'Hiloul Hachem (profanation du Nom de D-ieu)?»

לעילוי נשמות

à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbroso à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben Hanna Touitou
à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam



La perle du Chabbath

Il est écrit dans notre Paracha: «*Tout individu de la descendance d'Aaron, atteint de lèpre ou de flux, ne mangera pas de choses saintes qu'il ne soit devenu pur. De même, celui qui touche à une personne souillée par un cadavre, ou ... la personne qui y touche devant rester souillée jusqu'au soir, le Cohen ne mangera rien des choses saintes qu'il n'ait baigné son corps dans l'eau.*»

Après le soleil couché, il deviendra pur et alors il mangera des choses saintes [la *Térouma*, dont la consommation est permise après le coucher du soleil - **Rachî**], **car elles sont sa subsistance**» (Vayikra 22, 4-7). La Thora justifie l'autorisation donnée au Cohen impur de consommer des choses sacrées (la *Térouma* - 1/50ème de la récolte) dès le coucher du soleil par le motif: «*Car elles sont sa subsistance*». Seul le fait que le Cohen aspire à sa part des choses saintes avec la même force que tout homme met en œuvre pour se nourrir de pain peut légitimer la permission qui lui est accordée de consommer la *Térouma* (à la tombée de la nuit) avant d'avoir offert son Sacrifice d'expiation (au lever du jour). La Sainteté représente pour le Cohen l'objet de ses désirs au même titre que le pain pour chaque individu, et cette volonté de Sainteté a pour effet d'abrèger l'attente jusqu'au lendemain habituellement exigée (à noter que le **Rav Kook - 'Eyn Aya sur Bérakhot, chapitre 1, 3** - voit dans cette analyse une allusion à deux dimensions du processus de *Téchouva*: le stade initial où le jour est «purifié» [le fauteur a entamé le processus de *Téchouva* exprimé d'abord par le regret d'avoir fauté, mais n'est pas encore restauré dans sa dignité d'avant la faute - le coucher du soleil pour le Cohen] et ensuite, lorsque la *Téchouva* a atteint son stade optimal [ses fautes volontaires sont transformées en mérites - le Sacrifice au lever du jour]. Ainsi, d'abord «*le jour est pur*» et ensuite «*l'homme est pur*». Cette perspective revêt une importance telle qu'elle constitue la première règle énoncée par la Loi Orale [Sfat Emeth]. Ainsi, la première Michna enseigne [**Bérakhot 1, 1**]: «**A partir de quand lit-on le Chéma à la prière du soir? Au moment où les Cohanim entrent manger leur Térouma** [Le Cohen qui s'était rendu impur devait se tremper dans un bain rituel et attendre le soir - la sortie des étoiles - pour être considéré comme pur et pouvoir ainsi consommer sa *Térouma* - **Rachî**] et jusqu'à la fin de la première garde [la nuit est constituée de trois gardes], telle est l'opinion de Rabbi Eliézer. Les sages disent que l'on peut lire jusqu'à minuit, et Rabban Gamliel dit qu'on peut lire jusqu'au lever du matin». **Or, quel rapport y a-t-il entre la lecture du Chéma et la consommation de la Térouma?** Rapportons différents commentaires: **1)** Dès le soir tombé, les *Cohanim* étaient autorisés à manger leur *Térouma* bien qu'ils eussent été impurs toute la journée et bien qu'après leur immersion ils ne fussent pas encore autorisés à manger la *Térouma*. Cela montre que la «sortie des étoiles» marque un moment tout à fait nouveau sans aucun rapport avec le jour précédent. On peut donc apprendre de là que l'homme doit, à ce moment-là, accepter de nouveau le joug de la Royauté Céleste en récitant le *Chéma* («*Ecoute Israël, l'Éternel est notre D-ieu, l'Éternel est Un*»). En effet, la lecture du *Chéma* du matin, faite à un moment tout à fait différent, n'est plus valable à présent [**Egleï Tal**]. **2)** Selon le **Zohar**, le secret de la *Térouma* rejoint celui du *Chéma*: Les deux premiers versets du *Chéma* («*Chéma Israël...*» et «*Baroukh Chem Kévod...*») contiennent, respectivement, vingt-cinq et vingt-quatre lettres, soit un nombre de cinquante si on y associe également la lecture [49+1]. Ainsi, la lecture du *Chéma* représente bien 1/50ème de la totalité, tout comme la mesure de la *Térouma* [**Ohel Israël**]. **3)** משיח אלהי (Machia'h - *Eliahou*) totalisent la même valeur numérique que le mot עֶשְׂרֵת (Chéma) [410]. Les *Cohanim* symbolisent les *Talmidé 'Hakhamim*, la *Térouma* symbolise la Thora et «le soir» symbolise la fin du sixième millénaire. Ainsi, Rabbi Yéhouda Hanassi, le compilateur de la Michna, a-t-il choisi de commencer les *Michnayot* par l'enseignement reliant la *Térouma* et la lecture du *Chéma* du soir, car en tant que *Nassi* (prince) - נשיא, il est lié à Yaacov Avinou (le mot נשיא est formé des premières lettres de נצונו של יעקב אבינו (Nissouou Shel Yaacov Avinou) - Une étincelle de Yaacov Avinou - **Mégale Amoukout Vayé'hi**) qui a instauré la prière du soir et qui personnifie la Thora de Vérité. Aussi, voulait-il suggérer l'allusion suivante dissimulée dans notre *Michna*: «*De quelle manière peut-on faire venir Eliahou et Machia'h pour qu'ils nous délivrent dans ce sixième millénaire ? Par le fait que les Talmidé 'Hakhamim étudient la Thora Orale, particulièrement la nuit, dans le Beth HaMidrache*» [**Ben Yéhoyada**].

Collel

Le Récit du Chabbat

Une vieille femme qui habitait le quartier de *Battei Werner* fondé par le Rav *Sim'ha Bounem Werner*, dans le quartier de *Méah Chéarim*, à Jérusalem, avait atteint un âge très respectable. À l'approche de *Kippour*, sa famille alla consulter un médecin pour lui demander s'il était raisonnable, vu son grand état de faiblesse, de la laisser jeûner. Le médecin se montra catégorique: il lui défendait de jeûner! Mais la vieille femme ne voulut rien entendre: «*Voilà cent quatre ans que je jeûne chaque année! Déclare-t-elle. Vous voudriez que je cesse, à présent? Il n'en est pas question!*» Rav *Sim'ha Bounem*, lorsqu'on vint le mettre au courant, se trouva fort perplexe. Le médecin, d'un côté, interdisait à sa patiente de jeûner, ce qui était certainement justifié... D'un autre côté cependant, la vieille dame se montrait si obstinée dans son refus de manger et elle était à tel point persuadée qu'un jeûne supplémentaire ne pouvait lui faire que du bien, qu'il eût peut-être été dangereux de l'obliger à manger... La contrariété elle-même pouvait lui être fatale! Rav *Sim'ha Bounem*, après avoir longuement réfléchi, conçut un plan pour la faire manger sans la contrarier: Il lui fit d'abord dire qu'il respectait sa décision, et qu'elle pouvait, si elle le désirait, observer le jeûne, à condition qu'elle s'alimente dès la fin de *Kippour*. Puis, le jour de *Kippour*, quelques heures à peine après le lever du jour, Rav *Sim'ha Bounem*, accompagné d'un groupes de fidèles, se rendit chez la vieille dame. Celle-ci, en raison de son grand âge, ne distinguait plus très bien le jour de la nuit. Aussi je s'étonna-t-elle pas lorsqu'un des compagnons du Rav, sur un signe de ce dernier, sortit un *Chofar* de dessous son vêtement, et se mit à sonner! Le petit groupe d'hommes s'exclama, comme il est d'usage à la fin de *Kippour*: «*L'an prochain à Jérusalem*»... La vieille dame, persuadée que la fin de la sainte journée était arrivée, s'assit alors pour se restaurer, comme elle l'avait promis au Rav.

Réponses

Il est écrit: «*Ne déshonorez point Mon Saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des Enfants d'Israël, Moi, l'Éternel, qui vous sanctifie...*» (Vayikra 22, 32). Ce verset contient la mise en garde solennelle de la Profanation du Nom de D-ieu et l'exhortation adressée à chaque Juif de sanctifier Son nom par sa conduite morale et, s'il le faut, jusqu'à la mort [**Kiddouch Hachem**] (le **Rambam** décrit en détail les nombreux modes d'application de cette Loi dans son Livre **Michné Thora** - voir **Lois des Fondements de la Thora** 5). Le message phare de nos Sages est le suivant: «*Soyez scrupuleux à l'extrême dans vos actes, afin de ne rien faire qui puisse porter ombrage à l'honneur de la Thora et d'Israël*». Ainsi, le *Talmud* nous enseigne [**Yoma 86a**]: «*Rav a dit : A quoi ressemble le 'Hiloul Hachem (profanation du Nom divin)? En voici un exemple: J'achète de la viande chez le boucher, et je ne paye pas immédiatement [car lorsque je tarde à payer ce que je dois, l'autre se dit que je suis un voleur et ainsi il apprend de moi à se comporter avec légèreté en ce qui concerne le vol - **Rachî**]*». Le *Talmud* poursuit: «*Rabbi Yo'hanan donne comme exemple: Moi qui marche quatre coudées sans Thora et sans Téfilines [et tout le monde ne sait pas que je me suis fatigué dans mon étude. Ainsi, ils vont apprendre de moi à se relâcher dans l'étude - **Rachî**]*». Par ailleurs, toute mauvaise action à l'égard des non-juifs est considérée comme étant un péché impardonnable, parce qu'elle donne une fausse impression du Judaïsme et de son niveau moral. Tout Juif devrait être constamment conscient du fait que la Gloire divine lui est en quelque sorte confiée, et qu'il tient entre ses mains l'honneur de la Thora et de son Peuple. La faute d'un particulier retombe sur l'ensemble de la Maison d'Israël. Nos Sages illustrent cette nécessité de peser chaque action par la parabole suivante: «*Une barque lourdement chargée était en mer. Subitement, l'un des passagers commence à percer un trou au-dessous de son siège et quand on lui reproche de commettre une pareille imprudence, il répond qu'il ne fait que percer sous son propre siège. Certes, objectent ses camarades, mais si l'eau pénètre, nous nous noierons tous avec toi*». Celui qui profane le nom de D-ieu, sa *Téchouva* n'a pas le pouvoir de suspendre le châtiment, ni *Yom Kippour* d'expier son péché, ni même les souffrances de l'absoudre. Seule la mort est en mesure de lui apporter l'expiation totale de sa faute [voir **Yoma 86a**]. Le Prophète **Ezéchiël** considère l'Exil d'Israël comme une profanation du nom de D-ieu, et la Délivrance comme une sanctification de Son nom: «*Ils sont arrivés chez les Nations où ils allaient, et ils ont profané Mon saint Nom... Je sanctifierai mon grand Nom, qui a été profané parmi les Nations, que vous avez profané au milieu d'elles. Et les Nations sauront que Je suis l'Éternel, dit le Seigneur, l'Éternel, quand Je serai sanctifié par vous sous leurs yeux. Je vous retirerai d'entre les Nations, Je vous rassemblerai de tous les pays, et Je vous ramènerai dans votre pays*» (Ezéchiël 36, 20-24). Aussi, l'étude des Lois du «*Kidouch Hachem*» contribue-t-elle à l'annulation du blâphème de D-ieu et à la sanctification complète de Son nom au sein des Nations [**Likouté Si'hot**].



La Parole du Rav Brand

« Vous n'accepterez de l'étranger aucune de ces victimes... qui sont mutilées... Un bœuf, un agneau ou une chèvre, quand il naîtra, restera sept jours avec sa mère et dès le huitième jour et les suivants, il sera agrégé pour être offert à D.ieu... Bœuf ou agneau, vous n'égorgez pas un animal et son petit le même jour. Quand vous offrirez à D.ieu un sacrifice d'actions de grâces, vous ferez en sorte qu'il soit agrégé. La victime sera mangée le jour même ; vous n'en laisserez rien jusqu'au matin ; Je suis D.ieu. Vous observerez Mes commandements, et vous les mettrez en pratique ; Je suis D.ieu. Vous ne profanerez point Mon saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël ; Je suis D.ieu [1]. »

Le regroupement de ces lois si disparates fait peut-être allusion à une histoire. La fin de l'époque des Juges, avant que règne un roi, fut marquée par une certaine nonchalance du peuple quant à la religion. Voici la conclusion du livre des Juges : « En ce temps-là, il n'y avait point de roi en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. » Mais deux événements changèrent la situation : l'apparition du prophète Chemouel, et l'invasion des Philistins, qui détruisirent le sanctuaire de Chilo et qui s'emparèrent du Aron haKodech. Ils l'exhibèrent ensuite dans leur temple à Ashdod, mais chaque matin, ils trouvaient la statue de leur dieu tombée à terre, tandis que de graves maladies frappaient ses habitants. Ils se défirent donc du Aron haKodech et le conduisirent à Gaza. Mais là encore, tous ses habitants subirent également un terrible fléau, et ils l'amènèrent alors à Ekron. Terrorisée, la population refusa de l'accueillir. Après sept mois d'immenses calamités, les prêtres du culte, désespérés, décidèrent de tester si c'était bien le Dieu des juifs qui les châtiât pour le péché de s'être accaparé Son sanctuaire. Ils chargèrent le Aron sur une charrette en bois neuve, ajoutant avec profusion de l'or comme expiation, et ils y attelèrent deux vaches qui allaitaient leur tout jeune veau ; quant à ces derniers, ils furent gardés à l'étable. Ils dirent : Si sans aucun conducteur, ces vaches tirent la charrette tout droit vers le territoire des juifs, bien que la séparation entre une vache et son veau fasse souffrir la mère et le petit, c'est que telle est la volonté de D.ieu. Les vaches se

dirigèrent immédiatement vers le territoire d'Erets Israël, à Beth Chemech. Observant le Aron qui avançait, les juifs occupés à la moisson se réjouirent. Impressionnés, les accompagnateurs philistins regardèrent de loin le spectacle, et retournèrent chez eux. Les juifs sacrifièrent les deux vaches à D.ieu, et d'autres encore, pour Le remercier de leur avoir rendu le Aron. Mais une épidémie frappa un grand nombre d'entre eux à cause d'un manque d'égard à l'égard du Aron [2].

Après ces événements aussi bouleversants que merveilleux, le prophète Chemouel guida le peuple vers D.ieu : « Il s'était passé bien du temps depuis le jour où l'Arche avait été déposée à Kiryat Yéarim : vingt années s'étaient écoulées. Alors toute la maison d'Israël se laissa conduire vers D.ieu [3]. » Sachons encore que bien que les sacrifices des Chelamim soient mangés durant deux jours, le Toda doit être consommé durant un jour, entre autres raisons, afin que beaucoup du monde assistent au repas et rendent grâce au merveilleux miracle [4].

Mettons les versets cités en harmonie avec cette histoire. Verset 1 : Puisque des animaux sans défauts offerts par des non-juifs peuvent être sacrifiés pour Hachem, on sacrifia les deux vaches. 2) On ne sacrifie pas un nouveau-né pendant ses huit premiers jours, car cela ferait souffrir leur mère ; et on n'égorge pas un veau le même jour que sa mère, entre autres de peur qu'on égorge le petit devant sa mère, et que celle-ci en souffrit [5]. 3) Comme les vaches se séparèrent de leur veau sans que personne ne les y force, et qu'elles allèrent directement chez les juifs, il était évident que D.ieu gérait l'affaire. 4) Les juifs de Beth Chemech offrirent des korbanot de Toda et tout le monde y prit part. 5) Le peuple juif renoua avec D.ieu grâce à cet événement et grâce au prophète Chemouel. 5) Le Nom de D.ieu fut sanctifié devant les Philistins et devant les juifs. Espérons que de nos jours aussi, la population de Gaza rende aux juifs ce qu'elle leur a pris, et que tous prennent conscience que Hachem gère ce qui s'y passe.

[1] Vayikra 22,25-32. [2] Chemouel I 5-6. [3] Chemouel I 7,2.

[4] Rav Shimshon Rafaël Hirsch.

[5] Rambam, Moré Nevouhim 3,48.

Rav Yehiel Brand

La Question

La fin de la paracha de la semaine traite des différentes occurrences et fêtes du calendrier hébraïque. Parmi ces occurrences, la Torah nous enjoint de compter le Omer durant les 49 jours séparant le premier jour de Pessah et Chavouot (exclu). Ainsi, le verset nous dit : "et vous compterez pour vous ..." Que signifie cette formulation ? Afin d'apporter un élément de réponse, il est nécessaire de nous pencher sur la version originale hébraïque de ce verset. Ainsi il est écrit : "ousfarmet lahem" (Le mot "ousfarmet" (compterez) possède la même racine que le terme "sipour" (qui désigne une histoire (cela étant expliqué du fait que les deux fassent appel à une suite progressive)). Ce terme n'est pas sans rappeler la mitsva que nous avons le premier soir de Pessah (veille du début du Omer) de raconter l'histoire de la sortie d'Egypte. Par ailleurs, il existe une controverse talmudique quant à savoir si les jours de fêtes doivent être

centrés totalement sur l'humain et sa matérialité qu'on devra sanctifier (que la Guemara appelle lakhem/ לַחֶמֶת pour vous) ou totalement sur la spiritualité (l'Hachem) ou divisés entre les deux.

Cependant, au sujet de Chavouot, il est écrit que tout le monde reconnaît qu'il y a besoin également de la dimension matérielle (lakhem) car ce jour-là, fut donnée la Torah, et que le don de la Torah à l'humanité a pour vocation de sanctifier et d'élever la matière.

Ainsi, nous pouvons comprendre le verset de la manière suivante : entre le jour consacré au récit de l'histoire de la sortie d'Egypte, (de la racine sipour) où Hachem dut intervenir directement afin de sanctifier ce qui était encrassé dans la matérialité, (Israël étant aux portes des abîmes de l'impureté), et le jour où Israël lui-même sera en mesure de sanctifier la matière par la Torah (par le lakhem), vous compterez les 7 semaines pleines vous permettant d'accéder à cette évolution.

G.N.

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 50	20 : 12
Paris	21 : 11	22 : 30
Marseille	20 : 40	21 : 50
Lyon	20 : 50	22 : 04
Strasbourg	20 : 48	22 : 07

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 387

Pour aller plus loin...

1) À quelle Halakha du Choul'han Aroukh fait allusion la succession des 3 noms des parachiyot suivantes : A'harei mote, kédochim et Emor ?

2) Il est écrit (21-10) : « Véhacohen hagadol mééehav acher youtsak al rocho chémène hamikdach ». À quels enseignements fait allusion la lettre « hé » précédant le mot « gadol » (la Torah aurait simplement dû écrire : « Véhacohen gadol ») ?

3) Qu'avait de si particulier l'huile par laquelle le Cohen Gadol était oint (21-10) ?

4) Le traité Avot (5-21) enseigne : « Ben chémoné essré la'houpa ! » Où voyons-nous une allusion à cet enseignement dans notre Sidra ?

5) À quel merveilleux enseignement du Arizal font allusion les "sofei tévot" des termes suivants : « Oulka'htème lakhem bayom harichone » (23-40) ?

6) Il est écrit (24-8) : « Béyom hachabat, béyom hachabat yaarkhéno lifné Hachem tamid ». Que viendrait nous enseigner le double emploi de l'expression « béyom hachabat » et son rattachement aux termes de « lifné Hachem tamid » ?

Yaacov Guetta

shalshéletnews.com

Enigmes

Enigme 1 :

De quelle Mitsva le boiteux est exempté ?



Enigme 2 :

J'ai des villes, mais pas de maisons. J'ai des montagnes, mais pas d'arbres. J'ai de l'eau, mais pas de poissons. Que suis-je ?

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Itshak ben Esther

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Quelle bénédiction récite-t-on sur la Matsa après Pessa'h ?

Selon plusieurs décisionnaires, la Matsa est "Hamotsi" tout au long de l'année [Beth David 70 et 83 ; Houkat Hapessa'h 482,1]. Et ainsi est la coutume des Ashkénazim. [Voir Piské tchouvote 168,13 note 99]

D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h, on récite "Mezonot" [Mich'ha Dérabouta 1 Siman 168,6 ; Guinat Véradime ; Chemech Oumaguen T.1 ch 34-36]. Ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés Séfarades [Mahazik Brakha 158,5 ; Chout Ich Matslia'h 3,5 qu'ainsi est la coutume à Gerba, contrairement à Tunis où la coutume était de réciter Motsi sur la Matsa après Pessa'h (Alé Hadass perek 4,2)].

Il est à noter que celui qui craint Hachem ne rentrera pas dans le doute et fera Motsi sur un petit morceau de pain afin d'acquitter la Matsa, ou fixera son repas sur la Matsa, en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs, ce qui correspond à ~70g de Matsa soit ~ 2 Matsot machines (car en effet, un Kazayit en volume de Matsa correspond à ~11g de Matsa en poids [Mahazik Berakha 158,5 qui sous-entend que la coutume n'est pas solidement fondée ; Ye'havé Daat 3,12 ; Or Létsion 12,3 ; Caf Ha'hayime 158,43 qui écrit qu'il est même impératif de sortir du doute et ainsi procédait le Rav Ovadia Yossef Zatsal (Or'hote Marane 2 perek 13,8 p. 498)].

Certains ont l'habitude de consommer la Matsa le jour du 14 iyar en souvenir de Pessa'h Chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz, il convient de la consommer au cours de la soirée du 15 iyar étant donné qu'à l'époque, c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa [Voir Alon Bayit Néeman Parchat Emor (Alon 62 et 5) au nom de son père Rav Matslia'h Mazouz qui déduit cela des propos du Rambam ; Voir aussi le Keli 'Hemda au nom du Avne Nezer qui écrit ainsi].

David Cohen

Réponses n°386 Kedochim

Rébus :

Vélo / Thé /
Et / Dard /
Penne / Ga /
Dol

Enigme 2 : Qu'est-ce qui n'est pas vivant mais qui grandit, n'a pas de poumon mais a besoin d'air, et meurt sous l'eau ?
Le feu.



Enigme 1 : Quel aliment, normalement parvé, devient, dans un cas spécifique, bassari bien que non-cuit avec la viande ?
Un œuf qui se trouvait dans le ventre de la poule au moment de la Chehita.

Jeu de mots :

Photographier une montagne nécessite-t-il des droits d'auteur ?

Devinettes

- 1) Mon père est Cohen mais j'ai néanmoins le droit de m'impurifier pour les morts. Qui suis-je ? (21,1 Rachi)
- 2) Etant Cohen, je suis astreint à ne pas m'impurifier pour les morts, mais je ne peux néanmoins pas travailler au Beth Hamikdash. Pourquoi ?

- 3) Parmi les défauts disqualifiant le Cohen de travail au Beth Hamikdash, l'un d'eux ressemble à une fête ? (21,13)
- 4) Je suis le seul arbre où cohabitent les jeunes et vieux fruits. Qui suis-je ?
- 5) Quel est le jour propice pour prier afin d'avoir un bel Etrog à Soukot ?

Réponses aux questions

1) Le Choul'han Aroukh rapporte (Ora'h Haïm, Siman 606, Saïf 3) qu'il y a un "héremé kadmonime" ("une mise en quarantaine fixée par des anciens hakhamim") concernant un Ben Israël qui proférerait des mauvaises paroles (du "motssi chem ra") sur les morts de notre peuple! Remez Ladavar : "Après la mort" ("a'harei mote") de chaque Ben Israël, considère et "dis qu'une fois décédés, tous juifs sont saints" ("kédochim - Emor"), et ne fais donc pas sortir de ta bouche de mauvais propos ("laaz et chem ra") sur ces derniers ! (Rabbi Chalom Hachoen, Sefer "Nahar Chalom" au nom des Kadmonim).

2) Comme l'enseigne le traité Yoma (19), le Cohen Gadol doit être le plus grand par rapport aux autres Cohanim. En effet, il doit se distinguer d'eux à travers "5 choses" (« hé dévarim ou "maalote" » : "5 choses ou qualités le rendant supérieur" aux autres Cohanim) : Par sa "hokhmate hatorah" (sagesse en Torah), ses forces physiques, sa richesse matérielle, sa beauté physique et le nombre de ses enfants. (Baal Hatourim)

3) Lorsque le Cohen Gadol était oint, 2 Cohanim se trouvaient à ses côtés et lui versaient sur la tête de l'huile d'onction. Celle-ci se mettait alors "à courir" ("si l'on peut dire") miraculeusement d'elle-même sur la tête du Cohen Gadol ! (Yalkout Chimoni, Téhilim, Remez 750)

4) Il est écrit au sujet du Cohen Gadol (21-13) : «Véhou icha vivtouleiha yika'h ».

a. Remez de l'âge idéal pour le mariage (non seulement pour le Cohen Gadol, mais également pour chaque Ben Israël issu de "Mamelékète Cohanim végoy kadoch", nom par lequel Hachem définit Son peuple dans la Sidra de Yitro) : « Véhou ! » (terme ayant pour

guématria 18). (Pirouch du Rokéa'h sur la Torah)

b. De plus, la Guématria des "sofei tévoté" des termes « véhou icha vivtouleiha yika'h » est aussi de 18 (ainsi, à l'instar de l'addition de la Guématria de chacune de ces lettres finales ayant pour total 18, il serait idéal, et ce, jusqu'à la fin des temps, de se marier à 18 ans !) ('Hida, Na'hal Kédoumim 13-3)

5) La guématria de ces "sofei tévoté" ("mème"- "mème"- "mème"- "hète") est la même que celle du mot « anane » (170) signifiant « nuée » (terme nous rappelant que c'est en souvenir des 7 nuées de gloire protectrices que nous demeurons 7 jours sous la Soucca). Or, le Arizal enseigne (dans son Sefer "Chaar Hakavanote", page 104-74) qu'il est bon d'attacher, de réciter la Bérakha, de prendre et de faire les "naanouïm" du Loulav et de ses espèces, sous la Soucca rappelant le "anane" incarnant la protection d'Hachem : « Oulka'htem lakhem bayom harichone... ». (Sefer "Véhakhourim Léyaacov" du Rav Yaacov Boccara Zatsal qui vécut à l'époque du Rav Yéshoua Bessis Zatsal, il y a plus de 200 ans. Livre imprimé en Israël en 1974)

6) Le traité Chabat (118) enseigne : Si les Béné Israël gardent selon la Halakha 2 Chabat successivement, ils méritent d'être délivrés ! D'autre part, le traité Kétouvt (111) enseigne : Tout celui qui vit en dehors d'Israël est considéré comme un idolâtre. Par conséquent, notre installation en Erets Israël est assimilée au fait d'être "devant Hachem" ! ("lifné Hachem"). Ceci dit, lorsqu'on disposera de ce mérite d'observer 2 Chabat de suite" (béyom hachabat béyom hachabat yaarkhénou), on sera alors installé pour "toujours devant Hachem", en terre sainte! ("lifné Hachem tamid"). (Péné mévine)

De la Torah aux Prophètes

La paracha débute en énumérant les lois essentielles que les Cohanim se doivent d'observer. Dans la haftara, le prophète Yehezkel, qui était lui-même Cohen, expose les lois et tâches des prêtres qui serviront dans le 3^{ème} Temple. Le premier verset nous apprend que seuls les Cohanim qui descendent de Tsadok HaCohen seront en droit d'accomplir la avoda dans le futur Beth Hamikdash. Tsadok, issu de la lignée d'Elazar fils de Aaron HaCohen, fut le premier à exercer la fonction de Cohen Gadol dans le

Temple du Roi Salomon.

A la lecture de la Haftara, nous remarquons des contradictions apparentes avec certaines lois ordonnées par la Torah :

* Les vêtements sacerdotaux devront être composés uniquement de lin (sans mélange de laine).

Interdiction pour un Cohen de se marier à une veuve à moins que son premier mari ne soit lui-même un Cohen (permis par la Torah).

* Tous les Cohanim, y compris ceux qui ne pourront pas faire la avoda seront soumis à l'interdiction de boire du vin.

Certains commentateurs expliquent qu'à

l'avenir, les Cohanim jouiront d'une position élevée, presque du même ordre que les Cohanim Guedolim.

Le prophète signale une tâche supplémentaire incombant aux Cohanim, celle d'enseigner la Torah au peuple. Il rappelle aussi la mitsva des Cohanim de consommer les sacrifices, permettant ainsi au fauteur d'être totalement pardonné.

Enfin, le prophète promet que « la bénédiction reposera sur ta maison » dans la mesure où les Bné Israël offriront tous les cadeaux sacerdotaux et les prémices des fruits, la térouma et en particulier la hala prélevée sur la pâte.



DE PESSAH À CHAVOUOT

PIRÉ AVOT

Sefirat

Megilat Rout

Dessins

Minhaguim

Omer

Halakha

et plein d'autres rubriques

Rébus



Rabbénou Shmouël Ben Méïr : le Rashbam

Rabbénou Shmouël Ben Méïr est né à Ramerupt, dans les environs de Troyes (France) vers 1085, de son père Méïr Ben Shmouël et de sa mère Yohkéved, fille de Rachi. Éminent tossafiste, il est connu après sa mort sous le nom de « Rashbam » (pour l'acronyme hébreu). Comme son grand-père maternel, le Rashbam était un commentateur de la Torah et du Talmud. Il étudiait auprès de Rachi et de Rabbi Yits'hak Ben Asher haLévi (le Riva). Il était le maître de son frère Rabbénou Tam et sa méthode d'interprétation différait de celle de son grand-père.

Le Rashbam gagnait sa vie en s'occupant du bétail et en cultivant la vigne, fidèle à sa tradition familiale. Connu pour sa piété, il défendit les croyances juives dans des conflits publics organisés par les dirigeants de l'Église dont l'objectif était de « démontrer » l'infériorité du judaïsme, et son commentaire contient plusieurs références directes à de tels conflits avec le clergé, notamment concernant la mauvaise traduction de termes bibliques conduisant à des malentendus. On dit qu'il était si modeste qu'il marchait toujours les

yeux baissés. Vers 1150, il enseigna en tant que Rosh Yéshiva à Rouen à la Yéshiva dont les restes furent découverts en 1976. Là, il rencontra probablement le grand savant espagnol Rabbi Avraham Ibn Ezra, qui séjourna à Rouen entre 1150 et 1158. Vers 1160, un synode (Conseil d'une confession chrétienne) eut lieu à Troyes dans le cadre du Takkanot Shoum (ensemble de décrets formulés et convenus sur une période de plusieurs décennies par les dirigeants de trois des villes centrales de la communauté juive médiévale de Rhénanie : Spire, Worms et Mayence). Ce synode était dirigé par le Rashbam, son frère Rabbénou Tam, et Rabbi Eliezer Ben Nathan (le Raavan). Plus de 250 rabbanim de communautés de toute la France étaient également présents. Un certain nombre de décrets communautaires furent promulgués lors du synode couvrant à la fois les relations entre Juifs et non-juifs ainsi que les questions internes à la communauté juive.

Commentaire sur la Torah : Son commentaire sur la Torah est réputé pour l'accent mis sur le pchat du texte. En effet, le Rashbam explique son objectif dans l'exégèse biblique sur le fait qu'on doit toujours se rappeler que les Sages ont dit qu'un passage biblique ne doit pas être privé de son sens original. Il conteste parfois l'interprétation de son grand-père Rachi et indique que ce dernier était d'accord avec son

approche.

Œuvres talmudiques : Des parties de son commentaire sur le Talmud ont été préservées, comme sur le traité Baba Batra (sur de grandes parties du traité où aucun commentaire de Rachi n'est disponible), ainsi que le dernier chapitre du traité Pessa'him. Les notes du Rashbam sur le 'Houmach sont remarquables par leur brièveté. Il écrivit deux versions de son commentaire sur des parties du Talmud babylonien, une version longue et une version courte. Généralement, seule sa version longue fut publiée, même si la version courte fut parfois publiée en partie.

Les œuvres talmudiques du Rashbam comprennent des commentaires sur de nombreux textes, parmi lesquels : traités Baba Batra (29a jusqu'à la fin) ; Pessa'him (99b jusqu'à la fin) ; Avoda Zara ; Nidda ; ajouts au commentaire de Rachi ; Pirkei Avot ; les conclusions des commentaires sur le Talmud laissées incomplètes par Rachi.

D'autres opinions du Rashbam, qui ne figurent pas dans ses écrits actuellement existants, sont communément citées par les Tossefot tout au long du Talmud.

Rabbénou Shmouël Ben Méïr quitta ce monde depuis sa ville natale vers 1174.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

**"Qui m'a précédé pour que je
le récompense ?" :**

Réflexion sur la Providence

Le Yalkout Shimoni (§642) ramène le verset de Tehilim (36,7) : "Ta justice est comparable à des montagnes divines, et tes jugements sont profonds comme l'abîme. Tu sauves hommes et bêtes, ô Éternel."

Il existe un jugement distinct pour les hommes et un autre pour les bêtes. Pour les hommes, il s'agit de la circoncision au huitième jour, tandis que pour les bêtes, le sacrifice est permis également à partir du huitième jour. Rabbi Tanhoum a interprété le verset : "Qui m'a précédé pour que je le récompense ?" (Iyov 41,3) en soulignant la contribution du célibataire aux salaires des scribes et des enseignants de Torah pour les enfants, bien qu'il n'ait pas d'enfant. Le Saint Béni Soit-Il déclare : Il m'incombe de lui rendre son dû et de lui donner un garçon. Dans les temps futurs, le Saint-Esprit proclamera : "Que celui qui a travaillé avec D. vienne et prenne sa récompense". [...] L'Esprit Saint questionne : "Qui m'a précédé pour que je le récompense ? Qui m'a loué avant même que je lui donne une âme ? Qui a circoncis son fils en mon Nom avant que je lui en donne ? Qui a construit pour moi un parapet avant que je lui donne un toit ? Qui m'a fait une mezouza avant que je lui donne une maison ? Qui m'a construit une soucca avant que je lui en donne les moyens ? Qui a fabriqué pour moi des tsistits avant que je lui donne un habit ? Qui m'a séparé les prélèvements de la Térouma et du Maâsser avant que je lui donne un grenier ? Qui m'a séparé la Hala avant que je lui donne de la pâte ? Qui m'a préparé un sacrifice avant que je lui donne du bétail ? C'est ce qui est écrit : "Un boeuf, un agneau ou une chèvre".

Quel est l'enseignement que nos Sages en (tirent) déduisent ?

L'apprentissage réside dans la prise de conscience que la mitsva ne nous est pas donnée en fonction des circonstances, mais au contraire, c'est parce qu'il y a la mitsva qu'Hachem nous donne les moyens de l'accomplir. Cette idée profonde est explorée dans un Beth Halevi au début de la paracha de Mikets. Yossef, assis en prison, rencontre le maître échanson et le maître panetier, et interprète leurs rêves. Il demande au maître-échanson de se souvenir de lui devant Pharaon. Ce dernier oublie sa promesse, mais se souvient deux ans plus tard, suite à des événements invraisemblables.

Le midrach (Berechit Rabba 89,1) explique que D. avait fixé un terme à l'obscurité, après quoi, Pharaon fit un rêve. Il est clair que Pharaon a rêvé uniquement parce que Yossef devait être libéré et régner sur l'Égypte. Cela illustre la Providence Divine. De même, les mitsvot nous sont données avec les moyens annexes pour les accomplir, car D. a créé le monde avec des parents et des enfants afin que nous puissions accomplir la mitsva d'honorer ses parents. Cette révélation est la cause de l'agitation de Iyov ! La raison sous-jacente à la volonté divine de diriger le monde de cette manière est le grand idéal de "qui m'a précédé et qui je dois récompenser". Cette compréhension profonde de la relation entre la Volonté Divine et les événements de la vie a été une source de réconfort et de force pour Iyov, lui permettant de persévérer dans sa foi malgré les défis et les épreuves auxquels il était confronté. Ainsi, la leçon à tirer est la suivante : même dans les moments les plus sombres et les plus difficiles de la vie, il est possible de trouver un sens et une signification plus profonds en se tournant vers la Volonté Divine et en cherchant à comprendre comment elle s'exprime à travers les événements auxquels on est confronté dans notre existence.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Hachem ordonne aux Cohanim des commandements, qui seront les seuls à appliquer. Ils ne s'impurifieront pas pour tous les morts, si ce n'est pour un des 7 proches (père, mère, frère, sœur, fils, fille, femme). Ils ne se marieront pas avec une femme qui a eu une relation interdite, ou une femme qui a perdu ses avantages de Cohen, ou encore une femme divorcée. On l'honorera (en le faisant monter à la Torah en 1^{er} ou en lui donnant le zimoun). Le Cohen gadol ne s'impurifiera pour personne et ne se mariera pas non plus avec une veuve mais uniquement une femme vierge.

Montée 2 : Les Cohanim ayant un défaut ne pourront pas faire le service au michkan, tant qu'ils ont ce défaut. Les Cohanim impurs ne mangeront pas de sacrifices ni la térouma. Un non-Cohen ne mangera pas de térouma. Sa femme et ses enfants en mangeront, tout comme ses esclaves convertis. Une fille Cohen mariée à un non-Cohen, elle n'en mangera plus, à moins qu'elle divorce ou qu'elle soit veuve sans descendance. Un non-Cohen qui mange de la Térouma, ajoutera 1/5^{ème} sur le prix et le donnera au Cohen.

Montée 3 : Un homme ayant fait un vœu, amènera de son plein gré, une bête mâle, sans défaut. La Torah cite une liste de défauts que la bête ne devra pas avoir, si on veut la faire monter sur le mizbéa'h. Aussi, si un goy offre un korban ayant un défaut, on ne l'offrira pas, c'est également en partie, ce qui a coûté la destruction du 2nd Temple (Guittin 57). La bête ne sera pas offerte avant 8 jours et on ne tuera pas une bête et sa mère le même jour.

Montée 4 : La Torah va s'allonger sur les fêtes, à commencer par le Chabbat. 6 jours durant, le travail sera fait et le 7^{ème} jour, vous vous reposerez de tout travail. Le 14 Nissan dans l'après-midi, c'est le processus du korban Pessa'h. Le 15, c'est la fête des matsot et on en mangera pendant 7 jours. Le 1^{er} et 7^{ème} jour de

cette fête, on ne fera pas de travail. Le 16 Nissan, on effectuera la 1^{ère} moisson de l'orge et on en offrira une min'ha qui s'appelle min'hat haomer, qui sera accompagnée d'un agneau. Il sera interdit de commencer la moisson avant d'amener cette min'ha. Il faudra également compter le Omer, durant 7 semaines complètes.

Puis, le 50^{ème} jour du compte, on offrira deux pains accompagnés de 7 agneaux, un boeuf et deux béliers en tant que ola, un bouc 'hatat et deux agneaux chélamim. On ne travaillera pas ce jour-là. Lors des moissons, on n'oubliera pas les dimes revenant aux pauvres, Péa et Léket.

Montée 5 : Le 1^{er} Tichri, on ne travaillera pas et ce sera le souvenir de la 'téroua'. Le 10 Tichri, ce sera le jour de Kippour, on jeûnera et on ne fera aucun travail, car c'est le jour du pardon. Tout celui qui travaille ou qui ne jeûne pas sera excommunié.

Montée 6 : Le 15 Tichri, c'est la fête de Soukot pendant 7 jours. Le 1^{er} jour on se reposera de tout travail et on prendra les 4 sortes (arba minim). On se réjouira lors des 7 jours de Soukot et on habitera dans la Souka. Puis, le 8^{ème} jour sera également un jour d'arrêt et on se reposera de tout travail.

Montée 7 : La Torah parle de l'allumage de la Ménora, pour laquelle, on utilise de l'huile d'olive pure et elle restera allumée du soir au matin. On formera les 12 pains à mettre sur le Choul'han, on en fera deux rangées de 6. C'est le jour du Chabbat qu'on les déposera.

Un homme, fils d'une juive et d'un Egyptien, béni (l'inverse) le nom d'Hachem. Les juges et témoins mirent leurs mains sur sa tête (pour se désolidariser de son acte) et il fut lapidé. Ainsi sera la loi pour tous ceux qui s'aventureraient à une telle folie.

1. Un homme qui tue un autre en le frappant, sera 'hayav mita.

2. Un homme qui frappe une bête remboursera les dommages, même s'il l'a tuée.

3. Un homme qui frappe un autre, remboursera les dégâts.

La Force d'une parabole

Un roi avait un fils qu'il chérissait particulièrement. Un jour le prince commit une terrible faute au palais et le roi n'eut d'autres choix que de le renvoyer de la ville. Après quelques jours d'errance, il trouva grâce aux yeux d'un paysan qui vit en lui de grandes qualités. Il lui fournit donc un travail mais également un toit et de quoi se nourrir. Le jeune prince appréciait sincèrement son employeur qui était bon et généreux et le servait donc avec dévouement. Après plusieurs années, le prince qui s'était habitué à sa nouvelle vie, avait quelque peu oublié son enfance royale. Un jour, son patron décéda subitement et c'est son fils qui le remplaça. Celui-ci était mauvais et cruel et faisait

souffrir le prince qui passait maintenant ses jours à se lamenter. De son côté, le roi qui se languissait de son cher fils se mit à sa recherche sans grand succès. Il invita donc tous les sujets du royaume à se tourner vers lui en cas de différend financier ou autre, espérant ainsi que le prince entende son appel. Et effectivement, le prince qui souffrait chez son nouvel employeur se tourna vers le roi pour obtenir un traitement plus favorable de la part du jeune paysan. Il expliqua face au roi que jusqu'à présent, il jouissait d'une situation confortable chez un maître bon et généreux mais que maintenant sa situation était invivable. En entendant cette argumentation, le roi se mit à pleurer et le prit dans ses bras. " Mon cher fils, pourquoi te contentes-tu de me demander de te débarrasser de celui qui te fait du mal ! Ne languis-tu pas cette époque où tu

vivais au palais et où le royaume entier te respectait ?! Pourquoi n'aspirez-tu pas à revenir à la vie majestueuse qui était la tienne dans le passé ?! "

Le Maguid de Douvna explique que face à la difficulté de la galout, on se contente parfois de prier pour obtenir une solution ponctuelle face à tel ou tel événement. Ne devrions-nous pas demander plus généralement la construction du Temple qui nous permettrait de revenir vivre dans le palais de roi au contact de notre père ?!

Nous parlons dans la Paracha du statut du Cohen et de son rôle au Beth Hamikdash. Mais plutôt que d'étudier ce texte avec nostalgie, pourquoi ne pas le lire avec l'espérance de voir rapidement le Temple reconstruit ?

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nïchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ouriel est un merveilleux directeur d'école qui fait tout pour ses chers élèves. Mais pour cela, il a besoin d'argent et organise donc une fois par an, une gigantesque tombola avec des merveilleux lots. Mais à la différence de beaucoup d'autres, il vend des tickets à seulement 20 Shekels afin que tout le monde puisse participer. Cette année encore, il organise sa merveilleuse tombola et grâce à Dieu, il réussit à vendre un grand nombre de billets. Le jour J arrive et tous les élèves sont impatients de découvrir qui seront les heureux gagnants. Ouriel s'approche de l'urne et tire au fur et à mesure des noms auxquels il attribue de jolis lots. Tout le monde attend avec impatience le tirage du premier cadeau qui est un merveilleux vélo électrique d'une valeur d'un millier de Shekels. Ce moment arrive enfin et Ouriel tire un papier sur lequel il est écrit Moché S. Tous les yeux se tournent immédiatement vers ce fameux Moché qui ne semble pas plus joyeux que cela. Ses voisins lui expliquent alors qu'il a gagné le premier lot, mais là encore il reste indifférent. On lui dit d'aller se diriger vers l'estrade afin de récupérer son énorme boîte, mais Moché leur explique qu'il ne veut en aucun cas prendre le cadeau puisqu'il n'a même pas acheté de tickets. Ouriel s'approche donc de lui et lui demande pourquoi son nom apparaît donc sur un papier. Moché lui répond que c'est certainement Pinhas F qui a écrit cela. L'étonnement est encore plus grand, et on appelle donc Pinhas afin d'élucider le problème. Pinhas qui est enfant d'une famille démunie s'approche et reconnaît effectivement que c'est lui qui a écrit le nom de Moché. On lui demande alors pourquoi a-t-il fait cela, ce à quoi il répond qu'il n'avait malheureusement pas d'argent pour acheter un ticket, et c'est Moché qui voulait à tout prix qu'il participe à cette merveilleuse tombola et qui l'a donc forcé à accepter 20 Shekels afin d'en acheter un. On lui demande pourquoi dans ce cas a-t-il écrit le nom de Moché, ce à quoi il répond qu'il a été forcé d'accepter l'argent mais ne voulait en aucun cas prendre le cadeau. Moché de son côté, explique aussi qu'il ne voudra en aucun cas prendre ce lot qui revient de plein droit à Pinhas. Cette dispute extraordinaire aurait pu continuer encore de longues minutes mais Ouriel qui a les larmes aux yeux, propose qu'ils aillent immédiatement appeler un des grands décisionnaires de la génération, le Rav Itshak Zilberstein, afin qu'il élucide ce problème. Qu'en pensez-vous ? Avant de répondre, le Rav fit remarquer qu'à la différence de la plupart des jugements où chacun cherche à tirer la couverture de son côté, dans notre cas, c'est l'inverse, et chacun désire plutôt couvrir son ami, non pas d'une couverture, mais d'un merveilleux cadeau. La Michna Péa (6, 1) nous enseigne que d'après Beth Chamay, celui qui rend Efkère (abandon de propriété) que pour les pauvres mais pas pour les riches, ceci est valable. Mais Beth Hillel n'est pas d'accord et considère que pour que l'abandon fonctionne, il faut qu'il soit total, c'est-à-dire un abandon pour les pauvres comme pour les riches. Évidemment, le Choul'han Aroukh (H" M 273,5) tranche la Halakha comme l'avis de Beth Hillel. Cependant, le Noda Biyouda fait remarquer que même si la Halakha fut tranchée comme Beth Hillel, ceci n'est que dans le cas où il rend Efkère de manière générale mais il pourra spécifier qu'il rend Efkère que pour certaines personnes et effectivement cela sera Efkère seulement pour elles. Or, dans notre cas, même si Moché n'a rendu Efkère son billet, que pour Pinhas, cependant Pinhas n'a jamais pensé ou voulu l'acquérir, il appartient donc à Moché S. Mais le plus joli dans cette histoire c'est la morale que l'on peut apprendre de l'épilogue. Après que la décision du Rav fut rendue, le Directeur alla trouver les deux enfants et leur déclara qu'il était tellement fier de leur attitude qu'il achètera un deuxième vélo mais il a une seule demande à leur faire, celle de le faire rentrer dans cette merveilleuse amitié. Et c'est cela la signification du verset « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis Hachem », c'est-à-dire si tu aimes ton prochain autant que toi-même alors Hachem déclare « Je suis Hachem et Je veux Moi aussi que vous Me fassiez rentrer dans cette merveilleuse association ». En conclusion, c'est Moché qui emportera le vélo car c'est son argent et Pinhas n'a pas voulu l'acquérir. (Tiré du livre Oupiryo Matok Berechit, page 40)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...le premier du septième mois sera pour vous un jour de repos, de zikrone teroua (souvenir de sonnerie)... » (23/24)

Rachi écrit sur zikrone teroua : « "zikrone" fait référence aux psoukim de zikronot et "teroua" fait référence aux psoukim de chofarot (qui l'on récitera à Rosh Hachana lors de la amida de moussaf) afin de rappeler pour vous le mérite de la Akedat Yits'hak où un bélier a été approché à la place de Yits'hak (et le chofar est une corne de bélier) ».

Le Sifté 'Hakhamim explique : Rachi avait une question : À la place de "zikrone teroua" le passouk aurait dû dire "Yom teroua : un jour de sonnerie". En effet, Rosh Hachana est un jour où l'on sonne le chofar, ce n'est pas un souvenir mais c'est un jour où l'on sonne réellement en pratique le chofar, d'où la question il aurait été plus adéquat de dire "yom teroua" !?

À cela Rachi répond que ce passouk ne vient pas nous apprendre qu'il faille sonner le chofar le jour de Rosh Hachana mais vient nous apprendre que lors de la amida de moussaf, il faut mentionner des psoukim faisant référence au souvenir, avec le mot "zikarone" dans le passouk et également mentionner des psoukim faisant référence à la teroua, avec le mot "chofar" dans le passouk, d'où l'expression dans notre passouk "zikrone teroua" et ceci a pour but que Hachem se souvienne de la Akedat Yits'hak. En effet, le chofar rappelle la corne du bélier qui a été approchée à la place de Yits'hak.

Le Ramban demande : Selon Rachi, c'est donc la Torah qui nous enseigne de mentionner dans la amida de moussaf des psoukim de zikronot et chofarot. Or, ceci est difficile car la Guémara dit clairement que c'est déRabanan (d'ordre rabbinique).. En effet, la Guémara (Rosh Hachana 34) dit que si un homme doit choisir entre aller dans une ville où il n'y a pas de sonnerie de chofar mais il y a d'une manière certaine un minyan de 10 personnes et que donc il pourra s'acquitter des brakhot de malhouyot, zikronot et chofarot de la amida de moussaf, et aller dans une ville où il n'y a pas minyan et il ne pourra pas s'acquitter des brakhot malhouyot, zikronot et chofarot mais il y a une possibilité d'écouter peut-être le chofar, la Guémara tranche qu'il devra choisir la ville où il y a une possibilité d'écouter le chofar même si ce n'est pas une certitude que d'aller dans la ville où il pourra d'une manière certaine s'acquitter des brakhot, malhouyot, zikronot et chofarot Et la Guémara justifie cela en disant qu'écouter le chofar c'est de la Torah alors que malhouyot, zikronot et chofarot dans la amida de moussaf c'est déRabanan, d'où la question : comment Rachi peut-il dire que zikronot et chofarot dans la amida de moussaf on l'apprend de notre passouk "zikrone teroua" et que donc c'est de la Torah alors que la Guémara dit que c'est déRabanan ?

Le Gour Arié répond : Rachi n'a pas voulu dire que la Torah demande de mentionner des psoukim de zikronot et chofarot dans la amida de moussaf mais la Torah dit "zikrone teroua", c'est-à-dire que les bnei Israël seront rappelés et mentionnés pour

le bien grâce à la teroua du chofar et de là nos 'Hakhamim se sont appuyés pour instituer dans la amida de moussaf les brakhot comme les 'Hakhamim l'ont exprimé dans la Guémara (Rosh Hachana 16) : « Dites devant Moi "zikronot" afin que votre souvenir monte devant Moi pour le bien, et avec quoi ? Avec le chofar »

Le Béer Bessadé donne deux réponses :

1. De mentionner les psoukim de zikronot et chofarot c'est de la Torah du passouk "zikron teroua" comme Rachi l'a expliqué et ces psoukim sont connus. Ce que la Guémara dit que c'est derabanan c'est le nossah des brakhot et la forme de comment cela a été rédigé dans la amida et c'est pour cela que la personne voulait aller dans cette ville juste pour savoir le nossah des brakhot. À cela on lui dit : Il vaut mieux aller peut-être écouter le chofar qui est de la Torah que d'aller pour les brakhot qui sont déRabanan mais évidemment qu'il dira les psoukim qui sont de la Torah.

2. La Torah dit : Si tu veux que Hachem Se souvienne de vous pour le bien, mentionnez les psoukim de zikronot et chofarot mais c'est facultatif et les 'Hakhamim sont intervenus pour obliger et rendre obligatoire le fait de mentionner ces psoukim de zikronot et chofarot.

On pourrait proposer la réponse suivante : La Guémara (Rosh Hachana 29) ramène une contradiction : D'un côté il est écrit notre passouk "zikron teroua, souvenir de sonnerie" et d'un autre côté il est écrit "yom teroua, jour de sonnerie" (Bamidbar 29/1). Et la Guémara répond que notre passouk parle où Rosh Hachana tombe Chabbat où il est interdit de sonner le chofar donc c'est juste zikron teroua, alors que l'autre passouk parle où Rosh Hachana tombe un jour de semaine où l'on sonne le chofar en pratique c'est yom teroua. Mais la Guémara réfute cette réponse car selon cela, l'interdiction de sonner le chofar Chabbat serait de la Torah, ce qui n'est pas possible car sinon comment sonne-t-on le chofar au Beth Hamikdash le Chabbat ?! Cela prouve que l'interdiction de sonner le chofar le Chabbat n'est que déRabanan, de peur de le transporter dans le domaine public.

Et à présent, on pourrait se demander : Mais alors que fait-on de la contradiction des psoukim? À cela, Rachi répondrait que c'est pour nous dire de réciter des psoukim de zikronot et Rachi ramène que Hachem Se souvient de nous pour le bien par le chofar pour nous dire que la récitation de ces psoukim sont de la Torah uniquement lorsqu'il sonne le chofar, que lorsque s'accomplit yom teroua alors s'accomplit zikron teroua, c'est pour cela que la Guémara dit que la personne qui va dans une ville pour s'acquitter des brakhot de malhouyot, zikronot et chofarot, on lui dit que c'est déRabanan car il n'y a pas dans cette ville de chofar mais dans un cas où il y a le chofar alors la récitation malhouyot, zikronot et chofarot est de la Torah, c'est cela que Rachi vient dire car après avoir dit que l'interdiction de sonner le chofar le Chabbat est déRabanan, il faut bien résoudre la contradiction des psoukim. Ainsi, Rachi explique que zikron teroua réciter les psoukim, s'applique lorsque yom teroua s'applique car ces psoukim montent devant Hachem grâce à la sonnerie du chofar.

Mordekhai Zerbib

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

A Les trois fêtes de pèlerinage suivent le rythme de **ce cycle**.

cycle Agricole

B Cette **secte** affirmait que le compte du 'Omer commençait toujours un dimanche.

les Baïtousim

C Chavou'ot n'a pas de date fixe dans la Torah, c'est **le énième** jour du 'Omer.

Le Cinquantième

D Un *Cohen* ne peut pas se marier avec **une telle femme**.

une Divorcée

E Il n'est pas *Cohen*, et pourtant peut manger de la *Terouma* !

'Esclave non-juif du Cohen

F Ainsi la Torah appelle le cédrat.

Fruit du bel arbre

H L'âge minimal d'un animal pour être apte au sacrifice.

Huit jours

J Il est interdit d'abattre un animal et sa mère le même ...

Jour

K Fêté le dix Tichri.

Kippour

L La **peine** appliquée à celui qui blasphème.

Lapidation

M Chavou'ot correspond à **cette étape** du cycle agricole.

les Moissons

N La fête de *Souccot* vient rappeler **comment** Hachem nous a protégés dans le désert.

par des Nuées de Gloire

O **Nom** d'une mesure qui est devenue un compte.

'Omer

P Une **faute** très grave, dont la réparation est alors de sanctifier le Nom d'Hachem.

Profaner le Nom d'Hachem

Q **Nombre** de jours qu'il faut compter entre *Pessa'h* et *Chavou'ot*.

Quarante-neuf

R Appelé dans la Torah "un jour de repos, un souvenir par la sonnerie du Chofar".

Roch Hachana

S Parmi les quatre espèces prises à *Souccot*, **celle** qui évoque la forme des lèvres.

feuille de Saule

T Celui qui a bon œil **en** offre un quarantième au *Cohen*.

la *Terouma*

V Elle est permise au *Cohen* mais interdite au *Cohen Gadol*.

une Veuve

Y Le *Hadass* (feuilles de myrte) évoque la forme de cet organe.

les Yeux



Emor (314)

וְכָל זָר לֹא יֹאכַל בּוֹ (כב, יג.)

« Tout étranger (non Cohen) n'en consommera pas (de la Térouma - nourriture sacrée revenant au Cohen) » (22,13)

Rabbi Nathan de Breslev explique de la façon suivante la raison pour laquelle la Térouma est interdite aux non Cohen. La capacité du Cohen à contenir la sainteté est plus grande qu'un non Cohen.

D'autre part, en mangeant de la Térouma, on reçoit dans son âme une lumière spirituelle très haute. Ainsi, le Cohen constitue un réceptacle adapté pour contenir la grande lumière qui provient de cette consommation. Mais le non Cohen n'a pas le droit d'en manger, car du fait que la capacité à recevoir la sainteté dont il dispose est plus étroite, son âme ne peut pas supporter cette lumière si haute. De ce fait, l'intensité de la sainteté qui lui parviendra par cette consommation lui causera des dommages spirituels, du fait qu'il n'ait pas la force suffisante pour la supporter.

מוֹעֲדֵי ה' אֲשֶׁר תִּקְרְאוּ אֹתָם מִקְרָאֵי קֹדֶשׁ אֵלֶּה הֵם מוֹעֲדֵי (כב, ב.)
« [Celles-ci] sont les époques de D. que vous appellerez des convocations saintes, celles-ci sont (23,2) » Mes époques

Pourquoi cette apparente répétition : « ... les époques de D. ... celles-ci sont Mes époques » ? Le Sforno répond : Si, véritablement, « vous les appelez des convocations saintes », autrement dit, si vous vous y rassemblez afin de vous occuper de Mitsvot et de considérations sacrées (vos actes «appelant» témoignant, que pour vous ce temps est consacré à D. : « Ce sont des époques de D. »!), alors [D. dit] : « Celles-ci sont Mes époques », et trouvent grâce à Mes yeux. Mais si, la première condition n'est pas remplie, et que pendant ces périodes, les enfants d'Israël s'intéressent à des sujets profanes et aux plaisirs matériels, elles ne seront plus « Mes époques ». Est-ce que les jours de fêtes sont des occasions de se retrouver calmement avec D. afin de développer une relation d'amour, ou est-ce que ce sont des jours durant lesquels il faut « tuer le temps » en faisant ce que j'ai envie personne ne me dictant quoi faire !

Il est important de noter que l'important est l'atmosphère, l'état d'esprit, car on peut respecter la loi juive à la lettre, et avoir malheureusement son cœur totalement déconnecté de D., centré sur ses plaisirs désirs personnels.

זְכֹרֶיךָ תְרוּמָה (כג, כד.)

« Un souvenir de sonnerie » (Emor 23,24)

Nos Sages (Roch Hachana 16a) demandent: Pourquoi sonne-t-on du Chofar avant et pendant la Amida ? Ils répondent: pour troubler le Satan. Le Rav Yits'hak Blazer explique qu'en entendant les sonneries du chofar, le Satan est bouleversé et effrayé, pensant qu'elles annoncent la venue du Machi'a'h. Cela est surprenant, dans la mesure où il a entendu chaque année les mêmes sonneries, sans qu'elles aient été suivies de l'arrivée du Machiah. Néanmoins, elles suscitent régulièrement son émotion, comme s'il se disait : Peut-être les choses seront-elles différentes cette année? Peut-être Israël s'est-il réellement repenti et mérite-t-il la Délivrance. Qu'en est-il alors de l'homme qui, pris de découragement, en vient à se dire : « J'ai vécu de nombreuses années et ai déjà passé tant de Roch Hachana avec leurs sonneries du chofar sans faire Téhouva ... C'est donc sans espoir! Un tel homme est pire encore que Satan!

Vous demeurerez dans des Soucot durant sept jours ; tout citoyen en Israël demeurera sous la Souca », (23, 42)

L'illustre Alchikh Hakadoch explique dans son commentaire sur la Torah ce qui semble apparaître comme une « redondance » dans ce verset. En effet, en quittant sa maison pour aller habiter dans la Souca afin d'accomplir la Mitsva, chaque juif déclare que ce monde matériel n'est qu'éphémère et qu'il n'est lui-même, en tant qu'individu, que « de passage ». Ainsi, demeurons-nous dans ces cabanes pendant sept jours, chaque jour symbolisant dix années de notre vie. Toutefois, ceux qu'on appelle les « citoyens » (à savoir les Tsadikim -voir à ce propos le Traité talmudique Baba Batra 15 a, où Avraham Avinou est appelé le « citoyen ») ne se contentent pas des sept jours de Soucot : l'accumulation des biens et acquisitions matériels ne les séduisent en rien, et ils demeurent toute leur vie dans une Souca !

Rabbi Yaacov Galinsky Zatsal, raconte à ce propos l'anecdote suivante Vers la fin de ses jours, le célèbre Sage de Meknès, Rabbi Refaël Baroukh Tolédano Zatsal, vint s'installer en Israël. Voulant accomplir la Mitsva de « Yichouv Eretz Israël », il exprima son souhait d'acheter un appartement à Bné Brak. Ne possédant pas la somme requise, il dut avoir

recours à des emprunts. Une fois ce problème financier résolu, il lui fallut encore entreprendre des travaux de rénovation. Enfin, l'appartement fut prêt et on vint lui annoncer qu'il était possible d'y emménager. Or, à la grande surprise de sa famille, il annonça qu'il envisageait de trouver un locataire pour occuper cet appartement et d'utiliser le loyer ainsi perçu afin de financer la location de son propre domicile. Pressé de questions par son propre entourage, il révéla même qu'il ne voulait pas s'établir dans sa propre demeure, car il avait « peur » Je ne veux pas habiter dans ma propre maison. Au Maroc non plus, je n'habitais pas dans ma propriété. Car j'ai peur ! . Constatant le grand étonnement et l'incompréhension qu'il suscitait autour de lui, il ajouta : « Je crains qu'en habitant chez moi en toute sécurité et sans nulle inquiétude de me faire congédier par le propriétaire, je risque de me sentir trop 'enraciné'... au point d'oublier que ce monde est bel et bien provisoire ! »

בִּכְסוּת הַשְּׂבָתִי אֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (כג, מג)
« Car j'ai fait asseoir les enfants d'Israël dans des Souccot » (Emor 23,43)

Nos Sages demandent : De quelle sorte de Souccot s'agit-il? **Rabbi Eliézer** a enseigné : « **C'étaient les nuées de Gloire** » (Soucca 11b). Le **Hida** fait remarquer : Dans ces conditions, pourquoi n'est-il pas écrit : « **J'ai conduit les enfants d'Israël** », plutôt que : « **Je les ai fait asseoir** » ? Nos Sages rapportent que les Hébreux étaient véritablement assis entre les nuées de Gloire, à l'instar d'un homme installé sur un bateau qui le mène à destination pendant qu'il vaque normalement à ses occupations. De la même manière, nos ancêtres étaient installés dans leur maison pendant que les nuées de Gloire les transportaient.

וְיֹצֵא אֶת-הַמְּקַלְל, אֶל-מַחוּץ לַמַּחֲנֶה, וְסָמְכוּ כָל-הַשְּׂמַעִים אֹת-יְדֵיהֶם, עַל-רֹאשׁוֹ; וְרָגְמוּ אֹתוֹ, כָּל-הַעֵדָה (כד, יד)
« Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp ; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide » (24,14)

Une question se pose : lorsque d'habitude on emmène un accusé devant le roi afin qu'il tranche de façon rigoureuse ou au contraire avec miséricorde, on espère que son jugement sera clément, voire même obtenir une grâce complète ! Comment Hakadoch Baroukh Hou, le Roi des rois, qui se distingue par son énorme Héséd (bonté), le condamna-t-Il à la mort par lapidation, la plus grave de toute la Thora? En fait, cette question n'a pas lieu d'être. **Le Hafets Haïm** explique que nous la posons car nous ne comprenons pas que la condamnation à mort est un « Bienfait » que nous offre Hachem pour expier notre faute, comme le Smag explique à propos de

celui qui fait passer un de ces enfants devant une idole (le Molèkh). Il est condamné à mort uniquement s'il n'a pas fait passer tous ses enfants, auquel cas « la Colère divine est tellement grande contre lui que même la lapidation ne répare pas son âme ». Sans cette punition, l'âme arriverait « sale » dans le Ciel, et ne pourrait pas profiter de la récompense éternelle pour les Mitsvot qu'elle a accomplie. Hachem lui rend donc un service en la condamnant ! Ceci est vrai pas seulement pour les condamnations à mort, mais pour toutes les punitions que l'Homme reçoit, que ce soit directement par le Beth Din, ou par la main d'Hachem. C'est la différence entre la Thora et les autres systèmes. Chez nous, les punitions ont pour but de réparer le fauteur, alors que chez les goyim, elles n'ont pour seul objectif que de faire peur et de prévenir et protéger la société pour qu'il ne recommence plus. Dans ce cas, on constate bien qu'il tentera donc de recommencer, mais cette fois sans se faire attraper !

Halakha : Règles relatives à la sainteté de la synagogue et de la maison d'étude.

La sainteté de la synagogue et de la maison d'étude est très grande et il nous est prescrit de craindre Celui qui y réside. Les synagogues et les maisons d'étude sont aussi appelées « sanctuaires », c'est pourquoi il est interdit d'y tenir des propos futiles et on ne doit pas y faire d'autres comptes que ceux qui sont en rapport avec un commandement, par exemple ceux de la caisse de bienfaisance.

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Dicton : *Ouvrez-moi la plus petite porte de Téchouva, même de la taille d'un chas d'aiguille et Je l'agrandirai comme les portes d'un grand palais.*

Chir HaChirim Rabba

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, יוואל שמעון ישראל בן פנינה, הרסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זוויירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת גויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'רות בת אליו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליסוף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר ולינותן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת : אליהו בן זורה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מוחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, ניסים חי הורבט בן ג'ולי.





Rav Haimon Cohen, Roch Yehouda Yehouda Kahanem et du Colé D'Orhot Moche



Possibilité d'écouter le cours de Maran Chlita en Direct ou en Replay sur <https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sortie de Chabbat Parachat Ah'aré
Mot, 27 Nissan - 5784

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

בית נאמן

Sujets du cours :

1. Des explication et des enseignements magnifiques sur les Pirkei Avot – Chapitre 1 (à partir de la Michna 9)
2. Si quelqu'un a oublié de compter le Omer un soir
3. Les gens qui viennent à la synagogue que le soir de Chabbat, est-ce qu'on peut les laisser compter le Omer avec Bérakha ?
4. Un enfant non Bar Miswa qui a oublié de compter le Omer, peut-il continuer à compter avec Bérakha ?
5. Prier Arvit avant de compter le Omer
6. Pourquoi on compte les jours du Omer au-lieu de compter combien de jours il reste jusqu'à Chavouot ?
7. Ne pas dire "assé-mitsva positive" mais on peut dire les versets dans le Lechem Yih'oud
8. Si quelqu'un a oublié de compter, qu'il s'en est rappelé à Ben Hashémashot et qu'il a fait la Bérakha à ce moment par erreur, que doit-il faire

¹Pendant ces semaines, on lit les Pirké Avot. Certains les lisent comme on lit la prière ... et d'autres les lisent avec compréhension. Chaque mishna a une raison d'être ! Nous avons étudié la moitié du premier chapitre, et nous sommes arrivés à la mishna de Shimon ben Shata'h (mishna 9). Mais pourquoi la première mishna commence-t-elle par "Moché a reçu la Torah au Sinaiï" ? Tous les traités ne commencent pas ainsi. Rabbi Ovadia de Bartenoura dit quelque chose d'incroyable. Les gens se demanderont ce qu'il y a dans ce traité ? Des vertus morales ? Même les nations du monde ont écrit des livres de vertus. Il y a un livre de vertus d'Aristote, il y a un livre de vertus de Platon. (On l'appelle "La conduite de l'État"). Mais entre eux et notre Torah, c'est comme entre l'obscurité et la lumière . Alors les gens disaient : l'un est un livre de vertus et les pirké Avot aussi, quelle est la différence ? ²Alors la mishna a

dit : "Moché a reçu la Torah au Sinaiï", les vertus écrites dans les Pirké Avot sont reçues du Sinaiï. C'est ce qu'a écrit Rabbi Ovadia de Bartenoura.

J'ai vu mon maître et mon rabbin en rêve

Nous sommes arrivés à la mishna 9 : "Shimon ben

découvre des choses qu'il a apprises avant de naître (exactement comme les sages l'ont dit dans Niddah 30b), alors ils ont pensé qu'il était des nôtres. Non ! Il a parlé en faveur de cela, il a dit que c'était "liberté", il n'y a pas de différence entre mâle et femelle, il y a des maladies ? Rien. Pourtant... ce sont des fous. C'est la différence entre notre Torah et leur Torah, comme entre les ténèbres et la lumière. Ils prétendent que chaque personne, si elle est condamnée à mourir, doit mourir. Même Socrate, qui était une bonne personne, a été condamné à mort la dernière nuit parce qu'il ne croyait pas en leurs idoles. Il a dit que ces idoles étaient des choses vaines, et le roi a dit que celui qui ne croit pas en ses idoles doit être mis à mort. (La dernière nuit avant sa mort, il a dit à ses disciples de nombreuses preuves sur la survivance de l'âme, et ils en ont fait un livre (que je n'ai pas vu) - "Phédon", qui a été traduit en hébreu il y a deux cents ans. Pas de preuves réelles, mais des preuves logiques). Mais ses amis sont venus et lui ont dit : Nous te sauverons. Il a dit : Non, "la loi du roi est la loi" ! La loi de la folie est la loi... Qu'est-ce que la loi du roi ? Peut-il être considéré comme un roi s'il croit en leurs idoles, et il force les gens à y croire ? Vous ne voulez pas croire en leurs idoles, alors ne le faites pas. Donc Socrate était stupide, et Platon était stupide, et Aristote était plus stupide que tous... Il a dit qu'il n'y avait pas d'âme du tout. Qu'est-ce que c'est, une âme ? Ce n'est rien, les gens vivent parce qu'ils ont un souffle de vie, ce n'est pas une âme. Faux ! Il y a une âme. Sinon, comment pouvez-vous expliquer que les gens voient en rêve des choses qui doivent arriver ? D'où vient cela ? Et ainsi de suite, et beaucoup d'autres choses qui prouvent clairement qu'il y a une âme chez l'homme.

1. Béli Neder, quand viendra le moment où nous pourrons écouter des chansons avec des tambours et des danses, tu chanteras [Rabbi Kfir Partouch] cette chanson [Ya Ana Emsaahka « יָה אַנְה אַמְצָאָךְ » de Rabbi Yehouda Halevi z"l] encore une fois avec des instruments de musique. Le cours est dédié au rétablissement de Hadassa bat Haya Georgette, une guérison complète, une santé robuste, et des nouvelles positives.

2. Pourquoi ? Je ne savais pas pourquoi ils organisaient la Parade de la Gay Pride et en étaient fiers, d'où vient cela ? C'est quelque chose contre la nature, contre la santé, contre la vie, et de nombreuses maladies en découlent, pourquoi ont-ils fait cela ? Ensuite, j'ai vu écrit que Platon était en faveur de cela. Platon, qui était considéré comme un "juste" parmi les philosophes, parce qu'il croyait qu'il y avait une âme pour l'homme, et que l'homme

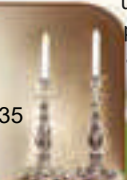
All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 21:01 | 22:18 | 23:26

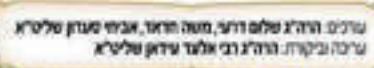
Marseille 20:32 | 21:41 | 22:35

Lyon 20:41 | 21:53 | 22:52

Nice 20:26 | 21:35 | 22:30



התכנה והגיון
bait.nehaman@gmail.com



"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

Shata'h dit, sois diligent dans l'examen des témoins, et prudent dans tes paroles, de peur³ qu'ils n'apprennent à mentir". C'est une histoire qui est arrivée "de son vivant". Une fois, il y avait un sage qui est décédé, en même temps qu'un perceuteur méchant qui était un homme mauvais, et les lits ont été intervertis lors des funérailles. Comment? Des non-juifs avaient attaqué les cérémonies, alors ils ont laissé les cercueils et sont partis. Quand ils sont revenus plus tard ils ont confondu le cercueil du sage avec celui du perceuteur. Et le disciple du sage qui est resté près du cercueil de son maître disait : Messieurs ! Celui-ci est le perceuteur et ici c'est mon maître - c'est le sage. Ils lui ont dit : Tu te trompes, nous nous souvenons différemment. Et cela lui a causé une grande douleur, jusqu'à ce qu'il pose une question de rêve pourquoi son maître n'a pas reçu l'honneur qui lui revenait ? Son maître lui est apparu en rêve, et lui a dit : Ne t'inquiète pas, ma place dans le monde à venir est plus importante. (Il n'a pas reçu de grand honneur aux funérailles car une fois il a entendu l'insulte d'un sage et est resté silencieux). Mais cet homme des douanes a accompli une fois une bonne action, et c'est pour cela qu'il a reçu cette récompense. Quelle était cette bonne action ? Une fois, il a invité cent convives et personne n'est venu, alors il a pris ce repas et l'a partagé aux pauvres, et pour cela il a mérité une récompense. L'élève lui a dit : Bien, je comprends cela, mais quelle est maintenant sa punition ? On lui a montré qu'il était suspendu par les lobes de ses oreilles, suspendu à la porte de l'enfer. Il a demandé : Jusqu'à quand ce malheureux devra-t-il souffrir ? On lui a répondu : Jusqu'à ce que Shimon ben Shetach meure et prenne sa place. Il a été surpris : Shimon ben Shetach, le prince d'Israël ? Pourquoi ? On lui a dit : Parce qu'une fois il a juré que s'il devenait prince, il tuerait toutes les sorcières. Il y avait quatre-vingts sorcières à Ashkelon, et il a dit qu'il les éliminerait. Or, maintenant, il est prince et a oublié cela. C'est pourquoi il attend une punition. Quand il arrivera là-bas, on lui dira : Rabbi Shimon, regarde ce que tu as dit, tu as fait un vœu, et tu dois le tenir. Le disciple se leva le matin, alla voir Shimon ben Shetach le prince et lui dit : Monsieur le prince, j'ai une bonne nouvelle pour vous, pas si bonne mais ... Il lui demanda : Quelle est la bonne nouvelle ? Il lui dit : J'ai vu mon maître et mon rabbi en rêve (que vous n'avez pas honoré par erreur) et il m'a dit qu'il attendait une punition pour votre honneur dans les cieux quand vous quitterez ce monde, ils vous pendraient par les oreilles. Il demanda : Pourquoi ? Qu'ai-je fait ? Il lui dit : Parce que vous avez dit que le jour où vous seriez prince, vous élimineriez ces sorcières, et vous êtes devenu prince et vous n'avez rien fait. Il dit : C'est vrai, je l'ai vraiment dit, mais comment sais-tu cela ? Il lui

3. Aujourd'hui pour dire « peut-être », tout le monde dit « נחש » - "chéma", mais nos ancêtres disaient « נחש » - "chémé", comme on le trouve dans les éditions de Lisbonne de l'année 1480. Et c'est ainsi qu'on le trouve dans le poème écrit par Rabbi Chémouel HaNagid il y a mille ans, faisant des rimes sur le mot "chémé", avec "yidmé", et "yéhemé", et "yirmé", tous ces mots ponctués par la voyelle Ségol. Si c'était "chéma", la rime n'aurait pas été possible. Et on peut prouver par des rimes.

dit : Je le sais du rêve, est-il vrai ou faux ? Il lui dit : En effet, c'est vrai.

"Aucune sorcière ne vivra"

Shimon ben Shetach se leva, compta combien de femmes sorcières il y avait à Ashkelon, et vit qu'il y en avait quatre-vingts. Comment les attraperait-il et les punirait-il ? Il amena quatre-vingts de ses jeunes élèves et leur dit : Quand je vous fais un premier signe, changez de vêtements, et au deuxième signe, venez tout de suite, chacun prendra une sorcière et la soulèvera, et ensuite nous les punirons. Et ce jour-là, il y eut une très forte pluie, Shimon ben Shetach entra et laissa les élèves dehors. Il vit les femmes et leur demanda : Que faites-vous ? Elles lui dirent : Nous faisons du pain d'or et de l'eau de vin, et ainsi de suite. Il leur dit : Je peux faire quelque chose de plus grand que cela. Je vais vous amener quatre-vingts jeunes hommes alors qu'il pleut maintenant, et il n'y a pas une goutte de pluie sur eux ! Ils lui dirent : Comment vas-tu faire cela ? Vas-tu arrêter la pluie pour eux ? Il leur dit : Ils passeront entre les gouttes... Elles lui dirent : Quelles sottises ! Comment peux-tu faire une telle chose ? Il leur dit : Maintenant, regardez. Il prit sa clochette et fit un seul tintement, et immédiatement les jeunes hommes se préparèrent et changèrent leurs vêtements mouillés pour des vêtements secs, puis il fit un deuxième tintement et ils arrivèrent soudainement. Les femmes furent étonnées de les voir secs. Comment cela se fait-il ? Elles n'ont pas imaginé qu'ils avaient peut-être fait une telle ruse. Et ensuite, chacun prit une sorcière, la souleva, et Shimon les élimina. Il dit : J'ai accompli mon devoir.

Avec lui, cela s'est passé

Les membres de la famille de ces sorcières ont entendu cela et ont accusé son fils d'avoir profané le Shabbat et d'être passible de la peine de mort. Ils sont venus et ont témoigné contre lui, et ce jeune homme a dit : Je n'ai rien fait. Si j'ai vraiment fait quelque chose, que ma mort soit une expiation pour tous mes péchés. Et si je n'ai rien fait, que ma mort soit une expiation pour tous mes péchés, et un collier soit suspendu au cou des témoins. Ils ont d'abord dit qu'il avait effectivement commis l'acte, mais quand ils ont entendu les mots "le péché sera sur eux", ils ont dit : Non, nous ne voulons pas y entrer. Le Sanhédrin a entendu cela et a dit : "Dès qu'il a témoigné, il ne revient pas en arrière" (Sanhédrin 44b), ce que vous avez dit, vous l'avez dit, c'est tout. En effet, ils ont pris le fils de Shimon ben Shetach et l'ont sanctionné par la peine de mort. Alors, si Shimon a vu une telle chose, et cela lui faisait tellement mal, donc il a dit "Soyez patients à examiner les témoins" - examinez bien les témoins. S'ils les avaient bien examinés, ils auraient découvert que leur témoignage était faux. C'est donc une affaire qui s'est passée.

"Bar Ma'yan le perceuteur"

Cette histoire est rapportée par Rachi dans le Sanhédrin (44b) sur toute la longueur de la page, Rachi se trouve là à droite et à gauche sur toute la page. Une fois,

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

j'étais dans une Yeshiva, un Avrekh est venu et m'a demandé : Où cette histoire apparaît-elle ? Je lui ai dit : Rachi dans le Sanhédrin 44b. Nous avons apporté le Sanhédrin et je le lui ai montré. Ensuite, je lui ai dit : Dans la Guemara là-bas, il est écrit "comme cette histoire de Baya Moukhsa". Que signifie cela? Il m'a dit que Rachi a déjà expliqué cela, il a dit jalousie et haine⁴. Mais Rachi n'a pas écrit cela, Rachi a écrit d'autres choses. Je lui ai dit : Depuis quand "Baya Moukhsa" signifie-t-il jalousie et haine ? Il m'a dit : C'est ainsi que Rachi l'a expliqué... Je lui ai dit : Mais le rabbi Yechaya Pique dit "Il est un devoir d'expliquer ce que signifie "Baya Moukhsa". Quel devoir y a-t-il d'expliquer, si Rachi l'a déjà expliqué ? Il m'a dit : Le rabbi Yechaya Pique n'a pas appris Rachi... Tu es béni et béni soit ton sort, et béni soit celui qui t'enseigne... Je lui ai dit : Tu sais ce que cela signifie ? Le percepteur de cette histoire s'appelait Baya. Il m'a dit : Vraiment son nom est "Baya Moukhsa" ? D'où tires-tu cette explication ? Je lui ai dit : C'est écrit dans le Yerushalmi dans Hagiga (2:2) que ce percepteur s'appelle "Bar Ma'yan", et le Babli a raccourci le mot en "Baya". Beaucoup de fois le Babli raccourcit le mot⁵. C'est une vraie explication. Mais comment quelqu'un peut-il dire que ce que Rabbi Yechaya Pique qui est un grand des génies et avait une mémoire immense⁶, qu'il n'a pas appris de Rachi ? Quelle sagesse est-ce là ? Rachi a-t-il expliqué cela ? Mais ils ne savent pas étudier. Malheureusement, aujourd'hui, il y a beaucoup de rabbins qui ne savent pas étudier.⁷

Et voici un faux témoignage

Mais les paroles de Shimon ben Shetach étaient tellement correctes et vraies qu'il était nécessaire d'examiner les témoins et de ne pas se fier trop aveuglément à eux. Il y avait une histoire avec un sage de Vilna où deux témoins vinrent et témoignèrent contre une femme qui était juste, disant que cette femme suivait une mauvaise voie et que son mari devait la répudier. Ils sont venus devant les juges, ont été interrogés et ont constaté que le témoignage semblait valable. La femme criait et pleurait : "Je n'ai rien fait." Ils ont apporté d'autres juges, ont apporté d'autres Sanhédrins, et ainsi de suite. Mais elle était connue comme une femme craignant Dieu et modeste,

4. J'étais un nouvel immigrant. Sa "jalousie et sa haine" – « קנאה ושנאה » m'ont semblé être une satire... Qu'est-ce que cette satire ?!

5. Par exemple, Avidan, qui était de la génération de Rabbenou Hakadoch, est appelé "Abba Yodan" dans le Yérouchalmi. C'est ce que disent les Tossafot dans Yévamot (page 105b, au sujet de "Abba"). Abba Yodan dans le Yérouchalmi est Avidan à Babylone, donc aussi "Baya" à Babylone est "Bar Ma'yan" dans le Yérouchalmi.

6. Le Rav Hida l'appelle (dans "Shem Hagédolim", sous la rubrique "Rav Ah'aï Gaon") "Zé Sinaï". Il le mentionne avec grand respect. C'est Sinaï, "Sinaï et celui qui ébranle les montagnes" (Bérakhot 64a).

7. Dans le dernier Or Torah, l'un des auteurs a écrit : "J'ai trouvé écrit dans « הרבה » - "Hary"bah" - qui est ce "Hary"bah ? On pensait à une dispute... (car le mot « dispute » s'écrit « מריבה » en hébreu). Mais, Le "Hary"bah" est HARav Rabbenou Ya'akov BA'al Hatourim. Vous ne savez pas ce que c'est que le "Hary"bah" ? Tout le monde sait ce que c'est que le "Hary"bah". C'est l'auteur du "Ba'al Hatourim" sur la Torah, et il y a le nom "Hary"bah" dans son livre le "Tour".

comment valider cela ? Alors quelqu'un qui était proche du sage de Vilna lui a dit : Mon respecté maître, il y a un très gros problème ici, c'est une femme modeste toute sa vie, et soudain les témoins se sont tournés vers elle et ont dit qu'elle devait être répudiée par son mari. Que fait-on ? Il lui a dit : Apportez-moi les témoins. Il a apporté les témoins, et ils ont vu le Gaon de Vilna avec un talit et des tefillin (il les portait toute la journée du matin au soir), et ils ont eu très peur... Alors il a demandé au premier, il lui a demandé : Qu'as-tu vu ? Il lui a dit qu'il avait vu ceci et cela. Et le deuxième était dehors. Ensuite, il a appelé le deuxième et lui a demandé : Qu'as-tu vu ? Il lui a dit les mêmes mots. Le Gaon de Vilna s'est levé et leur a crié : Vous mentez, vous êtes de faux témoins, de faux témoins. Ils ont eu une peur terrible. Ils ont avoué qu'ils avaient menti. Du Gaon de Vilna, qui ne serait pas effrayé ? (Si le Gaon de Vilna était venu à nous, nous aurions crié et fui...). Ils leur ont demandé : Pourquoi avez-vous menti ? Ils ont répondu que quelqu'un était venu et voulait prendre cette femme pour épouse. Il leur a dit de témoigner contre elle pour qu'elle soit répudiée par son mari et qu'il puisse la prendre. Est-ce ainsi ? Ils ont apporté celui-là, l'ont puni et tout était réglé.

Comment le Gaon de Vilna a-t-il su qu'ils mentaient ?

Ensuite, ils ont demandé au Gaon : Comment savais-tu que c'était un mensonge ? Par l'esprit saint ? Mais juge-t-on par l'esprit saint ? Il leur a dit : Non, mais quand le premier témoin a dit son témoignage, j'ai gravé toutes ses paroles dans ma mémoire mot par mot, quatre-vingts mots. Et ensuite, le deuxième a dit exactement les mêmes mots. Comment cela peut-il être que deux témoins disent les mêmes mots ? L'essentiel doit être similaire ou proche, mais mot à mot cela ne peut pas être. Ils lui ont demandé : D'où tiens-tu cela ? Il leur a dit : La Mishna dit dans Sanhédrin (40a) "Si leurs paroles (des témoins) sont concordantes." Que signifie "concordantes" ? Il suffit de dire "si leurs paroles sont les mêmes", pourquoi ajouter le mot "concordantes" ? Mais la signification est que l'essence des paroles est concordante, mais pas mot à mot. Et il y a explicitement, dans le Yerouchalm(Sanhédrin 3:5), l'histoire d'un sage qui, lorsqu'il entendait les témoignages mot à mot, les examinait et prouvait que c'était un mensonge, et s'il les entendait différents, c'était correct. Prenons un exemple, la même histoire dans plusieurs journaux, chaque journal écrit dans un style différent. Il est impossible que ces mêmes journaux se copient l'un l'autre, sauf s'il dit : "Je copie des informations obscènes", "Je copie de tel journal"... Mais juste comme ça, quand deux personnes voient quelque chose, chacune racontera dans son propre style. "Deux prophètes ne prophétisent pas de la même manière" (Sanhédrin 89a), et encore moins deux journalistes, et encore moins deux témoins. Donc, quand le Gaon a entendu qu'ils disaient exactement les mêmes mots, il a dit voilà, il y a un mensonge ici. Et c'est ce que Shimon ben Shetach a dit "prenez le temps pour examiner les témoins".

Un enfant pleure et il est de ton devoir d'écouter

Mishna 10 : "Shemaïa et Avtalyon ont reçus d'eux. Shemaïa dit : "Aime le travail", non pas simplement faire le travail. Il y avait autrefois un homme très riche, son nom était Moshe Saba (si vous vous en souvenez). Il était extrêmement riche et il étudiait, il avait une profession dans laquelle il était expert. Et le regretté Rav Ovadia (que son souvenir soit une bénédiction) lui a dit : "Tu as une richesse immense, pourquoi as-tu besoin d'apprendre un métier ?" Il lui a répondu : "Il nous est transmis de génération en génération que quelqu'un sans métier peut devenir un pauvre mendiant et personne ne l'aidera, donc j'ai appris un métier."⁸ Ne dis pas à ton fils : "Ce n'est pas nécessaire." S'il te demande : "Comment as-tu fait cette électricité ?" Dis-lui : "Viens, mon fils, regarde, fais ceci et cela." Il y a ceux aujourd'hui qui ont une innocence qui n'existe plus dans le monde⁹. Mais il y a une limite, un homme ordinaire ne doit pas être comme ça. Une fois, le vieux Admour, l'auteur du Tanya, a entendu un petit-fils ou un petit-neveu de sa famille pleurer. L'Admour était au troisième étage et l'enfant était au rez-de-chaussée, et au milieu il y avait son fils. Il s'est étonné que son fils n'ait rien senti, il est allé le voir et lui a demandé : "Où étais-tu ? N'as-tu pas entendu l'enfant pleurer ?" Il lui a répondu : "J'étais occupé avec des sujets de 'Hassidout.'" Il lui a dit : "Ce n'est pas de 'Hassidout', c'est une négligence ! Fais attention, l'enfant pleure et il est de ton devoir d'écouter. Ne fais pas ça. Il y a quelques individus comme ça, mais la plupart des gens doivent être vigilants et attentifs, tout doit être fait avec sagesse. Alors Shemaïa dit : "Aime le travail" - aime avoir un travail entre les mains.

Les autorités

"Et déteste les autorités" - de nombreuses personnes se disputent les titres. Et ce qu'il y a aujourd'hui, c'est

8. Mais le pauvre, sa fin tragique n'était pas bonne. Qu'est-il arrivé ? Il avait un hélicoptère spécial pour lui, et cet hélicoptère est devenu obsolète, et il voulait prendre un hélicoptère plus moderne ("Hadich"), mais le pilote ne savait pas bien le piloter, alors lors du premier vol (je pense un samedi soir), ils sont entrés dans une montagne, lui, sa femme, son fils, sa belle-fille et le chauffeur, cinq personnes, ils sont tous morts. Quand ils ont dit cela au Rav Ovadia (que la paix soit sur lui), il a dit : "Mais il a un fils." Ils lui ont dit : "Le fils est aussi mort !" Pourquoi ? Parce qu'il voulait un hélicoptère de bonne qualité, un "hélicoptère moderne". Mais le pilote n'avait pas encore appris à le piloter, que fais-tu ?! On ne fait pas de telles choses.

9. Rabbi Haïm Kanievsky (que la paix soit sur lui) était comme ça, il ne savait rien de ce monde. Une fois, ils l'ont invité à une Brit Mila le samedi, ils l'attendaient et il n'est pas venu. Ils l'ont cherché, lui ont dit : "Rav, on t'attend." Il leur a dit : "Je suis venu et j'ai frappé et personne ne m'a ouvert." Ils lui ont dit : "Comment es-tu venu et personne ne t'a ouvert ?" Il a dit : "Je suis venu et j'ai frappé à la porte et personne ne m'a ouvert." Sur quelle porte a-t-il frappé ? Sur la porte de l'ascenseur le samedi... Il pensait que cet ascenseur n'était qu'une simple porte. Il a frappé dessus et elle ne s'est pas ouverte, alors il n'y a pas fait attention... Il était complètement déconnecté de ce monde. Une fois, sa femme était malade et lui a dit : "Prépare-moi une tasse de thé", alors il lui a préparé une tasse de thé, et pendant ce temps, il lisait à voix haute des pages de Guémara, le thé a été rempli et a débordé, et a coulé dans toute la cuisine jusqu'à atteindre les pieds de la rabbanite... Elle lui a demandé : "Que fais-tu ?!" Il lui a dit : "Je n'ai pas fait attention..."

rien. Autrefois, ils se battaient pour le titre avec force. "Et ne te fais pas connaître aux autorités" - ne publie pas tout ce que tu gagnes. Parfois, il y a des autorités qui sont méchantes et qui cherchent des complots contre une personne : si tu gagnes tant d'argent, tu paieras des taxes et des taxes. Et cela, surtout s'il s'agit de quelqu'un qui n'est pas de leur côté, mais s'il est de leur côté, il fera ce qu'il veut¹⁰. Donc, il vaut mieux ne pas se faire connaître aux autorités.

Les sages, soyez prudents dans vos paroles

Mishna 11 : "Avtalyon dit : Sages, soyez prudents dans vos paroles, de peur que vous ne soyez exilés, et que vous ne soyez emmenés dans un endroit aux eaux dangereuses, et que les élèves qui viendront après vous boivent et meurent, et que le Nom céleste soit profané." Avtalyon a vu ce qui s'était passé devant lui avec Antigonus (qui était avant lui) et avait dit : "Ne soyez pas comme des serviteurs qui servent le maître dans l'espoir de recevoir une récompense, mais soyez comme des serviteurs qui servent le maître sans l'espoir de recevoir une récompense." Et l'un de ses élèves a dit à son compagnon : "Tu vois, le maître dit qu'il n'y a pas de récompense dans le monde à venir." Et le maître n'a pas dit qu'il n'y en avait pas, mais il a dit : "Agiŕez par amour du Ciel", c'était son intention, et l'élève l'a expliqué autrement. Et c'est ainsi que sont venus ensuite les sadducéens, les béothusiens et tous les hérétiques de leur espèce. C'est pourquoi Avtalyon dit : "Soyez prudents dans vos paroles." Le Rambam a réalisé cela. Dans les Lois de la Repentance (chapitre 10, loi 4), il a cité le dicton des Sages "Ne soyez pas comme des serviteurs qui servent le maître, etc." Mais, plutôt que d'écrire ainsi, il a seulement écrit "c'est-à-dire servez Hachem par amour". Il ne voulait pas achever le dicton pour éviter que ne se reproduise l'histoire qui s'est produite à l'époque de ces sadducéens. "De peur que vous n'ayez à payer une dette d'exil et que vous ne soyez emmenés dans un endroit aux eaux dangereuses" - à un endroit où il y a de l'hérésie, et aux jours du Second Temple il y avait beaucoup d'hérétiques et de corrompus - "et que les élèves qui viendront après vous boivent et meurent, et que le Nom céleste soit profané".

"Et les rapprochant de la Torah" et non pas la Torah à eux

Mishna 12 : "Hillel et Shammaï les ont reçus d'eux. Hillel dit : Soyez des disciples d'Aaron, aimant la paix et recherchant la paix, aimant les créatures et les rapprochant de la Torah." "Aimant la paix", et si la paix est éloignée - poursuivez-la. "Aimant les créatures" - ne les détestez pas. "Et les rapprochant de la Torah"

10. Une fois, Lieberman (que sa mémoire soit une bénédiction sur nous...) a dit : "Nous marchons avec intégrité, avec intégrité, avec intégrité." Alors un journaliste lui a dit : "Honoré ministre, est-il vrai que vous avez transféré trois milliards de dollars à votre fille ?" Il ne lui a pas répondu. Elle est revenue vers lui une autre fois, il ne lui a pas répondu. Il lui a dit : "Ce n'est pas le moment de me questionner... » De quoi tu parles ? Il y a une affaire comme ça, tu dois l'expliquer. Ce n'est pas correct d'agir ainsi.

"Ce n'est pas l'étude qui est essentielle, mais l'action" - On dit en plaisantant que si tu fais un discours, les gens n'aiment pas écouter, mais si tu leur racontes une histoire, ils écouteront. "Ce n'est pas l'étude qui est essentielle, mais l'action". Il y avait un rabbin à Gérba, nommé Rabbi Mkikess Cheli, qui était spécialiste des anecdotes. Quand il faisait un discours une fois tous les quelques mois, il racontait la moitié d'une histoire et disait : "La suite dans un mois" ou dans deux mois. Et il y avait quelqu'un qui ne voulait pas entendre les paroles de la Torah, il disait : "Que font ces rabbins pour nous ?" Rabbi Ovadia voulait l'amener à aimer la Torah. Que faire ? Quand il venait, le gabbai de la synagogue "Ohel Moed" (sur Rothschild Street, Tel Aviv 96, c'est ce que je me souviens, je ne sais pas si c'est toujours le cas) lui faisait un clin d'œil, lui disant : "Celui-là est venu, il est prêt à entendre des anecdotes." Alors le Rav racontait une histoire, et l'homme écoutait. La semaine suivante, quand il vint, le rabbin raconta encore une histoire et encore une histoire et encore une histoire, jusqu'à ce que cet homme change d'avis. Il disait : "Je ne connaissais pas la valeur de la Torah, je ne comprenais pas pourquoi elle était si précieuse. Mais grâce à ces histoires du rabbin, je l'apprécie et la comprends maintenant. Mais mes enfants n'ont pas étudié, que puis-je faire ?" Le Rav lui dit : "S'ils n'ont pas étudié, alors aide ceux qui étudient, et tu seras récompensé comme si tu avais étudié", et il fut satisfait. Alors le Rav disait : "Ce n'est pas l'étude qui est essentielle, mais l'action", s'il y a des histoires, les gens écoutent. Il y a des livres écrits en arabe (à l'étranger), et s'il y a des histoires, ils écrivent : "histoire" en grandes lettres... "Et trop de paroles mènent au péché" - En disant trop de choses, à la fin tu fais erreur et échoues sur un mot.

Arrangement

Michna 18: "Il disait : Sur trois choses le monde subsiste : sur la justice, sur la vérité et sur la paix". La justice c'est appliquer la loi, et la vérité - pour clarifier les faits, et sur la paix - c'est l'arrangement amiable. Si une personne est coupable et une autre est innocente, et que tu peux les réconcilier entre elles, fais cela, car il est dit : "La vérité et le jugement de paix appliquez chez vous" (Zacharie 8:16). Si tu dis la vérité, comment peut-il y avoir un "jugement de paix" ? Mais la Guémara dit (Sanhédrin 6b) que "le jugement de paix" signifie l'arrangement. Nous avons terminé le premier chapitre. Et nous allons dire plusieurs lois concernant l'Omer.

Oubli de compter un soir

Le Halakhot Gedolot¹⁴ soutient que si une personne oublie le compte d'une nuit pendant les jours de l'Omer, elle ne pourra pas compter avec une bénédiction par la suite, mais elle comptera sans bénédiction. Les Tosafot (Menahot 56a, zekher) rejettent cela, disant que cela

14. C'est l'un des Guéonim qui ont vécu il y a mille deux cents ans, et il y a deux opinions sur sa période de vie. Certains disent 4564, et d'autres disent un peu plus tard. Son nom est Rabbi Yehoudaï Gaon, et certains disent que son nom est Rabbi Shim'on Kaira. Que signifie Kaira ? Je ne sais pas.

n'a aucun sens, chaque nuit étant une bénédiction en soi et une mitsva en soi. Et si une personne oublie une nuit, cela mettrait-il fin à tout le compte ? Mais il dit que puisqu'il est écrit "tamin" (Lévitique 23:15), tout doit être parfait, et si la série est interrompue, ce n'est pas parfait. Certains disent même que cela s'applique uniquement lorsque quelqu'un saute la première nuit, mais s'il saute les autres nuits, ce n'est pas grave, cela s'appelle la perfection. Si c'est bon au début et à la fin, et qu'il manque quelque chose au milieu, c'est correct¹⁵. On dit qu'à l'origine, dans le Bahag, il est écrit que si quelqu'un a spécifiquement sauté la première nuit. Mais il y a d'autres formulations, donc une personne ne devrait pas s'appuyer là-dessus et dire qu'il n'y a aucun problème. Parce que les Tosafot dans Menahot disent [au nom du Bahag] que si quelqu'un saute une nuit, cela ne s'appelle pas la perfection, et Maran (Orah Hayim 489:8) craint cette opinion et dit que celui qui a sauté une nuit a perdu le droit de continuer à compter avec bénédiction. Le Rav 'Hida dit (Moreh Be'Etzba, lettre ריז) qu'il faut faire très attention à ne pas sauter une nuit, car si c'est le cas, toutes les bénédictions faites sur son Ome, jusque-là, deviennent vaines. Tout ce qui a été compté avant cela est vain. Ce n'est pas exactement vain, car sinon, une personne qui sait qu'elle a un traitement médical au milieu de l'Omer et a besoin de rester inconsciente pendant quelques jours, alors elle ne commencera pas à compter ? Mais l'intention est comme si c'était vain.

Le vendredi soir

Il y a des gens qui viennent à la synagogue seulement le vendredi soir. Ils ne viennent pas tous les jours. Si tu leur apprends cette règle, ils perdront complètement, ils ne béniront pas du tout sur l'Omer. Ne leur dis pas cela. Mais dis-leur lors de la leçon, une personne qui a sauté une nuit pendant les jours de l'Omer, selon l'opinion de Maran qui a statué comme le Bahag, ne pourra plus compter avec une bénédiction, mais comptera sans bénédiction et c'est tout. Si tu le dis à chacun, alors ils diront : "Et moi, j'ai raté, je n'ai pas besoin, je suis exempt de tout. Donc, celui qui sait, sait, et celui qui ne sait pas, tant pis. Il y a dans le Zohar (Devarim 287a) "Loy yedain ou lo baan leminda" - ils ne savent pas et ne veulent pas savoir. Pourquoi ne veulent-ils pas savoir ? Parce que parfois tu dis des choses, et ensuite ils échouent et se heurtent à elles. Il y a donc beaucoup de Rishonim qui sont en désaccord avec le Bahag, et disent que chaque nuit est une mitsva en soi, et cela se comprend ainsi, chaque nuit a sa propre bénédiction. Faisons-nous une seule bénédiction pour toute la durée du Omer ? Non. Donc, en termes de halakha, nous ne pouvons pas décider contre le Bahag, et surtout que

15. C'est comme l'histoire de Rabbi Heshil. Dans son enfance, son père lui a dit : "Écoute, mon fils, tu n'as pas encore prié. Voici une queue de poisson salé avec sa tête, mange la tête et le poisson comme si c'était un poisson entier, puis prie." Il lui répondit : "D'accord." Après deux minutes, il lui dit : "J'ai fini de prier." Son père s'étonna : "Comment as-tu fini si rapidement ?" Il lui répondit : "Si la tête du poisson et sa queue sont considérées comme un poisson entier, alors juste Modé Ani Léfanékha et 'Alénou Léchabéya'h sont considérés comme une prière complète aussi..."

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Maran a statué comme lui, mais en ce qui concerne les gens qui viennent seulement le vendredi soir, c'est différent.¹⁶

Les enfants

Un enfant qui a oublié une fois de compter peut-il continuer à compter avec une bénédiction ou non ? En ce qui concerne un enfant, il y a une tolérance. Les Tosafot disent dans Pessa'him (88a) concernant le sacrifice de Pessa'h qui ne peut être mangé que par ses désignés - ceux qui ont été désignés pour lui, un enfant qui n'a pas été désigné, il ne sait pas ce qu'est la désignation, il s'assoit avec eux et mange du sacrifice de Pessa'h. Peut-il manger ou est-ce interdit ? Les Tosafot disent qu'il lui est permis de manger. Pourquoi ? Parce qu'on ne fait pas autant de sévérités à un enfant. C'est pour des raisons d'éducation qu'il fait les mitsvots, afin qu'il sache quand il grandira. Donc, aussi ici, si tu dis à un enfant de ne pas bénir, tu verras qu'il ne comptera pas. Demande-lui : Que s'est-il passé avec l'Omer ? Il te dira : J'ai arrêté à la septième nuit de l'Omer, et depuis lors, je ne compte plus, pourquoi irais-je à la synagogue ? Non, mais continue et bénis.).

La prière du soir précède-t-elle le compte de l'Omer ?

Qu'est-ce qui doit être priorisé, le compte de l'Omer ou la prière du soir ? Le Gaon Yaavetz¹⁷ a écrit (Mor

16. Il y avait un Juif qui n'était pas normal, il m'a dit : "Je respecte la tradition, je vais à la synagogue chaque vendredi soir." Je lui ai demandé : "Et le jour de Chabbat, le matin, tu viens ?" "Non, je ne viens pas le jour de Chabbat." "Et qu'en est-il de la lecture de la Paracha de la semaine ?" Il m'a dit : "Ce n'est pas nécessaire, je la connais à peu près. Que pouvons-nous faire pour lui ?! Lui dire de ne pas venir ?! Non, ne lui dis pas de ne pas venir. Même Hertzell, le "visionnaire de l'État juif" (Visionnaire des États futurs), a écrit dans son livre (c'est ainsi que je l'ai vu) que lorsque le Temple sera reconstruit, dans son imagination, ils chanteront "Lékha Dodi" le vendredi soir avec un orgue et une guitare... Mais on utilise ces instruments le soir de Chabbat ?! C'est ce qu'il a écrit, c'est ce qu'il connaît. Il a grandi dans une famille assimilée, c'est ce qu'il sait.

17. Même si le Ya'bets était un grand rigoureux, il critiquait Rabbi Yonathan et tous ceux qui étaient soupçonnés de doutes à propos de Chabtaï Tsvi - "que faire de ce que l'on a trouvé" (Avoda Zara 31b) - il les pourchassait jusqu'à la destruction. Et pas seulement eux, mais aussi les Richonim, disant que les Richonim ont commis une erreur que D.ieu leur pardonne, le Ramban et ainsi de suite, il ne s'est pas enfoncé dans le sujet en profondeur. Le Rav Hida dit : "Comment peux-tu dire cela à propos du Ramban ? Comment peux-tu dire une telle chose ?" Mais le Ya'bets a écrit ainsi [et sa visée était pour l'amour du ciel]. Et ensuite, les intellectuels ont commencé à adopter différentes opinions. Le Ya'bets critiquait également les ashkénazes, disant (Mor Ouktsia 453) : "Pourquoi êtes-vous stricts sur l'interdiction du riz à Pessa'h ? Qu'avez-vous ? Mangez du riz. Parce que vous ne mangez pas de riz, vous faites des matsot épaisses. Pourquoi faites-vous des matsot épaisses qui ne cuisent pas bien ? Faites des matsot normales et mangez du riz. Abandonnez cette règle absurde de rigueur." Mais personne ne l'écoutait... Les ashkénazes ne renonceraient à rien. Une chose qui a été pratiquée de génération en génération devient une loi de Moché au Sinaï. Mais le Ya'bets était ainsi, sa nature était à moitié sépharade et à moitié ashkénaze. Le mot Ya'bets a pour valeur numérique 372, multiplié par deux, c'est 744, comme la valeur numérique du mot « ספרד » - séfarade. Il était droit et véridique, s'il se trompait - il se trompait, il ne se souciait ni des séfarades ni des ashkénazes. Il s'en fichait de tout.

ouketzia § 489) que le compte de l'Omer doit être priorisé. Pourquoi ? Parce qu'il a une source dans la Torah, même si elle est rabbinique de nos jours, il a néanmoins une base dans la Torah. Alors que la prière du soir est entièrement un ordre rabbinique. À première vue, la prière du soir comprend la récitation du Shema d'origine biblique, mais il semble qu'il se réfère à ceux qui ont déjà récité le Shema. Mais en réalité, ce n'est pas une question, car nous prions le soir très tôt et comptons l'Omer lorsque le moment vient. Par conséquent, on prie le soir tôt comme d'habitude, on verra quand les étoiles sortiront et on dira le compte de l'Omer.

Pourquoi compter l'Omer et ne pas compter les jours restants pour Chavouot ?

Il y a une question : pourquoi comptons-nous les jours écoulés dans l'Omer - trois jours, quatre jours, cinq jours, puisque le but de la comptabilité est d'atteindre la fête de Chavouot. Alors, pourquoi ne pas compter combien de jours il reste pour Chavouot. Par exemple, ce soir c'est le douzième jour, nous dirions "aujourd'hui trente-huit jours pour la fête de Chavouot", que le Miséricordieux construise le Temple.... Le lendemain, nous dirions "aujourd'hui trente-sept jours pour la fête de Chavouot" et ainsi de suite. Dans le Sefer Hahinoukh (Mitzvah 306), il dit que nous ne faisons pas cela, pourquoi ? Parce qu'au début des jours du compte, nous comptons directement, nous ne comptons pas combien il reste, nous comptons combien sont passés. [Parce qu'au début du compte, il y a beaucoup de jours avant d'atteindre la fin, et nous ne voulons pas le mentionner au début du calcul], et une fois que nous avons passé la moitié, nous ne pouvons pas dire maintenant nous allons compter différemment. Nous avons commencé à compter combien de jours se sont écoulés, nous continuerons de cette façon.¹⁸

Ne pas dire "assé-mitsva positive" mais on peut dire les versets

Il y avait un texte personnalisé imprimé par le Rabbi Yossef Haïm z"l : "Je viens accomplir le commandement positif de compter l'Omer". Et le regretté Rav Ovadia z"l a dit (Hazon Ovadia Yom Tov p. 215) qu'on ne devrait pas le dire ainsi. Pourquoi ? Parce que pour la plupart des décisionnaires, le compte de l'Omer à notre époque est rabbinique¹⁹. Par conséquent, de nos

18. À l'étranger, on dit "Omer Vadah - c'est fini". Lorsque l'omer atteint trente et quarante jours, l'omer est terminé. Mais on ne le dit pas explicitement, on compte jusqu'au dernier jour "le quarante-neuvième jour du omer".

19. Il y avait un sage qui disait : "J'ai une preuve que le compte de l'omer est un commandement de la Torah. Où est la preuve ? Du Ba'al Ha'azharot. Dans les azharot récitées à Chavouot, il est dit là aussi de compter l'omer, « והעומר לנהל, ונר שבת יהל » - "et l'omer pour diriger, et une lampe de Shabbat éclaire" etc. Mais quelle est la preuve ? Est-ce que les poètes parlent de cette époque-ci ? Ils parlent des commandements de la Torah. Et maintenant nous parlons de cette époque où nous n'avons pas de Temple, et nous n'avons pas le commandement "dès que tu l'auras introduit dans le pressoir" (Dévarim 16:9), cela est rabbinique, mais à l'époque de la Torah, c'est

jours, on ne peut pas dire "commandement positif" car cela implique quelque chose de la Torah. On devrait simplement dire "le commandement de compter l'Omer". Mais on peut dire les versets. Pourquoi ? Parce que nous disons "comme le Seigneur notre Dieu nous l'a commandé dans sa sainte Torah : "Vous compterez". Cela signifie qu'il nous a commandé à l'époque où c'était d'origine biblique et nous comptons maintenant de cette manière. Par conséquent, on peut dire les versets.

Si on oublie de compter et qu'on s'en rappelle aux crépuscules

Une personne qui n'a pas compté l'Omer et se rappelle le lendemain entre les crépuscules, le Rav Ovadia a tranché (Yabia Omer, partie 4, Orah Haim, §43) qu'il peut compter le nombre de la veille entre les crépuscules sans bénédiction, [et après la sortie des étoiles, il peut continuer à compter avec une bénédiction (et il est approprié d'attendre, chaque nuit, pour compter après la sortie des étoiles)]. Pourquoi ? Parce qu'il y a ici un double doute : peut-être entre les crépuscules est-ce toujours le jour, et si vous dites que c'est la nuit, peut-être l'opinion n'est pas conforme au Beït Yossef, mais chaque nuit est un commandement en soi. Mais la question est si cette même personne bénit entre les crépuscules avec l'intention de compter le compte de la veille, et maintenant il ne sait pas quoi dire. Par exemple, hier c'était le troisième jour de l'Omer, et il se souvient le lendemain entre les crépuscules qu'il n'a pas compté, et maintenant il bénit. S'il dit quatre jours de l'Omer, alors il a totalement perdu les trois jours [et donc il aurait été interdit de bénir car il a perdu un jour]. Il ne peut pas faire marche arrière pour dire trois jours et ensuite quatre, "si quelqu'un lit à rebours, il n'a pas accompli sa mission"... Et s'il dit trois jours, c'est une bénédiction en vain. La loi est que si par erreur il a déjà béni, il peut compter trois, car il a déjà béni. Nous ne jugeons pas s'il doit bénir ou non, mais s'il a déjà béni, (et surtout selon l'avis de notre maître le Taz que la journée se prolonge jusqu'à une heure et un cinquième après le coucher du soleil, même si cet avis est rejeté mais de nombreux décisionnaires l'ont accepté. Nous pouvons le joindre). Par conséquent,

certainement un ordre de la Torah.

après avoir déjà béni, il peut dire "aujourd'hui, c'est le troisième jour de l'Omer", et ensuite il peut continuer jusqu'au quarante neuvième jour. S'il ne dit pas trois jours mais quatre, alors toute la suite de l'Omer ne peut pas être bénie, pourquoi perdre les quarante bénédictions ? Par conséquent, maintenant qu'il a déjà béni, il devrait dire "aujourd'hui, c'est le troisième jour de l'Omer", et ensuite il peut continuer avec quatre et cinq jusqu'à quarante-neuf.

Celui qui a béni nos saints ancêtres Avraham, Itshak et Yaakov, qu'il bénisse toute cette sainte congrégation, y compris ceux présents ici, ceux qui écoutent en ligne, et ceux qui écoutent sur Kol Barama, ou qui lisent ensuite dans le feuillet. (Quelqu'un m'a dit que le feuillet est comme une "kugel" (plat traditionnel juif), j'ai dit que "dépliant" עלון a la même valeur numérique que "bon kugel" קוגל טוב. Il n'a pas cru. J'ai dit : fais le calcul, c'est exactement 156). Puisse-t-il être favorable que le Seigneur fasse la paix en Israël, et que nous ne continuions pas les guerres, nous n'avons pas la force de les affronter. Il a été dit que ceux qui se rendent à Meron pour Lag BaOmer cette année doivent être très prudents, car le Hezbollah prévoit de lancer des missiles le Lag BaOmer, apparemment ils n'y parviendront pas, Rabbi Shimon bar Yohai veillera à ce qu'ils n'y parviennent pas. Et si, Dieu nous en préserve, ils y parviennent, il leur rendra sept fois plus. Mais il y aura moins de gens. Qu'il nous donne la paix dans le pays, "et j'accorderai la paix dans le pays, et vous dormirez sans frayeur" (Lévitique 26:6). Que signifie "et vous dormirez"? Ne vous rendez pas aux manifestations, mais restez chez vous et dormez profondément... Ensuite, le matin, demandez : Y a-t-il eu quelque chose ? Il n'y a rien eu, le fait est que la radio n'a rien dit... "J'éloignerai les animaux nuisibles du pays - ces méchants sont comme des animaux nuisibles - et l'épée ne passera pas à travers votre pays" (ibid.). Amen, qu'il en soit ainsi.

שבת שלום ומבורך!

MAYAN HAIM

edition

EMOR

SAMEDI

10 IYAR 5784

18 MAI 2024

entrée chabbath :

de 19h52 à 21h10 selon votre communauté

sortie chabbath : 22h30

ACQUÉRIR LA TORAH

Les Sages du Moussar ont établi un lien intime entre les quarante-neuf jours du compte du 'Omer et les quarante-huit qualités ouvrant la voie à l'acquisition de la Torah recensées au traité Avot (Chapitre 6, Michna 6). Suivant l'exemple de leur maître, les élèves de Rabbi Israël Salanter avaient pour habitude d'étudier et de parfaire durant chacun des jours séparant Pessa'h de Chavou'ot l'une de ces quarante-huit dispositions grâce auxquelles la Torah s'acquiert. Le quarante-neuvième jour, veille de la fête de Chavou'ot était quant à lui consacré à une révision de l'ensemble de l'enseignement.

Acquérir la Torah ne se réduit pas à une connaissance livresque de la Sagesse Divine. Comme l'explique Rav Eliyahou Lopian, s'approprier la Loi du Maître du monde relève d'une dimension autrement plus élevée. C'est en ce sens que nos Sages mettent en lumière la différence du terme employé pour désigner la Torah entre le début et la fin du second verset du premier des Téhilim. Ainsi, louant la vertu de l'homme pieux qui fuit les assemblées dévoyées et s'adonne à l'étude de la Torah de HaShem, David HaMéle'kh poursuit l'éloge de cet homme valeureux en le qualifiant "d'homme qui médite sa Torah jour et nuit". Ce basculement du verset passant de l'expression «Torah de HaShem» à l'expression «Sa Torah» fait dire à nos maîtres (Qiddouchin 32b) que l'étude doit mener, au-delà d'une érudition certes nécessaire, à une appropriation de la Sagesse Divine. Cette appropriation est telle qu'elle permet à son auteur de renoncer aux marques de respect que la Torah prescrit de lui témoigner. En effet en l'absence d'une telle considération il ne lui serait pas permis de disposer comme bon lui semble du Kavod HaTorah.

Cependant, alors qu'on se serait attendu à ce que la Michna du traité Avot recensant les quarante-huit modes par lesquels la Torah s'acquiert, nous invite à travailler nos facultés intellectuelles et à exercer notre mémoire, nos Sages nous égrènent, étonnamment, une série de dispositions majoritairement liées à l'affinement des traits de caractère. Ces dispositions, de la qualité de l'étude proprement dite au souci de rapporter tout enseignement au nom de son auteur, en passant par l'attention portée aux propos de chacun, la maîtrise de son propre discours, la connaissance de sa place ou l'amour des créatures, sont autant de moyens liés

01 | Acquérir la torah
Elie LELLOUCHE

02 | Rien ne vaut la vie !
Yo'hanan NATANSON

03 | Le compte du 'omer : le dépassement de la mesure
Yo'hanan GEIGER

04 | La bénédiction sur la Matsa (en dehors de Pessa'h), et sur
les Crackers
Halakha Yomit

Rav Elie LELLOUCHE

beaucoup plus au perfectionnement moral de l'individu qu'à sa capacité à "ingurgiter" des connaissances. C'est uniquement par le biais de ce perfectionnement que l'on pourra s'approprier réellement la Torah afin qu'elle puisse constituer une partie intégrante de notre être.

Car ce que HaShem nous demande n'est pas d'amonceler des connaissances désincarnées, de devenir, pour reprendre une expression de nos maîtres, «des ânes chargés de livres», mais de faire en sorte que la Torah nous imprègne et nous transforme. Or cette osmose entre nous et la Sagesse Divine passe un travail permanent sur notre caractère. Ainsi Rav Israël Salanter faisait remarquer que l'ambition légitime de "traverser" tout le Talmud devait être précédée de l'aspiration primordiale à voir le Talmud "nous traverser". C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'interprétation de nos Sages relative au verset du livre de Dévarim (33,4) qui énonce: «Torah Tsiva Lanou Moché Moracha Qéhilat Ya'aqov-La Torah que nous a prescrit Moché est l'héritage de l'assemblée de Ya'aqov». Les 'Ha'khamim corrigent, si l'on peut dire, ce verset et nous enseignent: «Ne lis pas Moracha, héritage, mais Méourassa, épouse. Alors que l'héritage ne requiert pas de celui qui en bénéficie une quelconque initiative, le mariage exige un engagement que nos Maîtres désignent par l'expression de Qinyan Ichout, acquisition maritale. La Torah, souvent comparée à l'épouse, se vit dans le partage et la complicité que noue avec elle celui qui l'étudie. Ce partage suppose un double questionnement: Non seulement qu'ai-je apporté à la Torah ? Comment l'ai-je enrichie ? Mais aussi et surtout que m'a-t-elle apporté ? Comment m'a-t-elle transformé ? À l'instar d'un mariage acquérir la Torah c'est chercher à la grandir en même temps qu'attendre d'elle réciproquement qu'elle nous fasse grandir. C'est là tout l'enjeu de la préparation que nous menons durant les semaines que nous vivons entre Pessa'h et Chavou'ot.

« Ils ne feront pas de tonsure à leur tête, ne raseront pas l'extrémité de leur barbe, et ne pratiqueront pas d'incision sur leur chair.

Ils doivent rester saints pour leur Éloqim, et ne pas profaner le Nom de leur Éloqim; car ce sont les sacrifices de Hashem, c'est le pain de leur Éloqim qu'ils ont à offrir : ils doivent être saints. »

Wayiqra 21,5-6

Beaucoup de commentateurs se sont demandé pourquoi notre sainte Torah a répété ici, à l'égard des Cohanim, un interdit qui s'applique à tout Israël, ainsi qu'il est écrit : « Vous êtes les enfants de Hashem, votre Éloqim : ne vous taillez pas le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort » (Devarim 14,1)

L'expression « vous êtes des fils pour Hashem (banim atem l'Hashem) » fait référence à l'expérience, douloureuse entre toutes, de la perte d'un enfant, dont la signification profonde est celle de retrouvailles avec le Créateur. C'est pourquoi toute manifestation excessive de deuil, à la manière des Émorites, précise Rashi, est ici interdite.

On aurait pu penser néanmoins qu'une telle défense s'applique dans le cas d'un « simple » Israël, mais non pour un Tsaddiq, précise le Rav Issakhar Rubin, ou pour un grand de la génération. C'est pourquoi la Torah renouvelle l'interdiction. Même pour ces hommes dont nous avons tant besoin, de tels comportements ne sont pas de mise. C'est ce que confirme le Sforno (Ovadya Ben Ya'akov Sforno 1470-1550) : « Même si Je les ai autorisés à se rendre impurs pour leurs [proches parents] morts, Je ne leur permets pas d'exagérer le deuil en honorant excessivement leurs morts par la calvitie et l'incision. »

Le début de notre Parasha met en évidence la relation entre la mort et l'impureté rituelle. D'où vient que le corps humain sans vie constitue, pour la Torah, le niveau le plus puissant de l'impureté, « av avot hatouma » ?

Le texte nous enseigne qu'à l'origine, il n'y avait pas de place pour la mort dans la Création. L'homme, devenu une « âme vivante » par la réception d'un souffle divin (Bereshit 2,7), était donc destiné à vivre éternellement. Par sa faute, qui a bouleversé cet ordre initial, la mort a été introduite dans le monde, en tant qu'ultime réparation.

Une nouvelle tentative pour arracher l'homme à l'emprise de la mort eut lieu, au moment du don de la Torah. Là encore, malheureusement, la faute du veau restitua au *malakh hamavet* son empire sur l'humanité, et le penchant au mal, qui avait du quitter les Bnei Yisrael, se dépêcha de retrouver sa place dans leur cœur.

Dès lors, comme l'enseigne le Zohar haQadosh, le corps dépourvu d'âme devint la source de toute impureté.

Le rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888) en donne une profonde explication : « La mort est le symbole de la matière dénuée d'âme et d'esprit. Elle représente la nature physique sous sa forme la plus absolue, et elle constitue la négation de la liberté morale que nous offre la vie, et qui est à la base du Service de D.ieu, et de notre faculté de nous élever vers l'idéal de Sainteté. »

La mort, négation de toute liberté, de toute responsabilité, et point final à la vocation essentielle de l'homme créé par D.ieu : le Service divin ! C'est pourquoi, dans la tristesse et la compassion, on arrache un tsitsit au tallit dont on enveloppe avec amour le corps du défunt, symbole poignant de son incapacité à accomplir désormais les commandements de Hashem.

« La vie, poursuit le Rav Hirsch, constitue le tremplin de la Sainteté, alors que son pôle négatif, où règne la nature inanimée, qui réduit l'homme à l'impuissance, est la source de toute impureté. »

Comme le chante le roi David : « Lo hamétim yehalelou Qah – Ce ne sont pas les morts qui loueront D.ieu » (Tehillim 115,17)

L'impureté se présente ainsi comme l'obstacle majeur au Service divin. Elle ne fait l'objet d'aucune obsession. Il existe plusieurs circonstances dans lesquelles se rendre impur constitue un devoir. C'est avec une extrême attention et un grand amour du prochain qu'on prend soin de la dépouille mortelle d'un Juif. Et celui qui manipulait les cendres de la vache rousse, destinées à purifier le peuple, devenait lui-même impur. Le Cohen Gadol, par une extraordinaire exception, avait le devoir de s'occuper du *met mitsva*, le « cadavre sans répondant », se rendant ainsi (provisoirement) inapte au service dans le Beth haMiqdash !

Il y a là un contraste radical, écrit le Rav Munk (1900-1981), entre « cette loi adressée au Cohanim et les coutumes religieuses d'autres peuples qui appellent précisément le prêtre au chevet du mourant [alors qu'ils se sont souvent passés de lui de leur vivant], ou, comme en Égypte, identifient le royaume des prêtres avec celui des morts. »

Les cérémonies les plus impressionnantes sont consacrées aux funérailles, et les cimetières sont placés côte à côte avec les lieux de culte.

'Essav l'affirme à son propre sujet : je suis un homme qui « marche à la mort ; à quoi me sert mon droit d'aïnesse », c'est-à-dire : qu'ai-je à faire de ma vocation à servir en tant que premier-né ? (Béreshit 25,32). Ce que confirme certain philosophe allemand qui, quoique gravement compromis avec les nazis, que leur nom soit effacé, exerce une forte influence sur la pensée des nations : l'homme est un « être pour la mort ». Fascination grecque pour la dimension tragique de l'irrévocable finitude humaine.

La Torah propose une orientation radicalement inverse. Elle nous demande de vivre, et de valoriser la vie.

Le Cohen représente les valeurs d'une vie riche et pleine, abondante en bénédictions de toute sorte. Le Cohen est le symbole d'une vie dont le sens ne se perd pas dans la perspective désespérante de la mort, mais au contraire fait de chaque instant de vie une consécration à l'idéal humain le plus élevé.

Au milieu de ce qui semblait être le règne absolu de la mort, au sein même de l'univers concentrationnaire, nos pères ont su accomplir tout ce qu'ils pouvaient des commandements divins. Pourtant, compte tenu des circonstances, ils en étaient dispensés du point de vue de la Halakha. Mille histoires héroïques en témoignent. Ils firent triompher la vie, alors que la folie meurtrière semblait s'être emparée de l'humanité. Autant de leçons pour nos vies, grâce à D.ieu épargnées par de telles épreuves.

Un jeune élève du 'Hafets 'Haïm (Rabbi Israël Meïr HaCohen 1839-1933) vint un jour lui demander une bénédiction, alors que, tout joyeux, il s'apprêtait à rentrer dans sa famille pour les vacances.

« Regardez, dit le 'Hafets 'Haïm à ses disciples, comme il est content de retourner chez ses parents ! Pourquoi est-on si triste avant de mourir ? On devrait être heureux comme cet enfant, de retourner chez notre Père ! »

Après un moment, il répondit à sa question : « Le Ramban se demande lui aussi pourquoi on pleure avant la mort. Il répond que l'homme, si ce n'est du fait de ses fautes, aurait du vivre éternellement. Il est donc normal de pleurer et de se désoler de devoir affronter la mort, à cause des fautes que nous avons commises. »

Il y a peut-être une autre raison : un homme peut pleurer sur le fait que, bientôt, on arrachera un tsitsit de son tallit, et qu'il n'aura plus la possibilité d'accomplir avec joie les commandements divins.

Heureux l'homme qui pleure pour cette raison. Il est probable que Ha Qadosh Baroukh Hou l'accueillera « à bras ouverts » dans le monde de Vérité !

Au nom du Zohar haQadoch, Rav Moche Shapira enseigne au sujet de la sortie d'Égypte que dans la Torah, Égypte se dit « Mistrayim ». Le Zohar sépare le mot mitsrayim en deux : metser et yam.

Metser signifie « détroit » et yam se traduit par « mer ». Dans les écrits des Sages, la mer connote la notion de « mayim ché en lahem sof » c'est à dire que l'eau n'a pas de fin. On voit que dans la Torah, l'eau de mer est « ein sof (sans fin) ». Or le « Ein Sof », c'est aussi l'émanation de l'Infini divin.

À part l'eau, toute chose matérielle a des limites.

En Égypte, les Bné Israël étaient bloqués, à l'étroit. Si on permute les lettres du mot Par'o (Pharaon) on obtient le mot aoref, c'est à dire la nuque. Par'o empêchait le corps (qui représente la matérialité) d'être en relation avec la tête, la spiritualité qui est en lien avec l'Infini. On voit cela par la décision de Par'o de donner encore plus et encore plus de travail aux Hébreux, afin qu'ils soient fatigués et ne puissent plus penser. Le Ram'hal (Rabbi Moshé 'Hayim Luzzato) enseigne qu'aujourd'hui, nous sommes dans l'esclavage de la matière. Cette façon d'agir dans le matériel est celle qui caractérise 'Essaw. Quand Ya'aqov envoie des cadeaux à 'Essaw avant leur rencontre, ce dernier dit « reprends ton cadeau, 'yech li rav » (j'ai beaucoup) ». Ya'aqov lui répond : « Prends le, 'yech li kol » (j'ai tout) ». Beaucoup indique l'avoire, et tout indique la perfection, fruit d'une construction parfaite qualifiée de verticale.

Les Bné Israël sont dans la verticalité de la construction parfaite, dans l'Être, alors que le monde alentour est en règle générale dans l'horizontalité matérielle, dans l'avoire. Il n'y a pas de construction, on reste matérialiste, petit (katan en hébreu) mot dont la racine est kat c'est-à-dire couper. C'est comme un petit enfant dont chaque moment est séparé plus ou moins complètement, et n'est lié ni avec le moment d'avant, ni avec celui d'après. En revanche, chez un adulte, un gadol en hébreu, qui a pour racine godal (grandir), et qui est en lien aussi avec par exemple le mot gdoud (bataillon) c'est à dire une unité militaire regroupant plusieurs compagnies liées ensemble, dans le même but. Quelqu'un de gadol est le fruit d'une continuation.

Revenons au mot « kol » qui veut dire tout, et dont la guématria est 50, comme le mot yam qui correspond à l'Infini.

Le monde matériel est le monde de la mesure, défini par $49=7 \times 7$. Pourquoi 7 ? Parce que chaque objet est limité par 6 côtés +1 (l'objet lui-même) et chacun des côtés est en relation avec les autres côtés. On est dans le monde de la mesure. Le mot mesure se dit mida en hébreu dont la guématria est 49. Il y a 49 jours +1 entre Pessa'h et Chavou'ot, le moment de Matan Torah, le moment où Israël a dit « Wé'hayé 'olam nata' betokhenou » (Il nous a donné la vie éternelle à l'intérieur de nous). Matan Torah, c'est donc la relation avec l'Infini, avec Hachem.

Il a fallu 49 jours + 1 pour arriver à Chavou'ot. Il a donc fallu dépasser les 49 jours, et arriver au 50 pour être en relation avec Hachem, il a fallu dépasser le monde des 49, le monde de la mida, le monde matériel, pour accéder au monde de l'Infini, pour accéder à Hachem. Les Bné Israël ont grandi passant du katan au gadol. Le Zohar note que dans la Torah, l'expression « yetsiat mitsrayim » figure 50 fois. On trouve 50 fois écrite l'expression « sortie d'Égypte », parce que pendant ces 50 jours, on sort chaque jour un peu plus d'Égypte, on sort du monde matériel pour arriver à Chavou'ot, monde

spirituel, monde de la vie éternelle.

Et le premier commandement est : « Je suis Hachem qui t'ai sorti d'Égypte ». C'est que le but est de nous sortir d'Égypte pour nous mettre en relation avec Hachem, pour aller de l'avoire à l'Être.

Quant aux Égyptiens, ils ont disparu dans la mer, donc dans l'Infini ! Ils n'ont pas supporté l'Infini, alors que c'est au contact de la mer que les Bné Israël ont été sauvés. Le monde fini est un moyen et non une fin en soi.

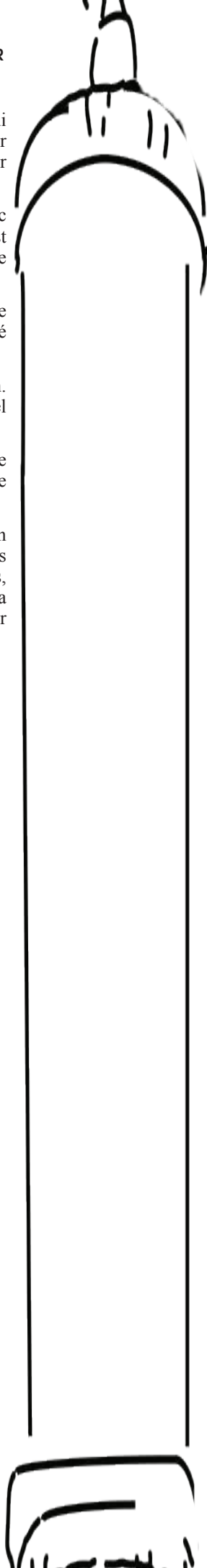
Au Har Sinaï, Hachem leur a dit « vous serez un peuple de seigneurs, un peuple saint ». La sainteté c'est la capacité de relier le matériel au spirituel.

Dans la sefirat ha'omer, il y a une forme de continuation. Il y a sefira, c'est à dire on prend tout le monde matériel pour le mettre dans une direction, celle de la spiritualité.

Le 'omer c'est aussi le sacrifice du lendemain de Pessa'h. C'est également une gerbe, un signe d'union, de rassemblement.

Hachem veut que l'on prenne, pour tout construire, non dans le matériel, non pas dans l'avoire, mais dans dans le spirituel, dans l'Être, afin de devenir des êtres saints, dans le but de nous sanctifier. Pour cela, on va prendre la matière, utiliser le monde dans lequel on est, et l'amener dans la sanctification afin de nous relier à Hachem

d'après un chiour du Rav Ron CHAYA



LA BÉNÉDICTION SUR LA MATSA (en dehors de Pessa'h), ET SUR LES CRACKER

Halakha Yomit

Quelle bénédiction doit-on réciter sur la Matsa durant la fête de Pessa'h ainsi que durant le reste de l'année ? De même, quelle bénédiction doit-on réciter sur des Crackers qu'il est d'usage de consommer en tant que repas ?

Nous avons expliqué à plusieurs occasions que pour toute chose faite à base de pâte, qui est croustillante, c'est-à-dire complètement sèche, comme des biscottes ou des Crackers, la bénédiction est « Boré Miné Mézonot » et non « Hamotsi Lé'hem Min Haarets ».

La bénédiction sur les Matsot ordinaires

Ceci posé, on peut se demander pourquoi nous récitons la bénédiction de « Ha-Motsi » sur les Matsot durant la fête de Pessa'h. La bénédiction devrait être « Mézonot » puisqu'elles sont complètement sèches et croustillantes ?

Le *Béssamim Roch* (ouvrage attribué en grande partie à notre Maître le Roch) écrit à ce sujet :

« Sur les galettes très fines, je pense que tout pain que l'on n'a pas l'usage de consommer en tant que pain pour se rassasier mais uniquement occasionnellement en guise de friandise, n'est pas ce à quoi nos Maîtres ont assigné la berakha de « Ha-Motsi Lé'h'em Min Ha-Arets » et le Birkat Hamazone. »

Il est donc clair que sur la Matsa, on doit réciter « Boré Miné Mézonot ».

C'est ainsi que se prononce aussi le Gaon Rabbi Avraham Sabba' dans son livre *Tséror Hamor*. Sur la Matsa, qui est un pain azyne sec et sans sel, on ne doit pas réciter « Ha-Motsi » et Birkat Hamazone. C'est seulement sur des Matsot molles (comme c'est encore l'usage de nos jours d'en fabriquer en Israël chez les Séfaradim en l'honneur du Séder) que l'on doit réciter la bénédiction de « Ha-Motsi » et le Birkat Ha-Mazone.

[Rabbi Avraham Sabba' « l'Espagnol », 15ème et début du 16ème siècle. Il est écrit à son sujet qu'un jour il voyageait à bord d'un bateau, lorsqu'éclata une tempête. Le bateau était sur le point de chavirer. Le capitaine supplia Rabbi Avraham de les sauver. Le Rav répondit qu'il les sauverait à une seule condition : s'il venait à mourir à bord du bateau, on ne jetterait pas son corps à la mer comme c'est l'usage de tous les marins du monde (on ne garde pas un corps à bord d'un bateau). Il faudrait le mener dans une ville où vit une communauté juive, et à cette condition ils ne subiraient aucun dommage. Le capitaine jura au Rav d'accomplir sa volonté. Le Rav pria HaShem et la mer se calma. Deux jours après, le Rav z.t.s.l décéda alors que le bateau se trouvait à proximité de la ville de Vérone (Italie). Le capitaine s'impliqua personnellement et mena la sainte dépouille du Rav à Vérone où il fut inhumé par la communauté juive locale avec beaucoup d'honneur. Que son mérite nous protège. Chem Ha-Guédolim de notre maître le 'Hida]

La bénédiction sur les Matsot pendant la fête de Pessa'h

Cependant, beaucoup de décisionnaires pensent que la bénédiction sur la Matsa, même fine et croustillante, est bien « Ha-Motsi. » Le *Chou't Ginatt V'eradim* (notre Maître le Gaon Rabbi Avraham HaLévy d'Égypte il y a 350 ans environ) dit que la Matsa que l'on fait pour Pessa'h devrait être considérée selon le strict Din comme du pain « Kisnin » dont la bénédiction est « Mézonot » puisqu'elle est croustillante. Mais du fait que c'est le seul pain que nous puissions consommer pendant Pessa'h, nous récitons la bénédiction de « Ha-Motsi » et Birkat Hamazone. La raison du Béssamim Roch cité plus haut, à savoir qu'on ne la consomme pas en tant que repas pour se rassasier ne peut pas être invoquée, puisqu'à Pessa'h la Matsa est utilisée pour se rassasier.

Par conséquent, durant le reste de l'année où le pain est présent, l'usage n'étant pas de consommer la Matsa en tant que pain, la bénédiction de la Matsa deviendrait « Boré Miné Mézonot ».

D'autres expliquent que le statut de la Matsa n'est pas comparable au pain croustillant dont la bénédiction est « Mézonot ». Que ce soit durant Pessa'h ou toute l'année la bénédiction est donc « Ha-Motsi. »

Tel est l'usage de la majorité des Ashkénazim, qui récitent sur la Matsa la bénédiction de « Hamotsi » et le Birkat Hamazon, et ce durant toute l'année.

L'usage des Séfaradim

Notre maître le 'Hida écrit que l'usage des Séfaradim est de réciter la bénédiction de « Ha-Motsi » durant Pessa'h puisque c'est ce qui est consommé en tant que pain durant ces jours-là. Mais durant le reste de l'année, on récite « Mézonot » et 'Al Ha-Mi'hya du fait que le pain est présent, et il n'est pas d'usage de consommer de la Matsa à la place du pain.

Notre Maître le Rav 'Ovadia Yossef z.t.s.l écrit que ceux qui ont l'usage d'agir comme l'écrit notre Maître le 'Hida ont sur qui s'appuyer.

Cependant, ceux qui ont la crainte de HaShem ont pour usage de ne pas consommer de Matsa en dehors d'un repas accompagné de véritable pain, afin de ne pas entrer dans le doute, à savoir quelle bénédiction réciter sur la Matsa, « Ha-Motsi » ou « Mézonot ».

L'usage personnel de notre maître le Rav Ovadia Yossef z.t.s.l

Même si l'usage des Séfaradim est de réciter la bénédiction de Mézonot sur les Matsot en dehors de Pessa'h, il paraît plus juste selon la Halakha de réciter la bénédiction de Ha-Motsi. Celui qui veut considérer les Matsot comme du pain à part entière et faire Nétilate Yadaïm, « Ha-Motsi » et Birkat Ha-Mazone sur la Matsa (comme c'est l'usage des Ashkénazim), est en droit de le faire, et c'est ainsi qu'agissait notre Maître le Rav z.t.s.l (selon le témoignage de son digne petit-fils le Gaon Rabbi Ya'akov Sasson Chlita, directeur de notre site Halakha Yomit).

La bénédiction sur des « Crackers »

Il y a environ 13 ans, un Psak (une décision halakhique) a été diffusé au nom du Gaon Rabbi Yossef Chalom Éliyashiv z.t.s.l : étant donné que de nombreuses personnes ont l'habitude de consommer chaque matin des Crackers (en Israël, les Crackers « La'hmitt ») en guise de repas (petit-déjeuner), il faut donc réciter la bénédiction de « Ha-Motsi ».

Le Gaon Rabbi Ya'akov Sasson Chlita consulta alors son grand-père notre Maître le Rav z.t.s.l sur ce point, et lui montra un Cracker. Notre Maître le Rav z.t.s.l répondit que d'après lui, la bénédiction du Cracker est la même que celle de la Matsa. Or, il avait l'usage de réciter la bénédiction de « Ha-Motsi » sur la Matsa.

Par conséquent, selon le strict *Din*, si l'on récite sur le Cracker ou sur la Matsa la bénédiction de « Mézonot », il est certain que l'on a sur qui s'appuyer. C'est l'usage des Séfaradim, comme l'écrit notre Maître le Rav z.t.s.l lui-même. Néanmoins, la personne qui récite la bénédiction de « Ha-Motsi » suivie de Birkat Ha-Mazone sur le Cracker ou sur la Matsa (si elle en a consommé au moins kazaït, environ vingt-sept grammes), ou qui n'en consomme que dans le cadre d'un repas accompagné de véritable pain, cette personne est digne de la Bénédiction (c'est ce qu'enseignait notre maître le Rav z.t.s.l, selon le témoignage de son digne petit-fils le Gaon Rabbi Ya'akov Sasson Chlita).

Récapitulons : la bénédiction de la Matsa (sèche et ordinaire) pendant Pessa'h est « Ha-Motsi » et la consommation est suivie du Birkat Ha-Mazone. C'est l'usage des Ashkénazim pendant toute l'année.

Les Séfaradim ont l'usage de réciter « Mézonot » et 'Al Ha-Mi'hya sur la Matsa en dehors de Pessa'h, et ils ont sur qui s'appuyer. Ceux qui craignent la parole de HaShem ont l'usage de ne consommer la Matsa que dans le cadre d'un repas accompagné de véritable pain, et de s'acquitter ainsi selon tous les avis.

Notre Maître le Rav Ovadia Yossef z.t.s.l écrit aussi que même si l'usage des Séfaradim est de réciter « Mézonot » sur la Matsa en dehors de Pessa'h, à la sortie de la fête de Pessa'h, tant qu'il est encore difficile de trouver du pain, et que de ce fait de nombreuses personnes continuent à faire leurs repas sur des Matsot, la bénédiction sur la Matsa reste « Ha-Motsi » avec Birkat Hamazone, jusqu'à ce que l'on obtienne du pain ordinaire.

Source : *Halakha yomit*

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT À LA MÉMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN



Parachat Emor

d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

וּסְפַרְתֶּם לָכֶם מִמִּחֲרַת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת עֹמֶר הַתְּנוּפָה שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת תְּמִימֹת תִּהְיֶינָה. (ויקרא : כג, טו)

Et vous compterez pour vous au lendemain du jour du repos, le jour où sera apporté le sacrifice du Omer (de Balancement), sept semaines complètes.

Pourquoi précisément comptons-nous les jours entre Pessa'h et Chavouot à partir du sacrifice du Omer, comme nous disons chaque jour, "*aujourd'hui c'est le premier jour du Omer*", ensuite on dit "*deux jours du Omer*" etc...?

Lorsque les Béné Israël étaient exilés en Egypte, tous leurs traits de caractère et leur force spirituelle étaient obscurcis par l'impureté égyptienne ; ils ne pouvaient donc pas les utiliser pour servir Hachem. En sortant d'Egypte, tous ces traits de caractère furent libres d'être utilisés à nouveau pour le bien, c'est alors que les Béné Israël reçurent la possibilité de soumettre toutes leurs forces spirituelles à Hachem, et cette libération de l'emprise du mal se répète chaque année, le soir du seder, où chaque juif reçoit une très grande sainteté, et aspire de tout son cœur à faire la volonté de Dieu.

Cependant, après le premier jour de Pessa'h, cette sainteté se retire, et alors commence le compte du Omer (pour 49 jours), durant lequel chacun va devoir s'efforcer de purifier ses traits de caractère et ses désirs, afin de servir le Créateur du mieux possible.

Sachant que le sacrifice du Omer vient de l'orge qui est une nourriture destinée aux animaux, et que les deux pains qui sont apportés à Chavouot viennent du blé qui est la nourriture de l'Homme, ainsi le travail de chacun durant le compte du Omer sera de passer de l'animal à l'être humain, autrement dit l'Homme se distingue de l'animal par le fait qu'il a le pouvoir de dominer la nature de son corps et de ses désirs et de les soumettre afin qu'ils accomplissent la volonté de Dieu, tandis que l'animal est toujours sous l'emprise de sa nature ; par conséquent, en cette période, il nous faudra purifier nos désirs grossiers et les utiliser pour servir Hachem.

C'est donc pour cette raison que nous mentionnons chaque jour dans le compte du Omer : *aujourd'hui est le ... du Omer*, afin de nous rappeler que **nous devons en ces jours inverser nos tendances animales vers un comportement plus raffiné.**



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordekhai Bismuth

« **Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable** » (Vayikra 22, 29)

Rabbi Yéhoua a dit au nom de Rav : « Quatre catégories de personnes doivent remercier Hachem : celui qui prend la mer ; celui qui parcourt les déserts ; celui qui était malade et a guéri ; et celui qui était prisonnier et a été libéré » (Bérakhoth 54b).

A l'époque du Beth-Hamikdash ces quatre personnes devaient apporter un korban/sacrifice spécifique qui se nomme « **korban toda** », sacrifice de remerciement ».

Il existe en effet quatre catégories de korban, qui sont : **Ola, 'Hatat, Acham et Chélamim**.

Voyons succinctement leurs caractéristiques :

- Le **Korban Ola**, littéralement « qui monte » parce que cette offrande est entièrement (sauf la peau) consommée sur le mizbéa'h [autel].
- Le **Korban 'Hatat**, sacrifice expiatoire que l'on apporte pour la transgression involontaire d'une faute passible de Karèth, peut également être apporté lors de certains processus de purification.
- Le **Korban Acham**, sacrifice que l'on apporte pour expier certaines fautes spécifiques, ou emmené aussi lors de certains processus de purification.
- Le **Korban Chélamim**, sacrifice qui ne vient pas pour expier une faute, mais plutôt pour associer Hachem à sa joie. Chélamim du mot Chalom/paix car il vient rétablir la paix dans le monde. Généralement apporté de façon volontaire, une partie est brûlée sur le Mizbéa'h [l'autel], une autre est mangée par les Cohanim et une troisième est consommée par le propriétaire ; ainsi tout le monde profite de ce korban.

Le **korban toda** appartient lui à la catégorie des chélamim, mais diffère des autres korban chélamim.

REMERCIEMENT PUBLIC

Explications, un korban chélamim « standard » devait être consommé en deux jours et une nuit, tandis que le korban toda en un jour et une nuit seulement. C'est à dire que si le korban était approché en après-midi, il devait être consommé jusqu'au matin, alors qu'un korban chélamim pouvait être encore consommé tout au long du jour d'après. Autre différence, on apportait avec le korban toda 40 pains dont une partie était consommée par les Cohanim et une autre par les propriétaires.

Lorsqu'un homme apportait un korban chélamim il recevait une bonne partie de viande qu'il devait consommer en deux jours et une nuit, et seulement après, s'il n'avait pas tout consommé il invitait des proches pour l'aider à finir.

Tandis que le korban toda qui devait être absolument consommé en un jour et une nuit, accompagné de 40 pains, avait besoin de renfort pour pouvoir le finir à temps. Le propriétaire devait donc dès le départ prévoir un nombre conséquent d'invités.

Le Rav Pinkus *Zatsal* demande **pourquoi ces différences pour le korban toda ?**

Il explique que le **korban toda qui vient exprimer un remerciement à Hachem**, fait appel à plus de participants dès le départ afin de **publier en grande pompe, les bontés qu'Hachem lui a accordé**.

En effet lorsqu'Hachem nous accorde une bonté, nous devons la reconnaître et la publier. Comme il est dit « *Qu'ils immolent des sacrifices de reconnaissance et racontent Ses œuvres dans des chants joyeux !* » (Téhilim 107;22). Remercier Hachem à haute voix et publier son Nom, comme il est dit « *A Toi, j'offrirai un sacrifice de reconnaissance et je proclamerai le nom d'Hachem* » (Téhilim 116;17)

Cependant depuis la destruction du Beth Hamikdache le service des sacrifices est absent, comment la perte de ce service Divin est-elle compensée aujourd'hui ? Suite p3



Téléchargez la fiche



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

QUAND UN COHEN SE MARIE AVEC UNE DIVORCÉE!

Notre Paracha dans son début traite des lois de la prêtrise. Depuis la faute du veau d'or, le mérite de servir au Michquan et plus tard au Temple de Jérusalem est propre aux Cohanim! Ce grand mérite entraîne aussi un certain nombre de prescriptions qui restent en vigueur aujourd'hui encore! L'une d'entre elles concerne l'interdit qu'a le Cohen de se marier avec une divorcée. On l'apprend de notre Paracha où il est dit: "Icha groucha...Lo Yqua'hou" (21.7) Le Rav Zilberstein Chlita rapporte une anecdote intéressante à ce sujet. Il s'agit du Rav de Prague le Noda Biyéhoua qui a été convié par un Cohen insolent à venir célébrer son mariage avec... une divorcée. Le Rav bien-sûr refusa.

Cependant ce Cohen ayant des relations étroites avec le pouvoir, soutira une missive de l'Impératrice Katerine pour obliger le Rav de la ville à célébrer la 'Houpa. Voyant que l'ordre émanait de l'Impératrice, il annonça qu'il allait s'exécuter. La nouvelle se répandit comme une trainée de poudre: pour la première fois on allait assister à la 'Houpa d'un Cohen et d'une divorcée! Le jour dit, une grande foule se réunit pour voir le spec-

tacle. Le Rav prit la coupe de vin et demanda au marié de donner la bague à la mariée. Il lui dit aussi de répéter mot pour mot: 'Tu es ma fiancée par cette bague comme la religion de L'Impératrice Katerine le prescrit!!' (pour les gens qui étaient trop émus sous leur Houpa ou qui ne s'en souviennent pas, la formulation véritable est: 'suivant la religion de Moché et d'Israël').

Or, le Cohen n'étant pas dupe refusa de dire ces absurdités. Le Rav lui expliqua alors que notre Sainte Thora, donnée par l'intermédiaire de Moïse notre maître interdit son mariage. « Et si tu t'obstines à vouloir te marier avec cette divorcée il faudra choisir une autre religion... peut être celle de l'Impératrice Katerine! A toi de choisir! »



Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



Notre Sidra est aussi appelée « Parachat Amoàdot » car elle traite de toutes les fêtes relatives à notre calendrier. Elle cite dans l'ordre depuis Pessa'h, la Sefirat Aomer, Chavouot, Roch Hachana, Yom Kippour puis Souccot. La Torah s'interrompt pourtant après la fête de Chavouot pour parler de plusieurs Mitsvot que nous détaillerons ici. Le propriétaire d'un champ a certaines obligations envers les pauvres. Si en récoltant il oublie deux épis, il ne pourra revenir en arrière pour les cueillir et devra les laisser au pauvre (Mitsva de Léket). Si en formant les tas il fait aussi tomber deux gerbes, elles appartiendront au pauvre (Mitsva de Chi'héra). Il devra enfin laisser un coin de son champ non moissonné à disposition des plus démunis (Mitsva de Péah). **Pourquoi introduire de telles Mitsvot entre les fêtes de Chavouot et de Roch Hachana ? Quel est le rapport ?**

Au sujet de la Mitsva de Tsédaka, le Rambam explique qu'on devra toujours donner préséance à nos proches. « En premier lieu il donnera à sa famille proche puis aux pauvres de sa ville puis aux démunis d'une autre ville ». On voit que l'homme a la possibilité de choisir à qui il désire donner son Maassère ou la Tsédaka. En revanche, à propos des Mitsvot liées au champ le propriétaire à l'interdiction de lui-même récolter les gerbes appartenant au pauvre. Il ne pourra décider à qui il désire remettre la récolte. Son champ sera à disposition des personnes à faibles revenus. Même s'il s'agit de son pire ennemi, le propriétaire n'a aucun droit de regard. **Comment comprendre cela et pourquoi différencier ces Mitsvot de la Tsédaka ?**

Cela va encore plus loin, même aider les pauvres à récolter est interdit, le propriétaire ne peut même pas leur distribuer. Il doit carrément être absent des lieux au moment où ceux-ci viennent récupérer leur dû.

La Guemara de Yébamot évoque le procédé de conversion. La Torah n'est pas prosélyte en générale et on essaye même de décourager celui qui désirerait faire désormais partie de notre peuple. Ainsi on lui décrira quelques obligations de la Torah, on lui citera des Mitsvot difficiles à accomplir ainsi que d'autres beaucoup plus évidentes. Selon sa réaction on jugera de son sérieux et de sa motivation. Si les Mitsvot difficiles ne le repoussent pas et qu'il ne semble pas vouloir négliger les « petites » Mitsvot simples dans leurs accomplissements, on pourra l'accepter. Dans la liste qu'on fait au non-juif désireux de se convertir, on ajoute aussi les Mitsvot dont on a parlé précédemment. Là aussi il faudrait comprendre leur importance et surtout pourquoi on les cite en exemple à celui qui désire faire parti du peuple juif.

Un Juif qui volerait moins qu'une quantité moindre (pa'hot michavé prouta) n'est pas coupable, il n'en est pas ainsi pour un non-juif chez qui toute forme de vol, la plus infime que ce soit est punissable. La Torah explique que les Goyim accordent une très grande importance à leurs biens matériels et qu'en cas de vol ils ne sont absolument pas prêts à pardonner le voleur même pour une somme dérisoire. Ainsi, on teste celui qui désire se convertir justement dans le domaine des Mitsvot de Tsédaka liées à l'argent. On cherche à voir s'il sera prêt à donner généreusement à son frère juif ou s'il ne peut se passer de ses biens.

Cependant, les Mitsvot liées au champ ne demandent pas tellement de « sacrifice » matériel. Comme on l'a expliqué, il s'agit de laisser au sol deux gerbes de blé qui seraient tombées. La Hala'ha précise bien que si trois gerbes se détachent il faudra les ramasser. Si on avait voulu réellement tester la générosité du futur converti, il aurait fallu lui présenter les lois de Maassère Ksafim (la dîme monétaire) et lui expliquer qu'un juif doit réserver au minimum 10% de ses revenus à des érudits en Torah ou des pauvres. **Pourquoi donc utiliser ses lois de Léket, Chi'héra et Peah pour estimer l'honnêteté du candidat ?**

A ce propos, on relatera le récit suivant. (Traité de Avoda Zara). A l'époque où l'empire romain avait envahi Erets Israël, ils imposèrent à notre peuple des décrets terribles. Il était notamment interdit d'étudier la Torah sous peine de mort. Rabbi Hanina ben Teradion qui ne craignait que D..., non seulement étudia la Torah, mais la transmettait en public à des centaines d'étudiants. Son Rav, Rabbi Yossi ben Kissma le mit en garde du danger encouru pour de telles actions. Les Romains étaient réputés comme particulièrement cruels, ils avaient brûlé le Beth Hamikdash, il était donc très risqué de transgresser leurs décrets. Cependant, Rabbi Hanina avait confiance en D... et lui répondit qu'il agissait comme il le devait et qu'une vie sans étude de la Torah et comparable aux poissons qui ne peuvent vivre sans eau.

Peu après cette discussion, Rabbi Hanina rencontre de nouveau son Maître à qui il demande s'il aura le mérite de rentrer au Monde futur. Rabbi Yossi lui demande s'il a fait une véritable bonne action dans sa vie. « Un jour, j'avais de l'argent de Tsédaka dans ma poche ainsi que l'argent réservé aux dépenses de Pourim et toutes les pièces se sont mélangées. Ne sachant pas comment répartir l'argent, j'ai versé la totalité à la Tsédaka. » « Si tu as accompli une telle action, que j'ai le mérite d'être assis à tes côtés dans le monde futur » lui répondit Rabbi Yossi ben Kissma.

Rappelons que Rabbi ben Teradion risqua sa vie pour enseigner la Torah en public. Il fit partie des dix martyrs et fut brûlé avec un Sefer Torah. Comment comprendre qu'il se pose la question s'il a une part au monde futur. N'est-ce pas évident ? Sa réponse est elle aussi très étrange. Lorsque son maître lui demande s'il a à son actif une bonne action, il cite un acte qui semble dérisoire à côté de son dévouement pour la Torah. **Il est louable d'avoir remis l'argent intégralement à la Tsédaka, mais en quoi est-ce le passe-droit pour le monde futur ?**

Le Rambam (fin du traité Makot) explique que D... multiplia les Mitsvot afin de nous donner de nombreux mérites. La clé pour rentrer dans le monde futur est d'arriver à accomplir une seule Mitsva intégralement. (Maassé Mitsva béchlemout) Il s'agit de remplir la Mitsva dans tous ses détails prescrits par la Hala'ha, en s'éloignant au maximum des doutes et des accomplissements à postériori. L'intention avec laquelle on réalise la Mitsva est aussi fondamentale. On doit essayer d'agir au maximum de façon pure sans rechercher notre intérêt personnel, l'honneur qu'on percevra, l'argent ... Il est très difficile d'arriver à accomplir une bonne action parfaitement. C'est pourquoi D... nous donna une multitude de Mitsvot pour permettre à tout un chacun de trouver l'ordre divin lui parlant le plus. Il s'efforcera alors de l'accomplir au mieux. C'est ainsi qu'on explique cette Guemara.

Rabbi Teradion fit un acte démesuré, il sacrifia sa vie pour enseigner la Torah en public malgré l'interdiction formelle des Romains. Pourtant il savait qu'il s'agissait d'un acte public. Il savait que la clé du monde futur est la perfection dans les Mitsvot, il est très difficile d'agir de manière pure lorsqu'on est en public. Cherche un acte petit, mais parfait, loin du regard d'autrui, loin de tes intérêts personnels, une action connue seulement par toi et Ton Créateur, tel est le conseil donné par son Maître. Si tu as à ton actif une pareille action, c'est ton passe-droit pour le monde à venir. C'est la manière de faire une Mitsva qui détermine son importance. D... ne cherche pas de grands actes, il recherche une intention pure. Au moment où le Beth Din teste un nouveau candidat, il cite les Mitsvot de Léket, Chi'héra et Peah.

Naturellement l'homme cherche son intérêt dans ce qu'il accomplit. Il est très difficile d'agir de manière désintéressée seulement. Or dans les ordonnances citées plus haut, on demande à l'homme d'être totalement détaché. Il ne peut choisir à qui remettre sa récolte, il ne peut même pas intervenir ni être présent au moment de la distribution des gerbes. Il ne reçoit aucune reconnaissance. Certes il ne s'agit pas de donner beaucoup, mais de donner de façon entière. C'est ce qu'on demande au futur converti, **es-tu prêt à te travailler au point de ne pas rechercher ton intérêt personnel dans tes actions ?**

D... a ordonné de telles Mitsvot à Son peuple pour le raffiner. Même si donner son Maassère demande beaucoup de Emouna et de générosité, l'homme a toujours un intérêt, il choisit à qui donner, espère de la reconnaissance d'un tel acte ... Personne ne te remerciera de lui avoir laissé deux gerbes de blé qui traînaient, personne ne te remerciera de ne pas les avoir ramassées. Pourtant c'est à travers des actes aussi infimes soient-ils que l'homme devient bon et apprend à goûter à la pureté dans ses actions.

Il est impossible de faire une Mitsva parfaite avant le don de la Torah. Un 'Hessed appréhendé sans Torah n'est pas véritablement un acte de bonté. On a besoin du cadre et de la sainteté de la Torah pour définir ce que D... appelle « bonté ».

Ces Mitsvot sont donc citées après Chavouot, après que la Torah ait été donnée au peuple juif. Pour être quitte du jugement de Roch Hachana et mériter une année de vie supplémentaire, il faut pouvoir présenter une Mitsva pure. Cet enseignement précède donc l'annonce de Roch Hachana.



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

REMERCIEMENT PUBLIC (suite)

En attendant la construction du troisième *Beth Hamikdache* qui est imminente, avec l'aide de D.ieu, ce sont **nos paroles, la téfila/prière, qui les ont substituées**, comme il est écrit dans le livre de Hochéa (14;3) : « *Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agréa la réparation, nous voulons remplacer les taureaux [les sacrifices] par les paroles de nos lèvres.* »

Ainsi nos sages instituèrent de remercier Hachem, dans la bénédiction de la reconnaissance (Modim dans la Amida) : « *pour Tes miracles quotidiens, pour Tes prodiges et Tes bienfaits à toute heure, le soir, le matin et à midi. Tu es bon car Ta miséricorde n'est pas épuisée, compatissant car Ta grâce n'a pas tari. Depuis toujours nous espérons en Toi.* » C'est-à-dire que Dieu réalise chaque jour des miracles en notre faveur, afin que nous puissions exister.

Ainsi notre verset du départ prend tout son sens, « *Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable.* »

Aussi lorsque l'on publie les bontés qu'Hachem nous octroie, nous transmettons à notre entourage un message de joie et d'amour. En

racontant par nos paroles, tous les bienfaits d'Hachem, ils se rapprocheront eux aussi à leur tour près de notre Créateur pour Lui exprimer leur amour et leur adhésion, qui seront la source de bien dans le monde. Remercier Hachem est une véritable source de bénédictions mais est aussi l'essence même du juif.

Le juif, le « Yéhoudi-יהודי » porte son nom sur la « gratitude-הודאָה ». Nous devons remercier **Hakadoch Baroukh Ou à chaque instant de tout ce qu'il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est du.** C'est la nature du Yéhoudi/juif conscient qu'Hachem agit avec nous par 'Hessed.

Nos sages nous ont inculqué cela, en instituant de réciter dès le réveil « modé ani », avant même de s'être lavé les mains ou toute autre action. Comme il est dit « *De quoi se plaint l'homme vivant* » (Lamentations 3;39). De quoi pouvons nous nous plaindre, nous qui vivons. **De ce principe tout est un "plus", et notre reconnaissance envers Hachem se fera de la manière la plus agréable.**

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

SI PETIT MAIS TELLEMENT GRAND!

L'Éternel réveille la foi de l'homme en utilisant toutes sortes de moyens. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir comme va l'illustrer l'histoire suivante: l'une des visites les plus médiatisée d'un des présidents des Etats-Unis au Moyen Orient fut celle du président Nixon en Egypte. Des centaines de milliers de personnes l'attendaient sur les routes menant de l'aéroport à la ville du Caire. Au moment où la suite présidentielle passa, il fut acclamé par une immense foule et reçut des honneurs dignes de ceux des rois. Quand ils arrivèrent dans la capitale égyptienne, une réception d'honneur splendide fut organisée pour lui et pour le président égyptien. **Tous les médias du monde entier étaient présents, des centaines de caméras enregistrèrent chaque instant de cette rencontre historique et retransmirent l'évènement en direct dans le monde entier. Le président américain était assis rayonnant et profitait de tous les honneurs qu'il recevait.** Il distribuait les sourires à tout vent, serrait les mains des ministres importants sous la surveillance des services de sécurité renforcée et entouré de barricades et de barrages routiers menant au podium présidentiel. Il était impossible de passer à travers ces barrages de sécurité à côté desquels se tenaient des dizaines de policiers égyptiens et américains qui surveillaient l'invité d'honneur et son entou-



rage afin que personne n'ait l'idée de s'approcher du président américain. Pourtant, **un seul réussit à s'approcher de lui!** Il ne se contenta pas seulement de s'approcher des barrages, il les traversa également. Et cela ne lui suffit pas de s'approcher du président; il se posa même sur son nez... Un petit moustique, très petit même, mais extrêmement pénible, se posa sur le nez du président et tenta de le piquer. Il ne resta plus au président d'autre alternative que de "se battre" avec ce moustique à l'aide de toutes sortes d'étranges mouvements des mains. Et pourtant c'était bien la dernière chose dont il aurait souhaité s'occuper à ce moment! En effet, toutes les caméras du monde étaient braquées sur lui et enregistreraient ses moindres faits et gestes! Mais il n'eut pas d'autre alternative. Après maintes tentatives pour se débarrasser de ce moustique gênant, le président dut baisser les bras; le moustique revenait à chaque fois sur ordre du Créateur! **Tous les services de sécurité renforcée du monde étaient vains !** Cette histoire vient nous enseigner qu'on ne doit pas être impressionné par le statut social d'une personne et par les honneurs qui lui sont rendus. **Le véritable honneur revient au Maître du monde !**

Rav Moché Bénichou



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Durant la période du Omer, les élèves de Rabbi Akiva périrent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.

Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu. Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. Dépourvue, l'enseignante décida de prendre conseil auprès de son mari qui était proche de Rav Steinman Zatsal. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain,

COMME UN MEURTRIER...

manque de respect à D... Elles n'ont donc plus le droit de prier, D... méprise leurs prières.

Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours. « J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ». « Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ».

Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier. Une telle personne ne peut prier, D... n'accepte pas ses prières.

Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

VOUS POUVEZ VOUS ASSOCIEZ A L'EDITION DE LA DAF ET A SA DIFFUSION

La réussite spirituelle et matérielle de **VOTRE NOM** son épouse et leurs enfants. Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sarah Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camélia Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple



« **Ce sera le Chabbat de l'Éternel, dans toutes vos habitations.** » (23, 3)

Que signifie la précision du verset « dans toutes vos habitations » ? Pense-t-on que le respect du Chabbat ne s'applique pas en tout lieu ?

Le Ktav Sofer explique que tous les peuples du monde ont un jour de repos. Le Midrach rapporte à cet égard que Moché insista auprès de Paro pour qu'il accorde au peuple un jour de repos, afin qu'il ait la force de travailler le reste de la semaine. S'il en est ainsi, comment savoir si le Juif respectant le Chabbat le fait dans l'intention de se plier à la volonté divine ou afin de s'accorder du repos ?

Il répond que si un Juif qui vit parmi un peuple ayant fixé un autre jour de repos que le Chabbat se repose malgré tout aussi le Chabbat, il prouve la pureté de son intention. En effet, disposant déjà d'un autre pour engranger de nouvelles forces, il n'a pas besoin du Chabbat pour cela. Aussi, son observance du jour saint est bien conforme à l'ordre du verset « Ce sera le Chabbat de l'Éternel », puisqu'il le respecte en Son honneur. Comment cela s'exprime-t-il ? Si le Chabbat est gardé « dans toutes vos habitations », même parmi les nations du monde.

« **Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir.** » (23, 32)

Nos Sages (Brakhot 8b) s'interrogent : pourquoi le texte dit-il le neuf du mois, alors que Kippour tombe le dix du mois ? Ils en déduisent que quiconque mange et boit le neuf [et jeûne le dix] est considéré comme avoir jeûné le neuf et le dix.

Dans son ouvrage Térahem Tsion, Rabbi Réphaël ben Tsion Hachohen zatsal demande comment il est possible que notre consommation du neuf du mois nous soit considérée comme un jeûne. Il répond en s'appuyant sur cette idée développée par les commentateurs : le Chabbat, nous nous souhaitons les uns les autres « Chabbat chalom », parce qu'en ce jour, la paix règne entre le corps et l'âme. Durant la semaine, celle-ci s'oppose aux plaisirs physiques comme celui de la consommation, tandis que le Chabbat, cet acte, qui est une mitsva, constitue également une jouissance pour elle. D'où la paix entre les deux composants de l'homme. Ceci explique aussi le pluriel du verset « Vous mortifierez vos personnes », littéralement : vos âmes. Car, nous avons le devoir de mortifier à la fois la partie physique de notre âme et sa partie spirituelle ; la première doit l'être par le biais du jeûne et la seconde par la consommation. Mais, comment est-il possible de remplir simultanément ces deux exigences opposées ? Nos Sages nous en donnent la réponse : quiconque mange et boit le neuf du mois, affligeant ainsi la partie spirituelle de son âme, et jeûne le dix du mois, affligeant la partie physique de celle-ci, est considéré comme avoir jeûné les neuf et dix.



Cette semaine nous parlons de **Pessa'h Chéni**. En effet un mois après Pessa'h, le 14 Iyar, nous fêtons Pessa'h Chéni.

Rappelons son origine : Un an après la sortie d'Égypte, Moché Rabénou ordonne au peuple de célébrer pour la première fois la fête de Pessa'h et de procéder au sacrifice du korban Pessa'h (sacrifice de l'agneau pascal). Malheureusement, la joie de cette première commémoration ne sera pas partagée par tous.

En effet Moché Rabénou reçoit la visite surprenante **d'une poignée de personnes ne pouvant pas procéder à ce sacrifice**, car ils étaient impurs. (Voir Bamidbar 9 ; 7)

La Guémara [Souka 25a/b] offre diverses raisons pour comprendre leur état d'impureté :

Selon **Rabbi Yossi Hagligli** ils portaient les ossements de Yossef ; selon **Rabbi Akiva** il s'agissait de Michaël et Eltsafan qui transportèrent les dépouilles de Nadav et Avihou (les enfants d'Aharon) en dehors du camps ; enfin selon **Rabbi Its'hak**, ils étaient de simples juifs ayant dû s'occuper de l'inhumation d'un « mèt mitsva », un mort abandonné en attente de sépulture.

Ayant ce statut, ils sont exemptés de faire le Korban Pessa'h. Ils ne ratent pas la Mitsva, ils n'ont pas le devoir de la faire car ils sont occupés à une autre Mitsva.

Quoi qu'il en soit, ces hommes réclamèrent de pouvoir fêter eux aussi ce grand jour. Ils se sont sentis comme « punis » sans raison fondée, car ce n'était pas dû à une négligence de leur part, mais plutôt lié à l'accomplissement d'une Mitsva.

Pourquoi seraient-ils privés de fêter avec le reste du peuple une si grande sim'ha de ce premier Pessa'h en tant que peuple libre ?

Bien que dispensés, ces hommes ont cherché à montrer leur attachement et leur reconnaissance envers le Créateur qui les a libérés.

Moché Rabénou, ne sachant pas comment réagir à cette réclamation, consulta Hachem qui lui ordonna d'instituer un second Pessa'h pour ceux n'ayant pas pu fêter le premier.

Incroyable ! Une fête qui n'existait pas dans le calendrier, et qui, grâce à une poignée de gens déterminés et sur-motivés a été instaurée ! Leur détermination a créé une nouvelle occasion de servir Hachem !

Parfois on croit que l'on a raté le coche, la déprime s'installe et on se relâche... Mais Pessa'h chéni, fête de la deuxième chance, viens nous inculquer que tout n'est pas perdu !!

Illustrons cela grâce au récit suivant :

Rav Israël Salanter Zatsal rentre un soir tard chez lui, et se rend compte que la lumière du cordonnier est encore allumée. Le Rav inquiet et consciencieux , se dit que si la lumière est allumée à cette heure-ci, c'est sûrement qu'il se passe quelque chose.

Il tape à la porte, et le cordonnier surpris de voir le Rav à une heure aussi tardive, lui demande la raison de sa visite. Le Rav lui répond, qu'il était inquiet de voir la lumière de la boutique allumée à une heure aussi tardive.

Le cordonnier lui répliqua une phrase aussi simple que profonde : **«chaque instant où la lumière est allumée, on peut encore réparer, alors je reste travailler »**

PESSA'H CHÉNI, TOUT N'EST PAS PERDU

Le Rav rassuré quitte son fidèle, mais avec en tête cette phrase qui résonne « chaque instant où la lumière est allumée, on peut encore réparer... »

Cette phrase n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, Rav Salanter analyse chaque situation de la vie et en tire les leçons nécessaires pour pouvoir avancer. Le cordonnier ne s'est pas rendu compte de l'impact de sa réponse.

La lumière en question c'est la Néchama, tant qu'il y a une Néchama on peut réparer ! En d'autres termes, comme le dit le dicton populaire **« Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir ! »**

Les maîtres de la 'Hassidout apprennent de Pessa'h Chéni une grande leçon de morale, qu'au-delà du fait qu'il est toujours possible de réparer, **« il n'existe pas de désespoir dans le monde », « ein iyouch/pas de désespoir », évidemment si on le désire profondément.** En effet pour avoir droit à une seconde chance, il faut le vouloir réellement et ne pas oublier de le demander, à l'exemple de ces hommes impurs qui se sont battus pour rattraper cette Mitsva a priori perdue... En leur offrant ce jour là, **Hachem a voulu inculquer cette notion : « le désespoir n'existe pas ».**

Tous les ans, la date de **Pessa'h chéni coïncide avec la hilloula de Rabbi Méir Bâal Haness.**

Rabbi Méir porte son nom sur les « miracles » qu'il réalisait. **Mais qu'est ce qu'un miracle?**

David Hamélekh écrit dans les Tehilim : « Dieu rattrape tous ceux qui tombent / סוּמְךָ ה' לְכָל הַפְּלִיטִים », c'est ce

que l'on appelle un miracle, un נס

Lorsque l'on se trouve dans la situation la plus désespérée « la chute נפְּלִיטִים » et que soudain tout change «rattrape סוּמְךָ» les initiales forment le mot « **ness-נס** », miracle.

Dans ce Tehilim que l'on récite tous les jours à trois reprises nous voyons que même si nous avons atteint le niveau le plus bas, rien n'est jamais perdu, et cela même au delà des règles de la nature.

Le Ram'hal explique qu'il existe une particularité en plus de la sanctification relative à chacun des jours de fête. **Chaque illumination, produite à une époque déterminée resplendira de nouveau à son jour anniversaire.** À la date commémorant l'événement sera émise une illumination du type de la première, par exemple celle dont les Bnei Israël ont bénéficié après la sortie d'Égypte et dont on bénéficie tous les ans à Pessa'h. Tous les jours saints sont basés sur ce principe.

Aussi, le Rav Dessler nous recommande de **prendre conscience que les dates de notre calendrier sont bien plus que de pieuses commémorations d'événements passés. Lors de chacune des fêtes, chaque juif peut et doit retrouver le contenu spirituel qu'elle possédait à l'origine.**

Imprégnons-nous de l'illumination d'espoir s'étant produite à cette date et apprenons à ne jamais baisser les bras. Comportement parfaitement intégré et incarné par la personne de Rabbi Méir, porteur du miracle.





Réfoua Chléma au Rav Mordéchaï Ben Haïa Rah'el, parmi les malades du Clall Israël

La protection pour tous les habitants de Tsion et le retour de nos captifs

Est-ce qu'un Cohen a le droit de faire ressusciter les morts ?

Au début de la paracha, est enseignée toute une série lois concernant les Cohanim. Nous savons que le peuple juif est constitué des Cohanim, Léviim, Israël et des prosélytes. Cette distinction remonte à l'épisode de la faute du veau d'or où la tribu de Lévi (dont font partie les Cohen) s'est levée contre les fauteurs. Depuis, Hachem les a anoblis ainsi que les descendants d'Aharon Hacohen qui deviendront les prêtres du Clall Israël. C'est eux qui auront le **grand** privilège d'apporter l'expiation des fautes par le service des sacrifices au Temple de Jérusalem. Et comme ils n'ont pas de part dans la terre d'Israël ils recevront des autres tribus la dîme de la récolte ainsi qu'une part dans les sacrifices. Seulement cette élévation entraînera des lois particulières. Entre autre l'interdit de se marier à **une divorcée** et de se rendre **impur** à proximité d'un mort. Par ailleurs, ils recevront les honneurs d'être appelés en premier pour tout ce qui touche les Mitsvot. Par rapport à l'interdit de se rendre impur à proximité d'un mort, il existe un passage intéressant dans le Talmud. La Guémara Baba Métsia 114 rapporte qu'une fois, le prophète Eliahou s'est retrouvé dans un cimetière de gentils. Raba Bar Avouha s'adresse à lui en disant : « N'est-ce pas que tu es Cohen, donc que fais-tu dans le cimetière ? ». Nos sources enseignent en effet que lorsque Pinhas a été anoblit Cohen, il a reçu « l'alliance de la paix », c'est-à-dire la vie éternelle. Les Sages enseignent aussi que Pinhas qui vit pour toujours est le prophète Eliahou qui est monté au Ciel **vivant** sur un char de feu. Donc Eliahou répond à partir d'un enseignement de Rabbi Chimon,

« les cimetières des gentils ne rendent pas impur (Toumat Ohel) ».

Tossphot sur ce passage pose une question : Puisque la Guémara considère qu'Eliahou est Cohen comment s'est-il rendu impur au contact du jeune garçon de la ville de Tsarfat qui gisait mort ? On se souvient, lorsque Eliahou a fui le Roi mécréant A'hav, il a trouvé l'hospitalité chez une dame veuve de la ville de Tsarfat (Les Rois 1.17). Or, durant son hébergement la catastrophe se déroula, le fils tomba gravement malade et il expira. La femme connaissant la grande piété de son hôte lui demanda son aide. Le prophète demanda alors à la pauvre mère de monter le corps de l'enfant à l'étage. Eliahou s'allongera alors par trois fois sur le corps du cadavre et fit une prière à Hachem, **le Créateur de toutes les âmes**, et le miracle se produisit, le jeune se releva vivant. L'histoire est fantastique mais ne s'arrête pas là. En effet, Tossphot demande : puisqu'Eliahou est Cohen, comment a-t-il pu se rendre impur auprès du mort ? Et Tossphot de répondre : Eliahou **SAVAIT PERTINEMENT** qu'il pouvait le ramener à la vie. Le sauvetage d'un homme (Pikouah Néfech) repousse tous les interdits. Fin du Tossphot. Pour comprendre notre développement Il faut savoir que la Thora a écrit une injonction : « **Ve- Hai Bahem** » : la Thora VEUT qu'un homme fasse tout ce qu'il peut pour continuer à vivre dans les Mitsvot et non qu'il ne meurt à cause des Mitsvot.

Par exemple dans le cas d'un incendie durant Shabbat, que D.ieu nous en garde, on doit appeler les pompiers dans le cas où il y a danger de mort ou un risque de cet ordre. Car l'ordre de garder le Shabbat est repoussé devant l'importance du sauvetage des hommes. Pareillement, un Cohen qui vient pour sauver une vie pourra se rendre impur. Plus encore, la Halakha stipule que même dans le cas où l'**on n'est pas sûr** de la réussite de notre tentative, on devra quand même transgresser la Loi de Moché. Donc d'après cela pourquoi Tossphot a eu besoin d'écrire qu'Eliahou **SAVAIT**

PERTINEMENT qu'il pouvait le sauver, même s'il avait un doute, il devait agir de la même façon. Intéressant. Le Emeq Chééla répond que d'une manière générale sauver un homme fait partie de l'ordre : « ve'hai bahem ». Cependant notre cas est plus compliqué. En effet **il s'agit d'un mort que l'on est intéressé à faire revivre**. Dans ce cas ardu il n'existe pas de Mitsva qui dit « *Fais revivre le mort* », car c'est une prérogative qui reste dans les Mains miséricordieuses du Créateur, qui fera revivre tous les justes au jour de la grande résurrection des morts. Donc normalement Eliahou, qui est Cohen n'aurait pas dû s'occuper de l'enfant car il n'avait pas de Mitsva, uniquement l'interdit de se rendre impur. Seulement il existe une autre référence dans le Talmud Yoma (84) : « Sauve ton prochain afin qu'il garde d'autres Shabbatoth ».

La Thora permet la transgression du Shabbat afin que notre homme vienne à garder beaucoup d'autres Shabbatoth. Explique le Chéélot, c'est précisément si on **sait** PERTINEMENT qu'il va garder d'autres Shabbatoth mais dans le cas de doute (qu'il ne les garde) cela ne repoussera pas le Shabbat ! C'est pourquoi Tossaphot a eu besoin de rajouter que c'était clair pour Eliahou qu'il le sauverait. Le Kovets héaroth (rav El'hanan Wasserman) explique d'une manière différente. Que le sauvetage de la vie n'est pas lié à une Mitsva quelconque (comme « Vé-hai bahem ») qui repousse d'autres interdits. Une de ces preuves c'est justement Eliahou : il n'existait **pas de Mitsva de faire revivre le mort**, et pourtant il s'est rendu impur. Autre exemple, le cas d'un bébé dans le ventre de sa mère. On pourra transgresser le Shabbat pour le sauver alors que l'enfant n'a pas encore le statut d'homme. Donc le principe est identique, c'est **la cherté de la vie** qui repousse les interdits (Tiré de Mévitva sur le passage de Baba Métsia).

Pourquoi doit-on se remuer dans la vie ?

Dans notre Paracha sont aussi enseignées toutes les fêtes du Calendrier : Pessa'h Chavou'ot et Soukoth, ainsi que le décompte de l'Omer (Séfirath Ha'omer). Les choses sont connues : le décompte commence le lendemain du 1^{er} jour de Pessah et se poursuit durant 49 jours jusqu'à la fête du Don de la Thora (Chavou'ot). En effet, lors de la Sortie d'Égypte, le peuple juif est « né » et 49 jours après, a reçu la Thora au Mont Sinaï. Le Sefer Ha'Hinoukh au sujet de cette Mitsva : « Tout le compte, jour après jour des 49 jours qui séparent Pessa'h de Chavou'oth est pour indiquer **que toute l'ESSENCE du Clall Israël c'est la Thora, et c'est pour elle que les cieux et la terre ont été créés** C'est aussi la raison pour laquelle le peuple juif est sorti de l'esclavage égyptien afin de recevoir la Thora et de l'ACCOMPLIR » Fin du Hinoukh.

Les choses sont simples mais importantes à connaître. Nous sommes loin de la conception révolutionnaire qui soutient que la Sortie d'Égypte est la première rébellion d'un peuple d'esclaves contre le pouvoir établi et cet événement donnera du courage à d'autres peuples soumis au long de l'histoire de prendre leur envol. Que Nenni. La Sortie d'Égypte marque avant tout une élévation de tout un peuple ainsi que la possibilité de servir le Créateur de ce monde.

Seulement on posera une question : pourquoi la Mitsva s'appelle « Sfirath Ha'omer » (le décompte du **Omer**) ? On aurait dû l'appeler simplement le décompte de Chavou'oth. Pour répondre on est obligé d'introduire la notion du Omer.

Le lendemain du premier jour de Pessa'h on apportait une mesure de farine d'**orge** au Beth Hamiqdach. C'est-à-dire qu'à la sortie même du Yom Tov de Pessa'h, de nuit, des envoyés du Beth Din allaient récolter la nouvelle

e pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

moisson d'orge, pour la broyer puis la tamiser pour en faire une fine farine. Le lendemain, cette mesure, le Omer, était mise dans un ustensile puis apporté à l'autel des sacrifices (c'est une offrande **végétale**). Cependant, avant d'en brûler une partie, le Cohen prenait la farine et opérait un balancement « Tenoufa » devant l'autel, d'avant en arrière, en haut et en bas (Rachi 23.11). Après, le Cohen en prenait une poignée et la jetait au feu sacré (le reste était mangé par les Cohanim).

Le Nétiv Chalom (Admour de Slonim) explique que ce balancement était une allusion à l'homme qui doit bouger pour recevoir la Thora de Hachem, il faut **BOUGER** !. Sans des efforts, la Thora ne vient pas à l'homme. (**Tout le contraire de ce que la société laïque prodigue : le laissez aller**). De plus, l'orge n'est pas l'alimentation habituelle de l'homme mais celle de l'animal. C'est aussi une autre allusion que si l'homme ne s'éveille pas aux choses spirituelles alors il restera au niveau de nos amis les quadrupèdes... Car nous savons bien que l'occupation principale dans la basse-cour est d'assouvir les besoins et envies alimentaires (*avant de passer à l'abattage : dommage*). Donc si un homme veut accéder à un niveau **beaucoup** plus élevé, il est obligé de prendre son Yétser (ses mauvaises envies) et l'offrir à Hachem, à l'image de ce Cohen qui mettait en branle cette portion de farine d'orge avant de la monter en sacrifice. De plus, le Or Ha'haim, explique qu'au moment de la Sortie d'Égypte, Hachem a opéré un grand « saut » et a extrait le peuple de la grande impureté égyptienne (qui atteignait le 49^{ème} degré). Or cet élan ne provenait que du Créateur et non du Clall Israël. La période qui suivra la Sortie d'Égypte cette fois sera un **long travail** de purification (de toutes les impuretés d'Égypte) grâce aux propres forces du Clall Israël afin d'être apte à recevoir la Thora. Le Or Hahaim explique que cela ressemblait à l'impureté de la femme Nida qui a besoin de compter sept jours afin d'accéder à la pureté. De la même manière, le peuple juif étant ancré dans la grande impureté égyptienne a eu besoin de sept semaines (7 fois 7 jours) pour être apte à recevoir la Thora (précise le Rav, que si on avait été prêt, on aurait reçu la Thora plus rapidement). Donc on aura compris que pour recevoir un grand cadeau du Créateur il faut être au niveau. (*Pareil dans la vie : pour recevoir un grand cadeau, il faut s'y préparer à l'avance...*)

Sippour

Qui est notre véritable Ami ?

La semaine dernière (Paracha Quédochim) je vous ai parlé d'une magnifique Mitsva : "Bétsédeq Tichpot Amitéra"/juger son prochain **de la meilleure des manières**. Même lorsque la balance est en défaveur de son ami, il faudra s'évertuer à la faire pencher du bon côté (et des fois il ne faut pas aller bien loin pour utiliser cette merveilleuse Mida, maitre Capelot dit même qu'on pourra (ou devra ?) l'utiliser dans nos maisonnées vis-à-vis de ses propre enfants ou de son épouse, qu'en pensez-vous mes chers lecteurs ?

Le commentaire "Mochav Zéquénim" (certainement un Baalé Tossphot) donne une autre tournure à ce verset. Il explique que le "**Amitéra**" (traduit par son prochain), signifie "**Hachem**". Et le sens du Passouk (verset) vient dire **qu'un homme doit s'efforcer de voir le bien dans toutes les actions du Ribono Chel Olam** de la même manière qu'on le fait vis-à-vis de son prochain (C'est un grand Hidouch de nommer Hachem comme son ami, mais c'est le Midrash Raba (Vayikra 6) qui l'enseigne. Ndlr : d'ailleurs quel est notre plus grand ami que le Saint Béni Soit-Il ? Voir aussi Rachi dans Shabbat 31. Dh De'alékha et les Proverbes 6).

D'après ce magnifique commentaire, lorsque les événements de notre vie n'apparaissent pas toujours sous les meilleurs augures, la Thora viens nous apprendre qu'on devra **AUSI** juger positivement les actions du Ribono Chel Olam (qui est l'auteur de tous les événements de notre vie). Et le Moshav Zekénim conclut : "**Lorsqu' un homme juge favorablement les actions de Hachem et accepte Sa justice au même instant Hachem dit à ses anges du Service Divin : Regardez cet homme que j'ai créé dans mon monde**". C'est-à-dire que Hachem tire un grand profit si l'on peut dire, de notre acceptation des épreuves.

L'histoire véridique que je vous propose cette semaine a été rapportée dans le journal orthodoxe Yéted Nééman qui paraît quotidiennement en Terre Sainte et dans "Tov LéHassot" qui illustre bien ce phénomène. Au lieu de rouspéter et de dire : "C'est vraiment injuste notre "héros" a réfléchi sur les causes de son malheur et il en a tiré les conclusions adéquates.

Il s'agit d'un homme engagé de la communauté en Terre Sainte : "Mché". Moshé est professeur dans un établissement Talmud Thora orthodoxe depuis une quinzaine d'années. Comme vous le savez, le travail dans l'enseignement

nécessite beaucoup de patience et **aussi d'une voix qui porte bien** afin de faire régner le calme et de donner des cours audibles aux élèves. Moshé est, béni soit Hachem doté d'un très bon coffre et sa voix est très appréciée. Il est même sollicité par sa communauté pour être le Hazan de la synagogue. Seulement à cause de son travail, périodiquement Moshé avait sa voix prise. Pour remédier à cela, il faisait toujours attention de ne pas trop forcer et évitait au maximum, de monter en décibel dans la classe. Or, voici qu'il y a une douzaine d'années, notre Rébé se lève de bon matin et voilà qu'il n'arrive pas à faire sortir un seul son de sa bouche. C'était comme si son timbre de voix l'avait abandonné durant la nuit. Moshé essaya toute sorte de remèdes (tels que *des jus de citrons chauds pour les connaisseurs...*) quelques cachets... rien n'y faisait. Le son restait étouffé. Tous les cours du matin, il les passait à crier du mieux qu'il pouvait afin que ses élèves le suivent. C'était particulièrement pénible. Les symptômes perduraient (entre temps il s'était procuré un petit haut-parleur pour l'aider) et cela lui procurait une grande souffrance. De plus, s'approchaient les jours de Rosh Hachana et de Kippour, et il était chanteur de la communauté. Quelques jours avant Rosh Hachana il prit rendez-vous chez un spécialiste qui examina attentivement sa gorge. Il fit pénétrer une minuscule caméra qui décela deux boutons dans sa gorge qui empêchaient les vibrations des cordes vocales. Le spécialiste donna son verdict : "Ces boutons empêchent le fonctionnement normal des cordes, **il n'y a pas d'autres choix que d'opérer**, et il faut que tu saches qu'il existe une forte probabilité que tu ne retrouves pas ta voix telle que tu l'as connue. De plus, même si l'opération réussit, il restera des nuisances impossibles à guérir, mais tu es obligé de te faire opérer. **Avant cela, tu dois t'exercer à parler correctement...**". Moshé sortit, complètement cassé de son rendez-vous. On n'était juste quelques jours avant Rosh Hachana et cette année il savait qu'il ne pourrait pas être Hazan. C'était un véritable calvaire. Il était dépité puis, il s'est déroulé une chose intéressante. Une fois, lorsqu'il sortit de la synagogue il trouva un bulletin déposé sur une table. C'était le "Moré Miqdah" un périodique qui développe les sujets liés avec la synagogue et en particulier la crainte que l'on doit y avoir. Moshé lit dans ce bulletin un texte écrit par l'Admor de Belz qui exhortait la communauté à faire attention de ne pas parler pendant la Téphila depuis le début jusqu'à la fin. Moshé réfléchit un instant sur sa nouvelle situation, et se dit qu'il avait trouvé en cela les exercices à faire : ne plus du tout parler dans la synagogue depuis le début de la prière, et il fit une courte prière : "**Maître du Monde, je prends sur moi de ne plus du tout parler depuis le début jusqu'à la fin de l'office. Je veux que ce vœu soit mon remède afin de retrouver ma voix. Depuis ce jour je ferai attention de ne pas dire un seul mot superflu en dehors de la Téphila**".

Effectivement l'engagement de Moshé sera tenu, durant toutes les fêtes et les Shabbatoth, Moshé **n'ouvrit pas une seule fois la bouche pour une quelconque demande, bonjour, bavardage** etc... Trois semaines passèrent depuis le premier rendez-vous, et Moshé ne sentait plus sa gorge aussi douloureuse. Il prit un second rendez-vous chez son spécialiste. Lors de cette visite le docteur l'inspecta et il resta abasourdi. **Les boutons avaient considérablement diminués**. Le médecin était tout interloqué, il dit : « d'une manière générale les exercices de diction empêchent la dégradation de la voix mais ils n'aident pas à guérir. Dans ton cas, tes exercices ont un effet thérapeutique, je n'y crois pas mais c'est un fait. Je te propose de revenir dans deux semaines et peut-être que grâce à tes exercices cela guérira entièrement. Si c'est le cas, ce sera un vrai miracle ».

Moshé sortit de chez le docteur avec une mine exaltant la joie. Le Docteur (qui ne comprenait pas grand-chose à la Emouna) ne le savait pas, mais les exercices n'étaient pas de la même nature que ceux qu'il prescrivait à ses patients. Il s'agissait d'exercices dans le domaine spirituel. Moshé continua à faire attention de ne pas parler durant la Téphila. **Et le miracle se produisit en Terre Sainte**, Moshé retrouva entièrement sa voix, il pouvait d'une manière libre, chanter à la synagogue pour accompagner les offices, et durant ses cours sa voix était normale. Il revint donc chez son médecin qui déclara que sa guérison était due à un **MIRACLE**. Moshé avait retrouvé sa voix de ténor sans médicaments, ni opération,... Magnifique !

Qui veut faire comme Moshé et ne plus parler durant la prière ?

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold Soffer.

Pour ceux qui veulent de belles Mézouzots écrites par un Soffer dont vous connaissez déjà bien sa plume, prenez contact par tél : 00972 055 677 87 47 (Israël), par e-mail dbgo36@gmail.com.

e pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Pertes du Zera Shimshon

A Rosh Hashana Nous Passons Devant Hashem Comme Des Bne Maron

La parasha de la semaine rappelle l'ensemble des principales fêtes juives. Notamment Rosh Hashana et Kipour.

La Mishna enseigne: À Roch Hachana, toutes les créatures passent devant Lui (hashem) comme des "Bnei Maron". Le Talmud demande: Quelle est la signification de l'expression bnei maron? Le Talmud répond: Ici, en Babylonie, ils l'ont interprété comme signifiant: Comme un troupeau de moutons [kivnei mérone]. Reish Lakish n'était pas d'accord et a déclaré: Comme l'ascension de Beit Maron, qui était très raide ; celui qui se tenait au sommet pouvait distinguer d'un seul coup d'œil tous ceux qui gravissaient la montagne. Rav Yehuda a dit que Shmuel a dit une autre opinion: Comme les soldats de la maison du roi David.

Que signifie ces 3 avis donnés par nos sages? quelle est la signification illustrée par les "images" donnés par nos sages?

L'avis des babyloniens qui évoque la sélection de la bête qui va être choisi comme "prélèvement" par le cohen. En effet, on faisait passer par une petite porte le bétail apporté au beth hamikdash, la dixième bête était marquée par le cohen qui la "sélectionne".

L'avis de Reish Lakish qui évoque les sentes de Horon

L'avis de Rabbi Yéhuda qui évoque l'armée de David.

Comment interpréter ces avis donnés par ces 3 sages?

Le Zera Shimshon explique que ces 3 avis font écho à une discussion qui se trouve un peu plus loin dans le traité rosh hashana (page 16.a)

Le Talmud Rosh Hashana (page 16 a du traité rosh hashana) explique:

Comme il est enseigné dans une baraita: Tous sont jugés à Roch HaShana, et leur sentence est scellée à Yom Kippour; c'est la déclaration de Rabbi Meir. Rabbi Yehuda dit: Tous sont jugés à Roch HaShana, et leur sentence est scellée chacun en son temps: À Pâque, la sentence est scellée concernant le grain; à Chavouot concernant les fruits qui poussent sur un arbre ; à la fête de Souccot,

ils sont jugés au sujet de l'eau ; et l'humanité est jugée à Roch HaShana, etc. Rabbi Yossé dit qu'un homme est jugé tous les jours de l'année.

דברי רבינו:

פרשת אוח ז

גְּמָרָא דְרֵאשׁ הַשָּׁנָה (יה, א), בְּרֵאשׁ הַשָּׁנָה עֹבְרִים לְפָנָיו כְּבָנֵי מְרוֹן. מֵאֵי כְּבָנֵי מְרוֹן, הָכָא תְרַגְּימוּ, כְּבָנֵי אֲמִרְנָא. רַבִּי שְׁמַעוֹן בֶּן לָקִישׁ אָמַר, כְּמַעְלוֹת בֵּית חוֹרוֹן, אָמַר רַב יְהוּדָה, אָמַר שְׁמוּאֵל, כְּחֵילוֹת שֶׁל בֵּית דָּוִד, עַד כָּאן.

צְרִיךְ עֵינָן, בְּמֵאֵי פְּלִיגִי, וְאִם כָּלָם מוֹדִים דְּעֹבְרִים לְפָנָיו אֶחָד אֶחָד, מֵהַ לֵּי הַמְּשָׁל דְּמַעְלוֹת בֵּית חוֹרוֹן, וְמֵהַ לֵּי הַמְּשָׁל דְּבָנֵי אֲמִרְנָא וְכוּ'.

הוצאת הגליון והפצתו לזכות

לעילוי נשמת רבי ינון בן יעקב ז"ל
נלב"ע מ' אייר תשפ"ב. ת.נ.צ.ב.ה.

הוצאת וברכה
רפאל דוד בן נעמי
לחובשד בשורות טובות ולפרנסה בשפע

ברכה והצלחה
עמרם חביב בן הרב צדוק
לחובשד בשורות טובות ולחובשד בשורות טובות

ברכה והצלחה
שאל בן רחל
להצלחה גדולה בכל העניינים ובריבית הירוות בנקל

ברכה והצלחה
דניאל אורי בן רגינה מלכה
שיזכה לעשרות שפע ברכה והצלחה בכל העניינים ולהשגחה העסקאות בקרוב ממש

ברכה בשפע
ברוך צבי ניסים בן שושנה לאה
להצלחה גדולה בכל עסקי פרנסה טובה ועשירות

רפואה שלימה
ניסים בן שרה
לבריאות איתנה ורפואה שלימה בכל רמ"ח אבריו ושס"ח גידיו

זיווג הגון
שרה שרון בת סופיה
לזיווג גון בקרוב משה ארשר ושמוחה והצלחה בכל העניינים



לומדים בחדשי הקיץ

ספר
תולדות שמשון
על מסכת אבות

ספרו הראשון של רבינו



תורמים
לזרע שמשון
ורואים ישועות

02-80-80-500
347-496-5657

[/https://www.zerashimshon.co.il/donations](https://www.zerashimshon.co.il/donations)

הספר שמחולל בלאות.
אלפים נושעו בהבטחתו.

Brand new!

The Famous
Rav Shalom Perl on
Zera Shimshon



Hebrew * Yedish * English

ארץ ישראל
02-80-80-600

U.S.A
716-229-4808

London
0333-300-2515

Ici nous avons 3 avis: Rabbi Meir qui explique qu'un homme dispose de son jugement à rosh hashana et que le sceau final de ce jugement est "scellé" le jour de kipour

L'avis de Rabbi Yehuda qui explique qu'un homme est jugé à rosh hashana mais que l'application de ce décret est appliquée à des moments spécifiques de l'année

Enfin, l'avis de Rabbi Yossi qui explique qu'un homme est jugé tous les jours de l'année.

En réalité, explique les Zera Shimshon, les avis des sages des deux passages du talmud correspondent.

Celui qui pense que nous sommes jugés à Rosh Hashana et que la sentence est scellée à Yom Kipour (Rabbi Meir) suit l'avis des babyloniens qui évoque l'image de la sélection de la bête. Le Kohen compte 10 bêtes (en référence au 10 jours de pénitence entre rosh hashana et kipour). La 10 -ème bête est sélectionné, tagué (en référence à Yom kipour où le sceau est scellé)

Celui qui évoque les sentes de horon (rabbi shimon ben lakish), ce sont en fait des sentes tellement étroites que deux personnes ne peuvent pas se trouver côte à côte et de ce fait emprunter ce chemin au même moment. Cet avis suit l'avis de Rabbi Yéhuda qui évoque que chaque "sentence" suit un temps précis. En effet, vu la difficulté et l'étroitesse de ce chemin, une seule personne peut l'emprunter à chaque fois.

Enfin, l'avis de Shmouel (en écho aux paroles de Rabbi Yossi) évoque l'armée de David. L'armée de David était comptée chaque jour de l'année pour vérifier que personne ne manque à l'appel. A l'image des paroles des Rabbi Yossi qui évoque que nous sommes jugés chaque jour de l'année.

Magnifique rapprochement apportée par le Zera Shimshon!

יִשׁ לומד,

דְּפָלוּגְתֵיהוּ תִלְיָא בְּפִלוגְתָא

(שם טז, א), דְּרַבִּי מֵאִיר סָבַר, הַכֹּל נִדְוֲנִים בְּרֵאשׁ הַשָּׁנָה, וְגַזַּר דִּין שְׁלָהֶם נִחְתָּם בְּיוֹם הַכְּפּוּרִים. רַבִּי יְהוּדָה אָמַר, הַכֹּל נִדְוֲנִים בְּרֵאשׁ הַשָּׁנָה, וְגַזַּר דִּין שְׁלָהֶם נִחְתָּם כָּל אֶחָד וְאֶחָד בְּזִמְנוֹ. רַבִּי יוֹסִי אָמַר, אָדָם נִדּוּן בְּכָל יוֹם, שְׁנֵאמַר וְכוּ, עכ"ל.

וּמֵאִי דִתְרַגְּמוּ כַבְנֵי אֲמִרְנָא, אֶפְשָׁר דְּסַבְּרָא לֵיהּ כְּרַבִּי מֵאִיר, דְּהַכֹּל נִדְוֲנִים בְּרֵאשׁ הַשָּׁנָה, וְגַזַּר דִּין נִחְתָּם בְּיוֹם הַכְּפּוּרִים, דּוּמְיָא דְהַמְעֵשֶׁר דְּהוּ מוֹנִים א' ב' ג', וְאַחַר כֵּן הֶעֱשִׂירִי הִיא מְעֵשֶׁר (בכורות נח, ב), אִף כָּאן בְּיוֹם כְּפוּר, שְׁהוּא הֶעֱשִׂירִי, אַז נִחְתָּם.

וְרַבִּי שְׁמֵעוֹן בֶּן לִקְיִשׁ דְּאָמַר, כְּמַעֲלוֹת בֵּית חוּרוֹן, שְׁפָרַשׁ רַש"י (ראש השנה יח, א ד"ה כמעלות), שְׁהִדְרָךְ קֶצֶר, וְאִין שְׁנִים יְכוּלִים לִילָךְ זֶה בְּצַד זֶה, עכ"ל, אֶפְשָׁר דְּסַבְּרָא לֵיהּ כְּרַבִּי יְהוּדָה, דְּגַזַּר דִּין נִחְתָּם כָּל אֶחָד וְאֶחָד בְּזִמְנוֹ, דּוּמְיָא דְהִדְרָךְ, שְׁהִיִּם צְרִיךְ לוֹ לְאָדָם אֶחָד לְעַבְרָ שָׁם, וּמְחַר אָדָם אַחַר, וְאִינֵם עוֹבְרִים כָּל הָעוֹלָם שָׁם בְּיוֹם אֶחָד.

וּשְׁמוּאֵל דְּאָמַר פְּחִילוֹת שְׁל בֵּית דְּוֹד, אֶפְשָׁר דְּסַבְּרָא לֵיהּ כְּרַבִּי יוֹסִי, דְּאָדָם נִדּוּן בְּכָל יוֹם, דּוּמְיָא דְּחִילוֹת שְׁבָכַל יוֹם עוֹבְרִים לְמִשְׁמַרְתָּם כָּל אֶחָד לְמַקְוֵמוֹ, וְאִם נִפְקַד מִהֶם אִישׁ יוֹדֵעַ הַחֶסְרוֹן שְׁלֵא יוּכַל לְהַמְנוֹת (ע"ס

קהלת א, טו).

יוצא לאור ע"י זרע שמשון ע"ר * 580624120 Rav Amram Azoulay

(auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact BneiShimshon@gmail.com)

et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon

Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com

Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ניתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17)
סניף 635 מ.ת. 71713028 ע"ש זרע שמשון
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent
dédier l'étude du feuillet pour l'élévation
de l'âme d'un proche

Merci de contacter
Israël: 05271-66-450
Etats-Unis: 347-496-5657

זכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו





Le Or Ahaim pose la question suivante: quelle est la raison pour laquelle l'Écriture a apporté ici la mitsva de l'allumage de la ménora ? en effet, la paracha Emor place la Menorah après la Paracha des fêtes de l'année et du shabbat (les moadim, évoqués dans la parasha de kedoshim) ? Il faut aussi se demander pourquoi il a été amené ici la mitsva des "pains du visage" (littéralement), les lehem hapanim. En effet, cette mitsva est rapportée immédiatement après la mitsva de la Menorah. Encore plus étonnant, pourquoi l'Écriture a-t-elle multiplié le rappel de ces sujets alors que ces derniers avaient déjà été évoqués dans le livre de chemot qui traite du mishkan ?

Le Or Ahaim explique selon le "drash" que l'ensemble de ces mitsvotes sont liés au chiffre 7:

- Le jour du shabbat correspond au 7 -ème jour de la semaine
- Pessah dure 7 jours
- Le Omer dure 7 semaines
- Les lehem hapanim, chaque table était composée de 6 pains, un incluant le kollel (la table sur lesquels s'appuient ces pains), on retrouve le chiffre 7
- Roch Hachana et Yom Kippour, qui ont lieu le septième mois
- La ménora qui dispose de 7 branches

In fine on a bien 7 éléments (Shabbat, Menora, Pessah, Omer, Rosh Hashana, Kippour, les pains)

La torah a en fait souhaité **rassembler** à un seul endroit l'ensemble des mitsvotes qui sont liés au chiffre 7. La Torah souhaite nous enseigner le fait que ces mitsvotes partagent une « essence commune », un « sod » commun et qu'elles sont liés aux 7 sphères supérieures (חסד, גבורה, נחמה, תפארת, יסוד, מלכות, נצח) qui sont : la Grâce, l'Héroïsme, la Gloire, l'Éternité, Hod, la fondation et le royaume.

Nous savons que le chiffre 7 (selon le Zohar) est lié aux forces de l'impureté. A travers ces mitsvotes, nous combattons les forces du mal (les 7 forces d'impureté, les 70 nations qui veulent soumettre Israël, etc.). A travers ces mitvotes, nous attirons sur nous une protection (shabbat, soucca, la lumière des bougies de la hanoukia, à soukoth nous agitions les sept espèces - un loulav, un ethrog, deux branches de saule, et trois branches de myrte), nous nous lavons des impuretés acquises (Rosh Hashana, Kippour) et nous protégeons notre subsistance (les pains) de toutes les forces du mal.



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagoan Acher Kowalski Chlita

LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Cinq minutes de joie absolue !

ששת ימים תעשה מלאכה וביום השביעי שבת (ויקרא כ"ג, ג)

Pendant six jours on se livrera au travail, mais le septième jour il y aura repos (Vayikra 23,3)

Chaque Juif, à toute époque, désire bénéficier de la *brakha* du Ciel, d'une protection céleste, dans la grâce, la miséricorde et la profusion. Chacun d'entre nous aspire à voir nos prières agréées favorablement, nos aspirations comblées et l'aide divine reposer sur l'œuvre de nos mains. Certains ont recours à des Ségoulot et des Tikounim, ou plaident leur cause auprès de Tsadikim vivants ou défunts, dans le but de parvenir au but désiré : profiter de la *brakha* et de l'abondance divine.

Tentons de découvrir le grand secret : quelle est la source de la *brakha* céleste, et comment est-il possible de s'y rattacher et d'en bénéficier au maximum ? Quel est le canal d'abondance céleste que le Maître du monde utilise dans Son monde, et comment y accéder ? Quel est l'instrument essentiel pour obtenir l'abondance ?

Cet instrument de bénédiction existe ! C'est le jour du Chabbath. Le jour du Chabbath est le jour de la *brakha* hebdomadaire. Ce jour-là, Hachem déverse Son abondance céleste sur tous les jours de la semaine qui suivent. Le Chabbath est le jour destiné à recevoir l'abondance céleste, où s'ouvrent les trésors du Ciel !

Le Or Ha'haim Hakadoch, dans la Paracha Béréchit, dévoile que le Maître du monde a créé le monde de sorte qu'au terme des six jours, le monde entier devrait disparaître... Mais lorsque les six jours s'achèvent, le jour du Chabbath arrive, apportant dans son sillage une nouvelle bénédiction, qui fait tenir le monde pour une semaine de plus. Oui, le monde subsiste et est béni d'une semaine à l'autre, par le mérite du jour du Chabbath qui déverse son abondance sur le monde !

Après avoir dévoilé que le Chabbath est la source de la *brakha*, une question s'impose : comment se rattacher encore plus au Chabbath, comment en tirer encore plus de trésors ?

Ici, la réponse est simple : le Tosséfet Chabbath, le supplément du Chabbath ! Au Chabbath s'ajoute un autre cadeau : la faculté de chaque Juif de rallonger le Chabbath, en prenant des minutes de profane pour les transformer en minutes de Chabbath. Et le résultat est clair :

ces minutes ordinaires de temporalité profane se transforment en minutes de *brakha*, émanant de la source de la bénédiction, et c'est donc le moyen de bénéficier encore plus de cette bénédiction !

Examinons une promesse de nos Sages, stipulant que toute personne qui se délecte du Chabbath obtient un héritage infini, une profusion constante est promise à celui qui se délecte du Chabbath !

Qui délecte le Chabbath, et pourquoi mérite-t-il une *brakha* infinie ? L'auteur du *Ben Yéhoyada* révèle que celui qui délecte le Chabbath s'offre un Chabbath plus long, en profitant du Tosséfet Chabbath. Comme il augmente les heures du Chabbath, il bénéficie d'une profusion infinie !

C'est également le sens de la célèbre promesse de l'auteur du *Pri Mégadim* : toute personne qui prolonge le Chabbath, on lui rajoute de la vie. Lorsque l'homme rallonge la durée du Chabbath, il se rattache en fait à la bénédiction du Ciel et à l'abondance divine, tout en éliminant les limitations imposées à l'avance. En effet, Hachem a fixé la durée du Chabbath à 24 heures, mais lorsqu'on élargit cette temporalité, on accroît la *brakha* !

De ce fait, il n'est pas étonnant que les limitations imposées à sa vie, elles aussi, s'accroissent, et on lui ajoute de la vie ! Lorsqu'un Juif élargit les frontières du Chabbath, Hachem lui donne plus de vie, plus d'abondance et de bénédictions. Le Juif a lui-même élargi les limites de la *brakha* en élargissant les limites du Chabbath.

C'est un fait avéré : cela fait des années que des milliers de personnes ont adopté ce Tosséfet Chabbath : ils ont mérité de voir comment ce supplément du Chabbath, source de la bénédiction, représente un ajout de bénédiction dans leur vie ! Non seulement commencent-ils le Chabbath dans la sérénité, ils accueillent la reine du Chabbath comme il se doit, le visage rayonnant, mais pendant toute la semaine, ils profitent de la bénédiction du Ciel !

Le Tosséfet Chabbath produit des délivrances à des milliers de Juifs dans le monde entier, de nombreuses personnes ont été délivrées par son intermédiaire en trouvant de bons conjoints, en ayant des enfants, en bénéficiant d'une guérison surnaturelle, etc. Adoptons également cette approche, attachons-nous solidement à la source de la *brakha* !

Chers frères, le peuple juif a besoin d'abondance et de bénédictions, d'une protection divine, de nombreuses délivrances, aussi bien sur le plan public et personnel. Attachons-nous à cette source céleste d'abondance, accueillons le Chabbath dans la joie grâce au Tosséfet Chabbath, et

nous bénéficierons d'une abondance céleste, source de la *brakha* !

L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Cinq minutes qui valent la peine !

Ce récit se déroule le jour du jeûne d'Esther en 2020. Un Juif se rendit sur la tombe du 'Hazon Ich aux confins de la ville de Bné Brak. Il voulait profiter de ce grand jour, propice aux délivrances, afin de prier pour sa détresse personnelle. Son épouse et lui-même attendaient depuis de longues années de devenir parents, espérant vivre le jour où ils pourront avoir des enfants. Au fil des années, ils vivaient une déception après l'autre, et la délivrance ne semblait pas se profiler à l'horizon...

Alors qu'il se trouvait encore à côté de la tombe du 'Hazon Ich et versait d'abondantes larmes, il remarqua un Tsadik de la génération venu également prier sur ces lieux. L'homme se décida à profiter de l'occasion pour solliciter sa bénédiction, et le Tsadik suggéra à l'homme de s'engager à prendre deux bonnes résolutions : la première, de réciter tout le Séfer Téhilim pendant la soirée de Pourim, et la seconde, de commencer le Chabbath cinq minutes avant l'allumage régulier des bougies. Ajouter 5 minutes de Chabbath !

La première résolution était facile, tandis que la seconde exigeait plus d'efforts de sa part. Comme c'est le cas de nombreuses personnes, ils avaient pris l'habitude de faire entrer le Chabbath à la dernière minute. Veiller à allumer les bougies chaque semaine 5 minutes plus tôt ? Cette mission leur paraissait impossible !

De plus, ce Juif suivait l'avis de Rabbénou Tam et dans sa communauté, ils priaient Min'ha de la veille de Chabbath plus tard que les autres. Donc, avancer l'allumage des bougies de 5 minutes allongeait la longue pause entre l'allumage des bougies et la prière de Min'ha, ce qui rendait cette résolution encore plus difficile.

Mais le couple décida néanmoins que pour obtenir une telle délivrance, il valait la peine de déployer des efforts. La première semaine, il leur fallut mobiliser d'immenses ressources. L'habitude d'accueillir le Chabbath à la dernière minute était ancrée dans leur foyer... Ils furent contraints de changer leurs habitudes et de commencer leurs préparatifs du Chabbath le jeudi, en évitant de laisser une longue liste de tâches pour le vendredi, le tout, pour 5 minutes supplémentaires en faveur de la reine du Chabbath !

Mais ces cinq minutes étaient très significatives...

La veille du Chabbath de la Paracha Vayéra 2022, cinq minutes avant l'allumage des bougies, naquit leur fils aîné. Oui, dans ces cinq minutes bénies qui font la liaison avec la source de la *brakha*, dans ces cinq minutes de pureté, ils eurent le mérite de devenir parents. Au cours de ces cinq minutes de Tosséfet Chabbath, ils vécurent la délivrance espérée depuis de longues années !

Chers frères ! Ce récit prodigieux, relaté par le Gaon Rabbi Eliémelkh Biderman chlita, est un exemple percutant du pouvoir du Tosséfet Chabbath, comme l'a prouvé ce récit. Adoptons aussi cet usage, même si cela peut nous sembler difficile au départ, cela en vaut la peine.

En effet, celui qui prolonge le Chabbath approfondit sa relation avec la bénédiction du Ciel. Celui qui mérite de respecter le Tosséfet Chabbath bénéficie d'un supplément de la bénédiction céleste. Il verra ainsi comment la reine du Chabbath déverse la bénédiction sur lui. Chers frères, avançons notre accueil du Chabbath, et nous bénéficierons d'innombrables bontés !



L'ÉTINCELLE DE VIE

Quelques minutes qui font battre le cœur

L'histoire suivante nous a été envoyée par l'une de nos lectrices, qui nous fait part d'un incident émouvant :

Dans de nombreux foyers en Israël, faire accepter ses enfants dans certains établissements scolaires est extrêmement important. Parfois, certains parents essaient d'inscrire leur enfant dans une école où ils n'ont aucune chance d'être acceptés, ou il y a parfois des divergences d'avis entre les parents, ou avec les enfants sur ce sujet sensible, qui peut déterminer l'avenir de la génération future. C'est le cas également chez la famille A, protagoniste de ce récit.

L'une des filles de la famille, qui ne semblait pas suivre exactement la voie tracée par ses parents, voulut poursuivre ses études dans un établissement où le niveau spirituel était inférieur à celui de sa famille et de sa communauté. Compte tenu de la grande sensibilité du sujet, nous ne pourrions révéler d'autres détails, mais sa famille était très réticente à l'idée de l'envoyer dans cette école...

Cette jeune fille a une sœur plus âgée qui devina le problème familial. Elle était au courant de la situation spirituelle de sa sœur, qui ne suivait

pas les aspirations de ses parents, et les craintes étaient immédiates : si elle allait effectivement dans cet établissement, il était évident que son niveau spirituel se dégraderait encore plus. Mais de l'avis de la jeune fille, c'était clair, et elle s'était déjà inscrite dans l'établissement en question...

La grande sœur n'avait pas d'influence directe sur sa jeune sœur, et elle comprit qu'elle ne pourrait pas l'inciter à choisir une autre école. De ce fait, sachant que le Tosséfet Chabbath est un instrument de *brakha*, la grande sœur choisit de se libérer de ses soucis sur Hachem, et de s'engager à rallonger son Chabbath. Elle décida d'allumer les bougies plus tôt que prévu, et pendant ces quelques minutes supplémentaires, d'adresser une prière fervente en faveur de sa sœur...

La première semaine, elle alluma les bougies plus tôt, et consacra plusieurs minutes à prier intensément pour sa sœur, implorant le Maître du monde d'éveiller la crainte du Ciel dans le cœur de sa sœur, pour qu'elle choisisse un établissement doté d'un haut niveau spirituel. Elle continua de la même manière la seconde semaine...

La troisième semaine, elle rencontra sa sœur, qui lui confia ceci : « J'ai réfléchi et je pense que ça vaut la peine d'étudier dans le même établissement que vous. Au départ, j'étais attirée par l'école où je m'étais inscrite, mais en y réfléchissant, il est préférable que j'étudie dans l'école de mes sœurs, pour suivre la même voie... »

Seule la grande sœur était au courant : il avait fallu uniquement deux semaines de Tosséfet Chabbath et de prières intenses pour annuler la sentence. Le Maître du monde, qui explore les reins et le cœur, a vu ses efforts en faveur du Chabbath, a entendu sa prière à cette heure bénie, et a réussi à faire changer d'avis sa sœur qui a opté pour une meilleure solution du point de vue spirituel !

Chers frères, nous sommes proches de l'été, et sommes tournés vers la prochaine rentrée scolaire. Le lieu où nos enfants étudieront est un sujet de préoccupation majeur pour nous. Beaucoup ont des problèmes dans ce domaine, hésitant entre divers établissements, car là se joue tout l'avenir de nos enfants. Et que ne ferions-nous pas pour eux !

Ce récit extraordinaire nous ouvre une nouvelle perspective : même dans ce domaine complexe, faisons agir le Tosséfet Chabbath ! Engageons-nous à respecter ce supplément du Chabbath, en faveur du Maître du monde afin qu'il guide nos pas et oriente nos enfants vers les meilleures structures scolaires pour eux !

Le Tosséfet Chabbath est une clé détenant de nombreuses bénédictions et délivrances, pour obtenir un bon conseil, et ouvrir les portes du Ciel. Exploitions ce cadeau du Chabbath, adoptons avec ferveur ce supplément du

Chabbath, et nous pourrions ainsi bénéficier de nombreuses délivrances pour nos et nos enfants !

Un ajout de vie !

Ce récit se déroule il y a quelques années à Bné Brak. Dans le quartier de Ramat El'hanan, de nombreuses tragédies avaient frappé successivement plusieurs familles. On aurait dit que la *Midat Hadin* menaçait le quartier, et que l'ange de la mort avait trouvé un lieu de résidence...

Dans leur détresse, les résidents du quartier, dirigé par le Rav Its'hak Zilberstein chlita, mandèrent le Gaon Rabbi Mordékhaï Bounam Zilberberg chlita, chez le Gaon Rabbi Aharon Leib Steinman zatsal, pour lui demander des conseils pour enrayer ce phénomène. Le Roch Yéchiva répondit aussitôt :

Tosséfet Chabbath ! Engagez-vous à ajouter 10 minutes de plus au Chabbath, l'ensemble du quartier accueillera avec majesté la reine du Chabbath dix minutes plus tôt. Le Chabbath est la source de vie, il dissipera cette vague de malheurs et vous prodiguera la vie !

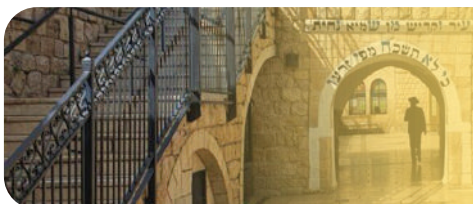
Les résidents du quartier acceptèrent cette résolution et fixèrent que l'entrée du Chabbath aurait lieu chez eux 10 minutes plus tôt que l'heure officielle à Bné Brak. Et merveille : une année s'écoula sans tragédies, l'ange de la mort avait quitté le quartier. Le Tosséfet Chabbath l'avait fait reculer, et offert la vie aux résidents du quartier !

Au terme d'une année sereine, le Gaon Rabbi Its'hak Zilberstein voulut en faire part au Roch Yéchiva et le remercier pour son conseil. Le Rav Steinman ne s'émut pas, il était intimement persuadé que le supplément du Chabbath ajoute de la vie !

Nous tenons ce récit du délégué du quartier, Rav Zilberberg chlita, et nous en tirons une leçon importante : chers frères, c'est bien simple, tentez vous aussi l'expérience ! Le Tosséfet Chabbath offre la vie, l'abondance et la *brakha* avec l'aide de D.ieu. Adoptons ce supplément du Chabbath et nous bénéficierons de la bénédiction du Ciel et d'une protection face à tout malheur, ainsi que d'une abondance de miséricorde de la Source de la *brakha* !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342



Vous voulez être partenaire du Rav ?
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers
Appelez dès aujourd'hui !

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)

afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **053-311-0710**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus